

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO	
ABONNEMENTS PAR LA POSTE	
EDITION QUOTIDIENNE	
CANADA (Sauf Montréal et la banlieue)	\$6.00
E.-Unis et Empire britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
EDITION HEBDOMADAIRE	
CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

Les plénipotentiaires français attendent les conditions du Reich (Lire en page 3)

Un document historique

La note du Secrétaire d'Etat Hull aux gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie — Son évidente signification — Les raisons de la politique américaine — En ce qui concerne le Canada... — Une déclaration de l'"Ottawa Journal"

C'est un document historique, un document d'une extrême importance et dont le retentissement devrait être considérable que cette note du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis aux gouvernements d'Allemagne et d'Italie, que signalaient les journaux d'hier. Il les y prévenait, on le sait, que le gouvernement des Etats-Unis ne reconnaîtrait point la validité du transfert, par une nation non américaine à une autre nation non américaine, d'une terre américaine quelconque.

En d'autres termes, les Etats-Unis avertissent formellement l'Allemagne et l'Italie, lesquelles n'ont point de possessions américaines, qu'elles n'accepteront pas que leurs adversaires se servent de leurs colonies américaines comme monnaie d'échange dans les négociations futures. Ils écartent d'avance toutes les revendications qui pourraient faire de ce côté l'Allemagne et l'Italie.

Les représentants du peuple des Etats-Unis ont formellement manifesté le même avis.

Or, s'il paraît évident que la très grande majorité de nos voisins sont sympathiques aux Alliés, il n'en faut pas conclure que la note du Secrétaire d'Etat est d'abord un témoignage d'amitié envers les nations qui possèdent en Amérique des territoires que pourraient convoiter les Germano-Italiens.

C'est d'abord, et surtout, l'affirmation d'une politique qu'impose aux Etats-Unis le souci de leurs intérêts les plus immédiats.

Nos voisins font la part du feu: ils acceptent le fait que des nations européennes possèdent encore quelques territoires dans notre hémisphère; mais ils n'entendent pas aller au-delà de ce fait.

La raison de cette attitude est très claire, connue de tous. Les Etats-Unis ne veulent point avoir de voisins européens qui pourraient menacer leur propre sécurité. (Du reste, si, à l'endroit des petites possessions européennes qui subsistent encore, ils ne manifestent aucune hostilité, plusieurs espèrent bien qu'un jour ou l'autre elles rentreront dans le système américain. Certains ne se gênent pas de dire qu'elles pourraient servir au règlement des dettes de guerre qu'on est à accumuler.)

C'est le même souci de sa protection personnelle qui dicte l'attitude du gouvernement américain envers le Canada, dont la condition politique est bien différente de celle des colonies, puisqu'il est virtuellement une nation indépendante, qui n'est entrée dans la guerre que par un acte de sa volonté propre et qui, comme le démontre cet acte même, aurait pu n'y pas entrer.

La France pourrait songer à se défaire de la Guyane. L'Angleterre ne pourrait même penser à agir de cette façon

à l'endroit du Canada. Car, le Canada n'est pas une possession anglaise.

Il est, suivant l'expression de lord Tweedsmuir, un Etat souverain.

Mais ceci ne change rien aux intérêts des Etats-Unis ni aux soucis, à la politique, que leur dictent ces intérêts.

Nous sommes en fort bons termes avec les Etats-Unis; mais ce n'est point par amitié d'abord qu'ils affirment qu'ils ne permettront pas qu'une autre nation s'empare du territoire canadien. C'est parce qu'il y a là pour eux une nécessité de premier ordre.

L'un de leurs journaux, que citait récemment une feuille anglo-canadienne, résumait cette situation dans une formule pittoresque. — A moins, disait-il à peu près, de nous condamner à ériger une ligne Maginot de trois mille milles de longueur et à maintenir en perpétuité derrière cette ligne une armée de millions d'hommes, nous ne pouvons pas permettre qu'une grande puissance européenne s'établisse au nord de notre frontière.

Jamais politique n'a été plus évidemment commandée par la nécessité. Jamais politique n'a plus clairement échappé aux variations possibles de l'humeur ou des sympathies.

C'est la géographie qui est ici la maîtresse souveraine.

Les conséquences, une partie des conséquences tout au moins, de cette situation, un journal qu'on n'accusera point de manquer de loyalisme, l'"Ottawa Journal", résumait hier en quelques mots. — Au Canada, disait-il, aussi longtemps que nous resterons au Canada, nos peaux ne sont pas en danger, quelle que soit l'issue de la guerre. Ceci serait vrai, même si l'Allemagne allait défaire la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis ne permettraient point une invasion allemande (In Canada, our skins are not in danger no matter what the event of the war — so long as we stay in Canada. This would be true even if Germany were to defeat Great Britain. The United States would not permit German invasion).

On ne saurait être plus net.

D'ailleurs, cette improbabilité d'une invasion — ou plus exactement peut-être, d'une occupation allemande — explique plus que tout le reste l'hostilité donnée aux Princesses de Hollande, celle qu'on s'approprie, paraît-il, à offrir aux enfants d'Europe, et même aux prisonniers allemands.

Elle explique aussi qu'au lieu de les garder ici, on envoie à l'étranger, en Angleterre, en Islande, à Terceira, nos meilleurs troupes.

Nos gouvernements ne sont, nous avons l'élémentaire fierté de le croire, ni des imbéciles ni des ignorants.

Omer HEROUX

Campagne sournoise contre le maréchal Pétain

Alors que les fabricants de lois travaillent à plein rendement, il n'est peut-être pas inopportun de souligner qu'un législateur devrait, en tant que possible, restreindre la portée de ses lois au terme de sa vie à lui, et ne pas prétendre obligier sans avoir reçu de mandat — et pour cause — ceux qui sont à naître ou ceux qui sont encore en bas âge, à respecter plus tard des engagements qu'ils n'ont pas contractés et qui d'ailleurs constitueraient probablement une entrave à leur développement.

Le législateur, moins qu'aucun autre, a le droit de dire: "Après moi le déluge!"

Ceux qui se ballent aujourd'hui en Europe payent pour le savoir.

Maurice HUOT

Bienvenue!

Le Canada souhaite la plus respectueuse bienvenue à Son Excellence le Comte d'Athlone et à son auguste épouse.

Puisse leur séjour en notre pays leur apporter joie et honneur!

Bloc-notes

Des terriens sans terre

La civilisation et le progrès, tels que nous les connaissons en terre américaine, ont fini par produire ce phénomène.

Une dépêche de Washington nous apprend que le département de l'Agriculture, dans un mémoire qu'il vient de publier, après enquête, sur le problème des itinérants qui s'embauchent ici et là comme employés de ferme, estime que le nombre de ces derniers peut varier entre 1,000,000 et 3,000,000. Il ne s'agit pas d'itinérants isolés mais de familles entières qui se déplacent constamment, allant d'un endroit à l'autre, une semaine ici et quinze jours là, d'un Etat à l'autre, du nord au sud, de l'est à l'ouest, et inversement, le père, la mère et ceux des enfants qui sont en état de travailler s'offrant pour les mêmes besognes. Au cours d'une année, ces familles en migration continue se trouvent à faire le tour complet des Etats-Unis.

Ils suivent les récoltes, note le mémoire soumis au gouvernement: de M. Roosevelt; celle du coton, dans le Texas, la Louisiane, le Mississippi; les petits fruits, dans l'Arkansas, le Missouri, l'Illinois et le Michigan; celles des fruits du genre (Suite à la dernière page)

Déclaration du premier ministre français — Propagande menée afin de lui faire perdre la confiance des Français — Débandade de fonctionnaires infidèles à leur office — Menace de grande famine européenne — L'occupation de Lyon

CAMPAGNE POUR SERVICE OBLIGATOIRE DES CANADIENS EN EUROPE

En dernière heure, le maréchal Pétain fait une importante déclaration. (Voir page 3).

La France attend les conditions de l'armistice que vont lui faire connaître Hitler et Mussolini. Ses plénipotentiaires ont quitté Bordeaux pour une destination inconnue. Berlin mande que ce sont le général Huntziger, un des chefs militaires français les plus en vedette, le vice-amiral Leluc, de la Flotte, l'ancien ambassadeur de France en Pologne, M. Léon Noël, et le général Bergeret, de l'aviation. Les conditions qu'on leur posera resteront secrètes, affirme-t-on, jusqu'à ce qu'ils les aient transmises au ministère français, les aient acceptées ou refusées, sur instructions du maréchal Pétain, premier ministre de la République. Berlin n'aurait reçu ces noms qu'à 7 heures ce matin (heure de Montréal) et le Führer, à 9 heures. Berlin a tout de suite donné des ordres pour qu'on les reçoive officiellement. Les troupes du Reich font de leur pire entretemps, pour occuper le territoire, défendu par les quelques armées françaises en activité. Les Allemands sont depuis ce matin entrés à Lyon, la troisième grande ville de la France, centre des industries de la soie et d'autres objets de grand luxe. De nombreux réfugiés français et même des militaires français échappés au désastre ont passé ces jours derniers en Suisse. Une armée de 50,000 soldats français en était. Tous ces militaires ont été désarmés et internés. Des aviateurs français en route pour l'Algérie, croit-on, ont descendu sur des points du territoire espagnol, faute d'essence pour continuer leur route.

Ailleurs, en Europe, on signale de fréquentes et violents attaques aériennes du Reich sur toute une partie de l'Angleterre et jusque dans le sud du pays de Galles. La Russie tient toujours son rôle équivoque et masse des troupes sur les frontières allemandes, du côté de la Baltique. On apprend que la Turquie ne se battra que si la Syrie allait être attaquée, et les Italiens veulent prendre le mandat que la France exerce depuis vingt ans. La Turquie combattra toute tentative de prise de possession de la Syrie par Rome. Berlin aurait promis à Ankara, pour l'empêcher d'entrer dans la guerre du côté des Alliés, de ne pas permettre à Mussolini de prendre pied en Asie Mineure. Berlin promet... Ankara reste perplexé.

AUTOUR DE L'ARMISTICE FRANCO-ALLEMAND

Toutes sortes de rumeurs fantaisistes ont cours au sujet de l'armistice dont Pétain a demandé les conditions au Reich. Ainsi on a pu lire que Pétain serait pro-fasciste et que les civils français ne veulent pas lui faire confiance; que des officiers de l'air, de la marine et des armées ne partagent pas son avis, à propos de ses tractations avec Berlin; que les ouvriers français se méfient de lui; que la flotte désobéit à ses ordres, etc., etc. Propagande, propagande. Il y en a de toute origine. La vérité c'est que le maréchal Pétain, militaire de carrière, abhorre les méthodes des politiciens dont le régime a conduit la France où on la voit. Là-dessus le "Times" de New-York publie ce matin de l'un de ses correspondants à Bordeaux une dépêche significative où il est dit que "le sauve-qui-vaient de certains fonctionnaires supérieurs français est l'un des plus fantastiques de l'histoire; et les Français que n'ont pas corrompus la politique, l'alcool, les journaux à sensation ont honte jusqu'au fond du coeur de cette débandade effrénée. Il n'y a jamais eu dans l'histoire, disent-ils, de telle disgrâce..." Aussi les politiciens et les fonctionnaires qui ont abandonné leurs postes malgré les objurgations d'y rester que leur a adressées l'autorité compétente à Bordeaux mènent-ils campagne contre le ministère Pétain et tâchent-ils à le miner, à le représenter, à ce que l'on voit, comme entaché de fascisme. En fait, le maréchal Pétain use que de la poigne qu'il aurait fallu en hauts milieux, en France, depuis des années, dont l'absence aboutit à ce que l'on voit présentement et qui est lamentable. Il reste au maréchal Pétain et à ses collègues, qui n'ont été pour rien dans les causes du désastre, et les avaient au contraire en vain signalés depuis des années, à tâcher de préserver la France de la destruction totale. Ils s'y emploient de leur mieux. Tâche plus qu'herculéenne. "Il faudrait un miracle pour sauver la situation", conclut un correspondant à Bordeaux. Et il ne se fait pas fréquemment de miracles. Les Français bien nés savent que le maréchal Pétain n'acceptera pas de conditions déshonorantes, au terme de sa carrière, toute de gloire, ou la politique d'arrivisme et de favoritisme ne fut pour rien, — politique qui a conduit le pays où il est.

QUE SE PASSERA-T-IL ?

Les dernières dépêches mandent que les plénipotentiaires français sont partis en avion pour le lieu de leur rencontre avec les délégués allemands, à un endroit inconnu, derrière les lignes allemandes, et qu'ils y sont rendus. Quand recevront-ils les conditions que Berlin et Rome veulent imposer à la France? On ne le saura pas tout de suite. Ils se pourrait qu'on les fit attendre quelques jours, tandis que l'invasion se poursuivra. On ne sait guère, encore et pour l'heure, ce qui peut advenir. On parle même de la migration du gouvernement français en Algérie d'où il pourrait continuer la lutte, principalement dans le bassin méditerranéen et en Afrique du Nord. Rien de

cela n'est clair ni ne se définira avant quelques jours encore. L'angoisse s'installe à demeure, l'avenir du pays paraît plus sombre, plus incertain que jamais. Il n'y a guère à compter que la modération des dictateurs. La dictature telle qu'on la voit présentement ne connaît ni sentiment ni modération. Elle tranche, exige, impose, use et abuse de la force brutale de la terreur, ses méthodes favorites.

MODUS VIVENDI A LYON

Lyon, proclamée ville ouverte, est calme sous la nouvelle occupation allemande. Le préfet du Rhône Bollaert y est resté au poste, ainsi que les conseillers municipaux. Le cardinal Pierre-Marie Gerlier, bien connu du Canada français, a tenu d'accord avec eux et par sa présence à assurer l'ordre et le calme dans cette grande ville industrielle. Il y a, présentement à Lyon plus d'un million de population française, alors que normalement la ville compte 600,000 habitants. C'est que les réfugiés y affluent, depuis des semaines. Les autorités municipales lyonnaises, auxquelles s'est joint S. E. le cardinal Gerlier, ont lancé une proclamation recommandant la dignité et la maîtrise d'eux-mêmes aux Lyonnais ainsi que l'obéissance aux occupants, la police de la ville étant assurée d'accord avec les Allemands. Le commerce et les échanges seront réglementés de toutes façons et pour la durée de l'occupation.

LA FAMINE EN EUROPE ?

On câble de Londres que l'Angleterre tient à l'extrême limite le blocus économique du continent. Rien ne l'en détournera, il faut affamer l'adversaire. L'Europe continentale, à ce qu'on sait, affronte la menace d'une famine prochaine et de proportions extrêmes. La situation des pays occupés par l'Allemagne, et qui sont nombreux, — la Pologne, la Norvège, le Danemark, la Hollande, le Luxembourg, la Belgique, près de la moitié de la France, — et dont certains ont été dévastés, notamment dans le pourtour de la France, est des plus graves, à cause des obstacles que les opérations militaires ont mis à toute la population civile qui devait semer et préparer les prochaines récoltes. L'Europe, en temps normal, ne se suffit pas, elle doit importer, même se rationner, depuis quelques années. C'est le cas de l'Allemagne depuis 1935. L'Allemagne ayant pris ou tenant plusieurs pays dont l'agriculture et la production de denrées alimentaires sont importantes, aura plus ou moins de quoi se ravitailler. Elle commencera par penser à elle-même, elle prélèvera pour ses armées et sa population le plus qu'elle pourra, afin de se constituer des réserves, de ménager aussi celles qu'elle a déjà. Les populations occupées devront donc se tirer d'affaire au mieux, ou au moins mal possible, sur des territoires dévastés en partie, et dont l'agriculture n'a pas pu du reste faire son travail en paix cette année. Il y a au surplus les migrations, les transhumances de millions de réfugiés. On se demande dans toute l'Europe, comment réussir à nourrir indéfiniment de façon convenable les civils, surtout les vieillards, les femmes et les enfants. L'Angleterre tient encore la mer ouverte derrière elle, elle peut importer en masse; le continent européen est bloqué et ne peut guère compter à présent que sur ce qu'il produit et il produit de moins en moins à cause des invasions et des dévastations. Dans les Balkans et même en Russie, où il y a pourtant la paix, la situation de l'agriculture paraît déjà fort compromise. On craint que les récoltes n'y soient que des deux tiers, même de la moitié de la normale. Ce sera la famine. Et, avant peu, au surplus, quelque fléau dévastateur éclaterait parmi les populations insuffisamment alimentées, d'où le mal se propagerait par delà les mers. Belles perspectives: la guerre, la famine, la peste, l'épouvante. Civilisation?

POLITIQUE DE GUERRE DU CANADA

On trouvera ailleurs dans le "Devoir" de ce soir le détail des séances d'hier, dans nos parlements, tant à Québec qu'à Ottawa, quant à la politique de mobilisation générale du ministère fédéral exposée mardi par le premier ministre M. King, par MM. Lapointe, Power et autres, ainsi que le récit d'incidents survenus à ce sujet. On pense qu'un des premiers actes officiels du nouveau vice-roi canadien, lord Athlone, débarqué hier au Canada et qui prendra dès demain son poste, à Ottawa, ce sera de sanctionner le bill de M. King, ce bill subira sa troisième lecture aujourd'hui, pense-t-on, au Communisme; et le Sénat voudra sans doute l'adopter en vitesse avant la fin de cette semaine-ci. La presse quotidienne a manifesté son assentiment à ce bill. Quelques journaux ont trouvé néanmoins qu'il n'irait pas assez loin. On a signalé hier ici même le cas de la "Gazette". C'est aussi le cas du "Globe & Mail"; il écrivait il y a quelques heures: "Du point de vue du sujet britannique loyal qui croit fermement le Canada moralement tenu de se porter à l'aide de la mère-patrie quand elle subit une agression sans provocation, la législation que présente le gouvernement canadien est défectueuse et insuffisante, pour la raison que les pouvoirs extraordinaires qu'il demande, il ne les exercera que pour la défense du territoire canadien et des eaux territoriales du Canada". A quoi le journal ultra-loyaliste de Toronto ajoute: "Il ne nous reste donc d'autre issue d'aller combattre volontairement aux côtés de la Grande-Bretagne... Nous ne pouvons écarter Hitler si nous restons en Amérique du Nord." (19 juin). D'autres feuilles reprendront d'ici peu ce prétendu grief contre le ministère King. — G. P.

Le service obligatoire

Le débat sur le bill de M. King se poursuit

Le gouvernement aurait dû commencer par faire appel au volontariat. Il ne l'a pas fait. Pourquoi? demande M. Lacombe — Un vote — Des explications — Le discours de M. Lapointe à la radio et M. Hanson

Le ministère ne veut pas avoir les mains liées, en l'absence des députés, dit M. King

(Par Leopold RICHER)

Ottawa, 19-VI-40. — Il est arrivé une chose effrayante hier après-midi à la Chambre des Communes, le chef des créditistes ou des néo-démocrates — M. Herridge en fera certainement une maladie grave — empêché, hier après-midi, juste l'heure de la levée de la séance de la Chambre des Communes à 12 heures, le mercredi, l'adoption du bill du premier ministre M. Macdonnell King sur la mobilisation générale.

En dépit de plaidoyers pressants du chef du gouvernement, du leader conservateur et du chef opposant C.E.F. M. Blackmore n'a pas voulu maintenir son attitude. Il a loqué le passage immédiat en troisième lecture de la mesure du service militaire obligatoire et de mobilisation des richesses. Quelques instants avant l'ajournement de 6 heures le leader du parti créditiste a déclaré qu'il avait l'intention de parler sur le projet de loi de la mobilisation générale. S'est empressé de pronostiquer que son discours pouvait durer au moins trois heures.

En dépit des assurances répétées de M. Hanson, chef de l'opposition, et de M. Coldwell, leader de C.C.F., disant que les députés de leurs partis étaient prêts à passer sans plus de discussion le bill de la mobilisation, M. Blackmore a insisté pour parler comme il l'avait projeté. Et le gouvernement a été forcé de remettre à cet après-midi la continuation du débat.

Comme le chef créditiste insistait de plus de force que jamais pour renoncer son discours, le chanoine délégué à la Chambre. De tous les sens des Communes les députés (aient) "Adoptons immédiatement le bill de la mobilisation" ais, en raison de la détermination de M. Blackmore, le gouvernement a décidé d'ajourner la discus-

sion de son projet de loi. Un autre incident s'était produit plus tôt lorsque, par un vote de 202 à 2, un troisième amendement sur le bill de la mobilisation avait été battu aux voix.

Les parains de cet amendement étaient, MM. Liguori Lacombe et Wilfrid Lacroix, deux députés libéraux, l'un de Laval-Deux-Montagnes et l'autre de Québec-Montmorency. Ils tentèrent vainement, une fois de plus, de faire décréter que l'effort de la guerre du gouvernement "resterait libre et volontaire".

M. Lacombe

Voici les principales déclarations de M. Lacombe: Comme l'amendement que j'ai proposé hier soir, sur le projet de loi en discussion a été déclaré hors d'ordre, j'ai décidé de proposer un autre amendement maintenant que la Chambre siège en comité sur le même projet de loi. Avant de procéder à cette proposition, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du comité sur le fait que la loi de la milice et de la défense demeure la même. L'article 64 de cette loi n'a pas été modifié. Cet article se lit comme suit:

"Le gouvernement en conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque moment que ce soit, ou il paraît à propos de le faire, en raison de circonstances critiques."

En considération de cette loi et pour les raisons que j'ai déjà exposées, je renouvelle mon opposition au présent "bill". Je ne le fais pas par plaisir, mais par devoir. Personne, quelque rang élevé qu'il occupe, ne m'empêchera de m'exprimer en homme libre de toute con-

(Suite à la dernière page)

L'actualité

Ne pas engager l'avenir

En réponse à un député qui discutait d'un projet de loi susceptible d'avoir ses répercussions à une époque où la majorité de ceux qui aujourd'hui forment le gouvernement de Québec aura depuis longtemps franchi le Styx, M. Adélard Godbout a eu une heureuse formule quand il a dit: "N'engageons pas l'avenir".

Il s'agissait, je pense, d'une question d'intérêt sur un emprunt à long terme. Peu importe toutefois le fait: c'est l'idée contenue dans l'expression du premier ministre provincial qu'il faut retenir pour l'instant.

Ne pas engager inconsidérément l'avenir, tel est peut-être, en effet, le premier devoir du législateur. C'est un devoir de justice élémentaire envers les générations qui viendront et en auront assez de faire face aux problèmes particuliers de leur temps sans avoir à continuer de résoudre ceux que nous aurons pu leur léguer par une politique à courte vue.

Les événements tragiques que le monde vit présentement sont sans doute dus à une multitude de causes. Ils sont peut-être dus aussi, pour une part, à des engagements pris il y a quelque vingt ans par des politiciens qui ne jugeaient qu'en fonction d'intérêts particuliers et immédiats. Il ne m'appartient pas de juger ces gens-là; mais, en présence toutefois des perturbations qui font trembler le monde sur ses assises, il y a lieu de se demander si le manque de clairvoyance de ceux qui détenaient les pouvoirs économiques et politiques à la fin de la dernière guerre ne compte pas pour beaucoup dans les néfastes résultats que nous obtenons aujourd'hui.

Si des millions de jeunes hommes s'entre-déchirent ces temps-ci, n'est-ce pas beaucoup en faute de la génération précédente, qui n'a pas su liquider ses problèmes propres, mais a différé de le faire, remettant à plus tard le soin de réparer les injustices, de corriger l'égoïsme individuel et collectif, de payer tout simplement les dettes contractées dans le passé?

N'engager l'avenir qu'à coup sûr, tel est le programme que devrait tenter de suivre tout homme en mesure de poser des actes pouvant avoir un prolongement dans l'avenir éloigné.

La formule de M. Godbout est à retenir. Espérons que d'autres politiciens de chez nous, tant au gouvernement provincial que fédéral, ne poseront pas des actes que les hommes de demain devront pleurer amèrement.

Le carnet du grincheux

Le Canada s'étonne que le Devoir n'ait pas donné hier plus de place à l'affaire Arcand, en cours d'instruction. "Manque d'espace", dit ironiquement le confrère. Tout juste. Les débats aux Communes et à Québec sur le service militaire obligatoire que M. King n'avait pas promis, non plus que M. Lapointe, prenant beaucoup d'espace, avec les discours de MM. King, Lapointe, Power, Godbout et autres le Devoir a dû tout le leur donner ou presque. Les grands patriotes ont pris les plus grandes places.

M. Godbout amende la loi électorale pour ajourner l'élection de Terrebonne: il veut avoir le temps de revoir le discours qu'il devra prononcer à la radio quand s'ouvrira la campagne.

Une distraction est si vite arrivée! Star, d'hier, page 5, colonne 5: (...) Under this plan Canada had to proceed and never has it hesitated to respond to "orders" from the British War Office.

C'est M. le sénateur Dandurand qui est censé parler ainsi. Nous ne pouvons pas croire que le gouvernement de Londres donne des ordres au gouvernement d'Ottawa et moins encore que le leader du Sénat le dise.

Quand M. Houde aidait à battre le gouvernement de M. Duplessis, c'était pour toutes les feuilles godboutistes — et la Gazette en était — un grand patriote. Voyez ce qu'il est, maintenant qu'il a cessé de servir!

A cause de la guerre on supprime les élections complémentaires provinciales. Le principe est créé. Si la guerre dure, les élections générales auront le même sort.

La dictature au profit des autres est une bien mauvaise chose; elle devient sympathique quand elle travaille pour soi.

Depuis qu'on le sait si distrait, ce que les gens à qui il a gromé des jobs vont harceler le premier ministre.

Le Grincheux

20-VI-40

Une lettre de M. Ebray

En page 2, une lettre de notre correspondant européen, M. Alcide Ebray, ancien ministre résident de France, sur la guerre actuelle, sa physionomie particulière, etc.

Lettre d'Europe

La Guerre Deboires et espoirs des Alliés

Souvenir de septembre 1914 — Les nouveaux moyens de guerre — La Hollande et la Belgique hors de combat — La poussée allemande — Le gouvernement français remanié — La "patrie en danger"

Le 21 mai 1940 "La situation est grave. Elle n'est nullement désespérée..."

Chaque Français, qu'il soit armé ou à l'intérieur, doit faire ce soir avec moi le serment solennel de vaincre."

Les divisions de chars de guerre peuvent s'aventurer trop loin des armées proprement dites et être enveloppées par l'adversaire...

La Belgique envahie avait résisté vigoureusement, mais, moins préparée qu'elle ne l'a été depuis, elle n'avait pas pu tenir longtemps...

Le gouvernement belge avait emigré en France, et Sainte-Adresse, près du Havre, était comme la nouvelle capitale du royaume envahi.

Delivrés de la résistance belge, les armées allemandes avaient pénétré en France comme un torrent. Rien ne semblait arrêter leur avance.

De Paris, on suivait avec angoisse les étapes de leur marche en avant, surtout en ce qui concerne la colonne du général von Kluck, qui devait agir comme un bélier contre Paris.

Elle permit, notamment, de faire la guerre en arrière des lignes de l'ennemi, en endommageant ses voies de communications, en entravant ainsi ses mouvements de troupes et le ravitaillement de ses armées...

Une autre opération inattendue exécutée en arrière des lignes ennemies a été l'occupation, par des forces descendues en avion, d'aérodromes militaires hollandais, alors que l'armée hollandaise, non encore attaquée, se trouvait encore entre ces aérodromes et l'armée allemande.

Une forme nouvelle de l'aviation de guerre est celle du "parachutisme". Des parachutistes nombreux, lancés des avions allemands, ont pu prendre pied sur le territoire de l'adversaire, y faire oeuvre de destruction sous différentes formes, ou y agir comme espions.

L'intervention de cette arme nouvelle a même fait se poser une question de droit international. Dans quelle mesure est-elle autorisée par les lois et coutumes de la guerre?

En 1914-1918, le char d'assaut, le "tank", et l'aviation de guerre étaient encore dans leur enfance. Ces deux armes n'ont donc pas joué un rôle primordial dans la guerre mondiale.

En France, par exemple, il y a une tendance à considérer comme faisant partie de la cinquième colonne quiconque est communiste, et aussi quiconque n'est pas jugé assez "juste" ou "aboutiste" en ce qui concerne la conduite de la guerre.

La bataille d'aujourd'hui, a-t-il dit, n'est pas très différente de la plupart de celles de la dernière guerre. Les Allemands, sur un large front, ont percé; mais la ligne percée n'est pas la ligne Maginot...

La poussée allemande, qui est toujours formidable, s'effectue dans trois directions différentes: le long de l'Oise, voie historique des invasions vers Paris; d'Est en Ouest, semblant viser la mer, voie d'attaque contre l'Angleterre; puis, bien qu'avec moins de vigueur, le long de la Meuse, peut-être dans l'intention, en tournant la ligne Maginot, d'atteindre la Lorraine et l'Alsace.

Le gouvernement français vient de prendre des mesures qui ont produit une grande impression. La plus importante est le remplacement, comme généralissime, du général Gamelin par le général Weygand.

Le général Gamelin a-t-il été considéré comme responsable de la "situation grave" qu'a reconnue M. Paul Reynaud? L'était-il en réalité? Ou bien a-t-on voulu, en changeant de généralissime, faire espérer au public que les choses marcheraient désormais mieux?

Le résultat ayant été acquis par les armées allemandes, elles allaient attaquer la France elle-même, c'est-à-dire se mesurer avec les armées franco-anglaises.

Cela devait leur être facilité par le fait qu'elles n'avaient plus à forcer la ligne Maginot, devant laquelle elles sont restées immobilisées pendant huit mois.

La ligne Maginot proprement dite avait été construite face à l'Allemagne et au grand-duché de Luxembourg.

En Belgique, les choses se sont passées, à quelques différences près, comme en 1914. Les villes principales, notamment Bruxelles et Anvers, ont été rapidement occupées.

Quant au bombardement, au moyen de l'aviation, des populations civiles en arrière des fronts, qui avait été pratiquée sans scrupules pendant la dernière guerre, il l'a été beaucoup moins, jusqu'ici du moins, dans la guerre actuelle.

La cause en est, de chaque côté, on sait que l'aviation adverse est très forte et qu'elle est prête à user de représailles. De cette manière, le massacre des civils ne profiterait à personne.

L'aviation de guerre perfectionnée n'opère pas seulement en arrière des fronts. Elle intervient dans les batailles proprement dites. Elle bombarde d'en haut les troupes qui ont en face d'elles l'ennemi armé.

Telles sont les quelques particularités nouvelles qui donnent, au point de vue technique, un caractère particulièrement atroce aux hostilités en cours.

Aux points de vue politique et moral, il faut citer deux autres particularités. Il s'agit d'abord de ce qu'on appelle la "cinquième colonne", de l'ennemi de l'intérieur, ou plutôt de l'intérieur. Cette expression est venue de la guerre civile d'Espagne, sans qu'on sache exactement qui l'a lancée, ce qui, du reste, est secondaire.

La cinquième colonne se compose d'agents de l'ennemi, soit étrangers, soit nationaux, autrement dit d'espions ou de traitres, et de gens dont on considère l'activité comme pouvant être utile à l'ennemi.

En France, par exemple, il y a une tendance à considérer comme faisant partie de la cinquième colonne quiconque est communiste, et aussi quiconque n'est pas jugé assez "juste" ou "aboutiste" en ce qui concerne la conduite de la guerre.

Quiconque, aujourd'hui, parlerait de paix serait considéré comme étant de la "cinquième colonne" et s'exposerait à de graves dangers.

Le gouvernement français a pris l'initiative d'une lutte énergique contre la cinquième colonne, et le gouvernement anglais suit son exemple.

Plus dangereuse est la propagande faite par une radio nationale spécialement à l'adresse du public des pays ennemis, dans la langue de ces pays. Il s'agit alors de tromper ce public sur les actes de son gouvernement, représentés comme répréhensibles et dangereux.

Le gouvernement allemand, pour parer à ce danger, n'y a pas été par quatre chemins. Il a tout simplement décrété la peine de mort contre tout Allemand qui écouterait les émissions ennemies.

Autre jour, j'écoutais une émission allemande, en flamand et en français, à l'adresse des Belges. C'était très curieux. On y invitait les Belges à cesser toute résistance, à accepter la paix que l'Allemagne était disposée à leur accorder.

En Belgique, les choses se sont passées, à quelques différences près, comme en 1914. Les villes principales, notamment Bruxelles et Anvers, ont été rapidement occupées.

Quant au bombardement, au moyen de l'aviation, des populations civiles en arrière des fronts, qui avait été pratiquée sans scrupules pendant la dernière guerre, il l'a été beaucoup moins, jusqu'ici du moins, dans la guerre actuelle.

La cause en est, de chaque côté, on sait que l'aviation adverse est très forte et qu'elle est prête à user de représailles. De cette manière, le massacre des civils ne profiterait à personne.

L'aviation de guerre perfectionnée n'opère pas seulement en arrière des fronts. Elle intervient dans les batailles proprement dites. Elle bombarde d'en haut les troupes qui ont en face d'elles l'ennemi armé.

Telles sont les quelques particularités nouvelles qui donnent, au point de vue technique, un caractère particulièrement atroce aux hostilités en cours.

Aux points de vue politique et moral, il faut citer deux autres particularités. Il s'agit d'abord de ce qu'on appelle la "cinquième colonne", de l'ennemi de l'intérieur, ou plutôt de l'intérieur. Cette expression est venue de la guerre civile d'Espagne, sans qu'on sache exactement qui l'a lancée, ce qui, du reste, est secondaire.

La cinquième colonne se compose d'agents de l'ennemi, soit étrangers, soit nationaux, autrement dit d'espions ou de traitres, et de gens dont on considère l'activité comme pouvant être utile à l'ennemi.

En France, par exemple, il y a une tendance à considérer comme faisant partie de la cinquième colonne quiconque est communiste, et aussi quiconque n'est pas jugé assez "juste" ou "aboutiste" en ce qui concerne la conduite de la guerre.

Quiconque, aujourd'hui, parlerait de paix serait considéré comme étant de la "cinquième colonne" et s'exposerait à de graves dangers.

Le gouvernement français a pris l'initiative d'une lutte énergique contre la cinquième colonne, et le gouvernement anglais suit son exemple.

Plus dangereuse est la propagande faite par une radio nationale spécialement à l'adresse du public des pays ennemis, dans la langue de ces pays. Il s'agit alors de tromper ce public sur les actes de son gouvernement, représentés comme répréhensibles et dangereux.

Le gouvernement allemand, pour parer à ce danger, n'y a pas été par quatre chemins. Il a tout simplement décrété la peine de mort contre tout Allemand qui écouterait les émissions ennemies.

Autre jour, j'écoutais une émission allemande, en flamand et en français, à l'adresse des Belges. C'était très curieux. On y invitait les Belges à cesser toute résistance, à accepter la paix que l'Allemagne était disposée à leur accorder.

En Belgique, les choses se sont passées, à quelques différences près, comme en 1914. Les villes principales, notamment Bruxelles et Anvers, ont été rapidement occupées.

Quant au bombardement, au moyen de l'aviation, des populations civiles en arrière des fronts, qui avait été pratiquée sans scrupules pendant la dernière guerre, il l'a été beaucoup moins, jusqu'ici du moins, dans la guerre actuelle.

La cause en est, de chaque côté, on sait que l'aviation adverse est très forte et qu'elle est prête à user de représailles. De cette manière, le massacre des civils ne profiterait à personne.

L'aviation de guerre perfectionnée n'opère pas seulement en arrière des fronts. Elle intervient dans les batailles proprement dites. Elle bombarde d'en haut les troupes qui ont en face d'elles l'ennemi armé.

Telles sont les quelques particularités nouvelles qui donnent, au point de vue technique, un caractère particulièrement atroce aux hostilités en cours.

Aux points de vue politique et moral, il faut citer deux autres particularités. Il s'agit d'abord de ce qu'on appelle la "cinquième colonne", de l'ennemi de l'intérieur, ou plutôt de l'intérieur. Cette expression est venue de la guerre civile d'Espagne, sans qu'on sache exactement qui l'a lancée, ce qui, du reste, est secondaire.

La cinquième colonne se compose d'agents de l'ennemi, soit étrangers, soit nationaux, autrement dit d'espions ou de traitres, et de gens dont on considère l'activité comme pouvant être utile à l'ennemi.

En France, par exemple, il y a une tendance à considérer comme faisant partie de la cinquième colonne quiconque est communiste, et aussi quiconque n'est pas jugé assez "juste" ou "aboutiste" en ce qui concerne la conduite de la guerre.

Quiconque, aujourd'hui, parlerait de paix serait considéré comme étant de la "cinquième colonne" et s'exposerait à de graves dangers.

Le gouvernement français a pris l'initiative d'une lutte énergique contre la cinquième colonne, et le gouvernement anglais suit son exemple.

Plus dangereuse est la propagande faite par une radio nationale spécialement à l'adresse du public des pays ennemis, dans la langue de ces pays. Il s'agit alors de tromper ce public sur les actes de son gouvernement, représentés comme répréhensibles et dangereux.

Le gouvernement allemand, pour parer à ce danger, n'y a pas été par quatre chemins. Il a tout simplement décrété la peine de mort contre tout Allemand qui écouterait les émissions ennemies.

Tout ce qu'on peut dire pour le moment, c'est que le général Weygand jouit d'une estime au moins égale à celle dont jouissait le général Gamelin au moment où il a pris le commandement suprême.

En annonçant ce changement, M. Reynaud a tenu à rappeler que le général Weygand avait été le collaborateur intime du maréchal Foch pendant la dernière guerre.

D'autre part, le gouvernement lui-même a été remanié d'une manière significative. M. Reynaud, ministre des Affaires étrangères et président du conseil, estimant que le président devait, dans les circonstances actuelles, être en même temps ministre de la guerre, a donc pris ce ministère, qui était occupé par M. Daladier.

Le maréchal Pétain, le "héros de Verdun", qui était ambassadeur de France en Espagne, a été nommé ministre d'Etat, c'est-à-dire ministre sans portefeuille, et vice-président du conseil. Par là, M. Reynaud a voulu s'adjointre un conseiller technique, et en même temps donner au gouvernement qu'il préside une allure militaire, ce qui était assez indiqué dans les circonstances actuelles.

Une permutation très significative a été celle qui a fait passer M. Mandel du ministère des colonies à celui de l'intérieur. En annonçant ce changement, M. Reynaud a tenu à faire remarquer que M. Mandel avait été le "disciple de Clemenceau".

Cela voulait beaucoup dire, car, bien que, du temps de Clemenceau, on ne parlât pas encore de la "cinquième colonne", le Tigre, pendant la guerre mondiale, avait mené une lutte à mort contre les éléments qui forment aujourd'hui la colonne en question.

Aux Affaires étrangères, M. Alexis Léger, qui était secrétaire général depuis 1933, avait succédé à M. Philippe Berthelot, a été remplacé par M. Jean Charles-Roux, qui était ambassadeur auprès du Vatican.

M. Léger était une créature de Briand et il avait comme ennemis tous ceux qui l'avaient été de Briand. Sa disgrâce est donc comme un désaveu posthume à l'égard de cet homme d'Etat, qui a joué en France un rôle aussi important que discuté.

Dans le va-et-vient des ministères que la politique parlementaire fait arriver au Quai-d'Orsay, le secrétaire général représente un élément de stabilité, bon ou mauvais, selon ce qu'est sa politique. Il serait intéressant de savoir pourquoi M. Léger a été ainsi "débarqué".

Mais cela doit être un secret du Quai-d'Orsay. Voilà donc le gouvernement français remanié en vue de faire, avec plus d'efficacité, la guerre contre l'ennemi extérieur et contre l'ennemi intérieur. Il n'y a plus qu'à l'attendre à l'oeuvre.

Le général Gamelin a-t-il été considéré comme responsable de la "situation grave" qu'a reconnue M. Paul Reynaud? L'était-il en réalité? Ou bien a-t-on voulu, en changeant de généralissime, faire espérer au public que les choses marcheraient désormais mieux?

Il est difficile de se prononcer sur ce point, d'autant plus que certaines indications doivent être connues du gouvernement seul.

Le résultat ayant été acquis par les armées allemandes, elles allaient attaquer la France elle-même, c'est-à-dire se mesurer avec les armées franco-anglaises.

Cela devait leur être facilité par le fait qu'elles n'avaient plus à forcer la ligne Maginot, devant laquelle elles sont restées immobilisées pendant huit mois.

La ligne Maginot proprement dite avait été construite face à l'Allemagne et au grand-duché de Luxembourg.

En Belgique, les choses se sont passées, à quelques différences près, comme en 1914. Les villes principales, notamment Bruxelles et Anvers, ont été rapidement occupées.

Quant au bombardement, au moyen de l'aviation, des populations civiles en arrière des fronts, qui avait été pratiquée sans scrupules pendant la dernière guerre, il l'a été beaucoup moins, jusqu'ici du moins, dans la guerre actuelle.

La cause en est, de chaque côté, on sait que l'aviation adverse est très forte et qu'elle est prête à user de représailles. De cette manière, le massacre des civils ne profiterait à personne.

L'aviation de guerre perfectionnée n'opère pas seulement en arrière des fronts. Elle intervient dans les batailles proprement dites. Elle bombarde d'en haut les troupes qui ont en face d'elles l'ennemi armé.

Telles sont les quelques particularités nouvelles qui donnent, au point de vue technique, un caractère particulièrement atroce aux hostilités en cours.

Aux points de vue politique et moral, il faut citer deux autres particularités. Il s'agit d'abord de ce qu'on appelle la "cinquième colonne", de l'ennemi de l'intérieur, ou plutôt de l'intérieur. Cette expression est venue de la guerre civile d'Espagne, sans qu'on sache exactement qui l'a lancée, ce qui, du reste, est secondaire.

La cinquième colonne se compose d'agents de l'ennemi, soit étrangers, soit nationaux, autrement dit d'espions ou de traitres, et de gens dont on considère l'activité comme pouvant être utile à l'ennemi.

En France, par exemple, il y a une tendance à considérer comme faisant partie de la cinquième colonne quiconque est communiste, et aussi quiconque n'est pas jugé assez "juste" ou "aboutiste" en ce qui concerne la conduite de la guerre.

Quiconque, aujourd'hui, parlerait de paix serait considéré comme étant de la "cinquième colonne" et s'exposerait à de graves dangers.

Le gouvernement français a pris l'initiative d'une lutte énergique contre la cinquième colonne, et le gouvernement anglais suit son exemple.

Plus dangereuse est la propagande faite par une radio nationale spécialement à l'adresse du public des pays ennemis, dans la langue de ces pays. Il s'agit alors de tromper ce public sur les actes de son gouvernement, représentés comme répréhensibles et dangereux.

Le gouvernement allemand, pour parer à ce danger, n'y a pas été par quatre chemins. Il a tout simplement décrété la peine de mort contre tout Allemand qui écouterait les émissions ennemies.

Autre jour, j'écoutais une émission allemande, en flamand et en français, à l'adresse des Belges. C'était très curieux. On y invitait les Belges à cesser toute résistance, à accepter la paix que l'Allemagne était disposée à leur accorder.

En Belgique, les choses se sont passées, à quelques différences près, comme en 1914. Les villes principales, notamment Bruxelles et Anvers, ont été rapidement occupées.

Quant au bombardement, au moyen de l'aviation, des populations civiles en arrière des fronts, qui avait été pratiquée sans scrupules pendant la dernière guerre, il l'a été beaucoup moins, jusqu'ici du moins, dans la guerre actuelle.

La cause en est, de chaque côté, on sait que l'aviation adverse est très forte et qu'elle est prête à user de représailles. De cette manière, le massacre des civils ne profiterait à personne.

Mais un important élément d'incertitude domine encore la situation au point de vue international. L'"énigme italienne" persiste. Selon les manifestations du gouvernement et de la presse, on passe de l'espoir à la crainte; on se demande si Mussolini restera dans l'état de non-belligérance, comme on prétend que le président Roosevelt l'y a invité, ou s'il se joindra à Hitler.

Alcide EBRAV

P. S. — Cette lettre était écrite, lorsqu'est arrivée l'assez grave nouvelle de la progression de la poussée allemande et de la chute des deux villes importantes d'Amiens et d'Arras, dans le nord de la France.

Ce double événement rapproche les Allemands de la mer, de Calais et de Boulogne, ce qui semble indiquer qu'ils visent l'Angleterre, soit pour l'attaquer elle-même, soit pour empêcher ses renforts de débarquer sur le continent.

M. Paul Reynaud a annoncé cette nouvelle au Sénat dans une courte allocution patriotique commençant par ces mots: "La patrie est en danger."

On a déjà remarqué que M. Paul Reynaud, qui est du Midi, s'exprimait quelquefois d'une manière un peu hyperbolique. On veut espérer que c'est le cas cette fois-ci.

A. E.

DITES-LE Encouragez nos annonceurs. Dites-leur que vous avez vu leurs annonces dans LE DEVOIR

COURS D'ETE Cours d'Eté pour Religieux et Laïcs du 25 juin au 6 juillet Schola Cantorum de Montréal A l'Université de Montréal 1265, rue ST-DENIS

Sobre en tout - La Bière me suffit. Image of a man sitting and drinking beer.

NECROLOGIE

- AUBERTIN — A Boucville, le 19, à 62 ans, Alexandre Aubertin, époux en 1res noces d'Elizabeth Bourdon, en 2es, de Victoria Handfield.
BARRETTE — A Montréal, le 17, à 75 ans, Mme Victor Barrette, née Marceline Pelletier.
BERGEBON — A Montréal, le 18, à 63 ans, Xavier Bergeron, époux de feu Aurèle Bouchard.
CHARTRE — A Montréal, le 19, à 63 ans, Mme Olivia Chartre, née Olivia Montmerquette.
CLEMENT — A Montréal, le 19, à 49 ans, Mme Elzear Clément, née Annie Talion.
CYR — A St-Lin, le 17, à 83 ans, Mme Janvier Cyr, née Mathilde Clavel.
DESORMEAUX — A Montréal, le 19, à 56 ans, Mme Françoise-Xavier Desormeaux, née Euphrasie Farley.
EMLOT — A Montréal, le 17, à 40 ans, Denise Emiot.
FORTIER — A Montréal, le 19, à 17 ans, Gérard, fils de Pierre Fortier et de Laura Levert.
GODBOUT — A Ste-Anne de Beaupré, le 16, à 27 ans, Jacques, fils d'Albert Godbout et d'Adélaïde Simard.
GODIN — A Montréal, le 17, à 78 ans, Eugène Godin, époux de feu Philomène Descent.
HAMILTON — A Montréal, le 18, à 58 ans, Wilfrid-S. Hamilton, époux de Marie-R. Martin.
FELAND — A Québec, le 17, Joseph Feland.
LAMARRE — A Montréal, le 19, à 63 ans, Lucien Lamarre, époux de feu Germaine Bouchard.
LAPORTE — A Varennes, le 18, à 79 ans, Océlie Provost, veuve de F.-X. Laporte.
LEBEVRE — A Berthier Junction, le 18, Mme Désiré Lebevre, née Georgianna Ferland.
MASSÉ — A Montréal, le 17, Adrienne, fille de Napoléon Massé et de feu Hélène Bougie.
MURPHY — A Montréal, le 18, Ellen-Mary Murphy, épouse de feu W. John Muirroy.
OSHEA — A Montréal, le 17, à 69 ans, William O'Shea, époux de Laura Poullet.
PAGEAU — A Montréal, le 18, à 67 ans, Charles Pageau, époux de feu Alice Pilon.
PAQUETTE — A Montréal, le 17, à 66 ans, Alfred Paquette, époux de Germaine Gobeille.
PROULX — A Montréal, le 15, à 29 ans, Gertrude Pugière, épouse d'Emile Proulx.
RHEAUME — A Montréal, le 17, à 63 ans, Zéphir Rheaume, époux de Marie-Rose Laferté.
THIBAUT — A Montréal, le 17, à 80 ans, Charles Thibaut, époux de Julie Picard.
TURCOT — A Montréal, le 18, à 66 ans, Henri Turcot, époux d'Irène Guindon.
VANIER — A Montréal, le 18, à 80 ans, Alphonse Vanier, époux en 1res noces de feu Palmire Fillion et en 2es noces de feu Amanda Benard.

Quelle date? Voyez ici: 1940 JUIN 1940. J. P. DUPUIS Limitée. Bois de construction — Matériaux — Ciment — Brique — Plâtre et papier à couverture. — CHARBON — GROS ET DETAIL. Ateliers de portes et châssis. 1084, ave de l'Église - Verdun. Livraison par toute la province. Tel. YO-6 0928

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

CALENDRIER
 Demain: VENDREDI, 21 Juin 1940
 Saint Louis de Gonzague, confesseur
 Lever du soleil, 4 h. 11.
 Coucher du soleil, 7 h. 51.
 Lever de la lune, 9 h. 10.
 Coucher de la lune, 5 h. 55.

Nouvelle lune, le 5, à 8 h. 5 m. du soir.
 Premier quartier, le 12, à 8 h. 30 m. du soir.
 Pleine lune, le 19, à 6 h. 2 m. du soir.
 Dernier quartier, le 27, à 1 h. 13 m. du soir.

NUAGEUX ET FRAIS
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 56.
 Minimum 42.
 Même date l'an dernier 59.
 Minimum aujourd'hui 54.
 Même date l'an dernier 60.
 BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.25, 11 h. a.m. 29.30.
 Chiffres fournis par
 Mme L.-P. de Meulé, 7631 rue Saint-Denis

Les Allemands occupent Lyon --- Bombardement aérien de Bordeaux

Un corps de troupes de la garnison de la ligne Maginot, d'environ 50,000 hommes, franchit la frontière suisse et dépose les armes

Toulon se défendra — Berlin annonce la prise de Brest — Epinal, Toul et Lunéville sont aux mains des Allemands — Le drapeau de guerre du Reich flotte sur la cathédrale de Strasbourg

Bordeaux, 20 (A.P.) — Les autorités françaises ont rapporté aujourd'hui que des éléments allemands avaient occupé la grande ville industrielle de Lyon à la suite d'une poussée le long des vallées de l'Allier et du Rhône.

On estime que le bombardement aérien de Bordeaux la nuit dernière, le premier que la capitale provisoire de la France ait subi depuis le début de la guerre, a fait une soixantaine de victimes. Les avions allemands seraient venus quatre fois à la charge d'une heure et demie à trois heures et demie du matin. Deux des bombes auraient atteint des abris.

de Toulon en Méditerranée a émis une proclamation annonçant qu'il défendrait Toulon avec toutes les forces à sa disposition si l'ennemi l'attaquait.

Voici le texte du bulletin émis aujourd'hui par le haut commandement allemand:

"La base navale française de Brest, en Bretagne, a été prise. En Normandie, on a atteint et franchi en plusieurs points le cours inférieur de la Loire de Nantes à Tours. Dans le coude du cours moyen de la Loire, la poursuite se continue dans le secteur du Cher par Bourges.

"Depuis le 10 mai, des avions ennemis, surtout anglais, ont attaqué des villes ouvertes allemandes la nuit. La nuit dernière, huit civils ont été victimes de ces attaques.

"L'aviation allemande a maintenant commencé des représailles contre l'Angleterre. Au cours de la nuit du 19 au 20 juin, des unités d'avions de combat ont attaqué une grosse fabrique de nitrogène à Billingham, un centre fort important de fabrication d'armements, de nombreuses bombes de gros calibre. De gros incendies visibles d'une distance de plus de 50 kilomètres ont indiqué la route aux unités d'attaque suivantes.

"On a de plus incendié des réservoirs d'essence à Hull.

"Deux torpilles rapides allemandes ont détruit un navire de 4,000 tonnes tout près de la côte anglaise de la Manche à Dungeness.

"Un sous-marin a coulé un pétrolier ennemi de 8,000 tonnes.

"Un autre sous-marin a réussi à atteindre trois navires faisant partie d'un convoi ennemi.

"Les pertes aériennes totales de l'ennemi se sont élevées hier à 21 appareils. Six avions allemands manquent à l'appel.

"La conquête rapide de la puissante forteresse de Verdun et de ses fortifications modernes le 15 juin dernier est dû à l'esprit d'initiative et à l'audace de plusieurs commandants.

Genève, 20 (A.P.) — On rapporte que des avions français des bases de l'Afrique-nord et des troupes du Maroc et de la Tunisie ont franchi la Méditerranée en convoi sous la protection des navires de guerre français et anglais pour venir renforcer l'armée française qui résiste aux Allemands dans la région de Lyon. La bataille dans la vallée du Rhône se présenterait comme une épreuve de vitesse entre l'armée française qui essaie de se reorganiser pour rétablir un front et les Allemands qui transportent en avion des mécaniciens et des pièces pour réparer les moteurs de leurs unités motorisées qui commencent à se ressentir de l'usure de la campagne.

"Au sud de la Loire, des unités d'avions de combat ont poursuivi leurs attaques contre l'adversaire en retraite sur les grandes routes. L'aviation a soutenu l'avance de l'armée aux endroits où l'on avait constitué des nids de résistance.

"Dans le nord de la Lorraine, les débris de l'armée française de l'est vaincue — les soldats qui n'ont pas encore été faits prisonniers — sont refoulés de plus en plus étroitement dans la région de la Moselle, entre Epinal et Toul, de même que dans la région sud-centrale des Hautes-Vosges.

"Epinal, Toul et Lunéville sont aux mains des Allemands. La lutte se poursuit à la ligne Maginot des deux côtés de Diedenhofen. La ligne Maginot a été de nouveau percée à l'ouest de Wissembourg. Des escadrilles d'avions de combat et d'avions de plongée ont détruit la plus grande partie des ouvrages fortifiés.

"La ville allemande de Strasbourg a été prise du sud et de l'est. Le drapeau de guerre du Reich flotte sur la cathédrale de Strasbourg.

"La jonction des troupes venant de Belfort et du Haut-Rhin s'est effectuée en bordure de la province de Bourgogne.

"Le nombre des prisonniers faits au cours de la seule journée du 19 juin dépasse 200,000.

Goumris, France, 20 (A.P.) — Un corps de troupes de la garnison de la ligne Maginot d'environ 50,000 hommes a franchi aujourd'hui la frontière suisse et dépose les armes. Ces troupes, commandées par deux généraux, avaient tenté de se frayer un chemin à travers les armées allemandes qui leur barraient la route du midi dans le Jura. C'est à la suite de l'échec de leurs tentatives qu'elles ont dû se résigner à passer en territoire neutre.

"Parmi ceux qui se sont particulièrement distingués se trouvent les premiers lieutenants Stein et von Witzendorf, et le premier sergent Samel, appartenant tous à des régiments d'infanterie, et le lieutenant Roennecke et le sous-officier Claus d'un détachement motorisé.

"Au cours de la percée de la ligne Maginot de même que le rapide encerclement de l'ennemi en Alsace-Lorraine et en Bourgogne, le lieutenant général Ritter von Greim, le major-général von Richthofen et leurs escadrilles ainsi qu'un groupe d'avions de combat commandé par le colonel Steiner se sont distingués."

de ment, la collaboration est plus facile, moins hérissée de dangers, et convient à la masse des bons citoyens. C'est une qualité, une habitude à développer parmi nous; je précise, parmi nous, Canadiens français. L'individualisme a beaucoup de peine à s'assouplir. Les leçons du passé auraient dû nous instruire davantage; nous avons bien peu discipliné nos goûts de francs-tireurs.

Quant à la direction, elle appartient, elle devrait appartenir à ceux qui s'y sont préparés. C'est le rôle propre de l'élite. Et là intervient nécessairement la culture dont j'ai esquissé les éléments, il y a un instant. Un beau talent de parole ne suffirait pas, il serait même dangereux, s'il n'était l'expression d'idées saines, mûries, agencées en système logique. Le "leader" doit tendre à l'"efficacité", et il n'aurait pas cette efficacité s'il se bornait à remplir en vrac, devant ses auditeurs, des idées originales mais irréalisables.

Le "bon citoyen", qu'il soit simple collaborateur ou chef de ligne, doit avoir en vue le bien-être et l'amélioration de la communauté nationale et municipale, et des divers groupements plus spéciaux auxquels il appartient. Mener à bien une pareille tâche peut remplir aisément une vie. Si elle exige beaucoup d'efforts et un dévouement constant, elle comble de grandes satisfactions. N'y aurait-il que le témoignage intime de la conscience: ce serait déjà quelque chose, ce serait même l'essentiel. Mais parfois la communauté elle-même, le public, sortant de son indifférence collective, proclame les mérites d'un de ses membres, dont l'activité bienfaisante l'a frappé.

M. Maurault ajoute ici qu'il connaît un septuagénaire, encore jeune, qui lui servira d'exemple. Il s'agit de Me Victor Morin. Il donne quelques détails: famille de douze enfants (excellente manière de travailler au bien du pays), profession qui constitue une oeuvre bienfaisante, sens de la mutualité, souci constant du progrès de ses concitoyens canadiens-français, hommes de culture, bibliophile averti, préoccupation de l'éducation patriotique, direction de sociétés savantes, professionnelles et nationales, auteur d'ouvrages qui ont exigé de longues recherches, etc.

M. Maurault termine en présentant ses hommages à Me Morin, depuis longtemps membre de la Ligue du progrès civique.

Le duc de Windsor en Espagne

Cannes, France, 20 (A.P.) (retardé). — Le duc de Windsor a quitté sa villa de la Riviera française par automobile en route vers l'Espagne. La duchesse l'a précédé en ce pays.

Le duc de Windsor était dans le sud de la France depuis la fin de mai, après avoir abandonné son poste d'agent de liaison entre les armées française et anglaise. Il était retourné à sa villa du cap d'Antibes, près de Cannes.

Le Colisée, les hôpitaux, abris de protection à Rome

Rome, 20 (A.P.). — Le gouvernement italien a fait indiquer aujourd'hui les hôpitaux, les églises, les musées, les institutions de charité et les monuments historiques comme le Colisée de Rome, comme abris de protection contre les bombardements aériens.

Déjà Rome a été déclarée ville ouverte pour lui épargner toute attaque.

Les gouvernements français et anglais sont avertis aujourd'hui même que les immeubles ci-haut mentionnés sont des endroits de refuge.

Montréal perd \$175,000

On a appris ce matin à l'hôtel de ville que le bill présenté hier à Québec pour la taxe provinciale sur le tabac va diminuer les recettes de Montréal de \$175,000. En effet, en imposant une taxe de vente de dix pour cent sur le tabac, le gouvernement va exempter ce produit de la taxe de vente municipale.

Nouvelle difficulté donc pour équilibrer le budget. Il semble que pour le moment, la révision du budget qui est commencée va porter surtout sur les économies possibles. On verra à aménager le côté revenu, lorsqu'on saura exactement quelles modifications les lois provinciales nouvelles vont apporter aux sources de revenu de Montréal.

Policier tué par un voleur tué à son tour

Navan, Ont., 20 (C.P.) — Des policiers aidés de cultivateurs ont cerné dans les bois et tué un individu non identifié qui avait blessé à mort une heure plus tôt le policier provincial ontarien Harold Dent. La scène s'est déroulée près de ce village, situé à 16 milles à l'est d'Ottawa. Le policier, Dent, était sur les talons de l'individu, qu'il soupçonnait de vol. Mais l'individu s'est retourné et a tiré sur le policier, l'atteignant dans l'estomac. Le policier Dent est mort en route vers l'hôpital.

Bases navales américaines

Washington, 20 (A.P.) — À la prochaine conférence panaméricaine convoquée par le sous-secrétaire d'Etat, M. Sumner Welles, on croit que l'on proposera et décidera l'établissement de bases navales pour la marine américaine dans les pays ibériques. M. Welles a invité 21 républicains des Amériques à prendre part à la conférence. On a annoncé la convocation de la conférence à la suite de l'envoi à l'Allemagne et à l'Italie les notes dans lesquelles les États-Unis disent qu'ils ne toléreront pas le transfert de possessions anglaises, françaises ou néerlandaises dans le Nouveau-Monde à un pays non américain.

Arrestation de "Pat" Sullivan

Toronto, 20 (C.P.) — J.-A. (Pat) Sullivan, de Montréal et de Toronto, président de la Canadian Seaman's Union, a été arrêté aujourd'hui pour violation de la loi de la Défense du Canada.

La police n'a pas fait connaître la nature de l'accusation. On sait que Sullivan a déclenché et dirigé la grève des marins il y a quelques semaines.

Les universités et la conscription

Toronto, 20 (C.P.) — M. H.-J. Cody, président de l'Université de Toronto, a qualifié de prématurée la suggestion faite par le président d'une université canadienne de fermer les portes des universités à cause de la conscription. M. Cody croit qu'on doit attendre avant d'étudier un tel projet de savoir quelles classes d'étudiants seront conscrits.

L'Empire traverse une période difficile, a-t-il dit, et il serait sage de ne pas trop désorganiser la vie. On n'en doit pas moins se préparer à servir en cas d'urgence.

Pleins pouvoirs au cabinet australien

Canberra, 20 (C.P.) — Le premier ministre Menzies a présenté au Parlement australien aujourd'hui un projet de loi qui a pour but de donner au gouvernement "des pouvoirs plus grands qu'un gouvernement du commonwealth ait jamais eus".

M. Maurault, P.S.S. traite de civisme

A la Ligue du progrès civique. — Définition du "bon citoyen". — Devoirs et droits. — Me Victor Morin.

M. Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, hôte d'honneur de la Ligue du progrès civique, a exposé quelques principes du civisme. Voici un aperçu de sa causerie faite sur un ton tout à fait familial.

Si nous demandons, dit-il, à l'homme de la rue ce qu'il entend par un "bon citoyen", il nous dirait: "C'est celui qui vote selon sa conscience, aux élections municipales, qui paie ses taxes sans essayer de frauder, qui ne jette pas de papier dans les rues et ne se fait pas de bouquets de lilas dans les arbres du voisin."

Mais il y a plus. Si l'on ouvre un manuel américain, on y lit que le bon citoyen est celui qui fait bien sa part dans la vie de la communauté, et le mauvais citoyen celui qui nuit au progrès de la communauté. En somme, le plus important élément du civisme, c'est "l'esprit de service", l'esprit de devoir, obéir à la loi, défendre son pays, payer les taxes, voter, etc. Mais le citoyen a aussi des droits: droits civils, droits politiques, autrement dit droits privés et droits publics.

Encore faut-il, poursuit M. Maurault, que ces devoirs soient accomplis avec esprit civique; c'est-à-dire avec l'intelligence du bien que constitue l'harmonieux développement de la communauté politique entière et avec la volonté de subordonner au bien général du pays les intérêts particuliers. Cela suppose en tous une formation à la politique, c'est-à-dire à l'intelligence et à l'amour des bonnes conditions de l'unité de l'Etat, selon ce s'exprime l'abbé D. Lallemant. Le civisme est donc un art, qui exige un double effort: un effort portant sur le citoyen et un autre portant sur les concitoyens. Il y a là tout un entraînement, toute une éducation à acquiescer.

Si le citoyen se forme mal, fait observer l'hôte d'honneur, songez à son influence sur ses concitoyens. Ne l'oublions pas, en effet, "good citizenship" comporte une action de l'individu sur la communauté. Cette action prend la forme de la collaboration d'abord, puis celle de la direction, "the leadership". Evi-

Les troupes italiennes occuperaient la Savoie

Rome, 20 (A.P.) — Le correspondant militaire de la Tribuna écrit que les troupes italiennes tenteront d'occuper la Savoie française en attendant l'issue des négociations de l'armistice demandé par la France à l'Allemagne.

La Savoie est l'un des territoires réclamés par l'Italie à la France. Le correspondant ajoute que l'armée allemande rejoindra l'armée italienne à la ligne formée par Lyon, St-Diéier-Clermont-Ferrand.

demment, la collaboration est plus facile, moins hérissée de dangers, et convient à la masse des bons citoyens. C'est une qualité, une habitude à développer parmi nous; je précise, parmi nous, Canadiens français. L'individualisme a beaucoup de peine à s'assouplir. Les leçons du passé auraient dû nous instruire davantage; nous avons bien peu discipliné nos goûts de francs-tireurs.

Quant à la direction, elle appartient, elle devrait appartenir à ceux qui s'y sont préparés. C'est le rôle propre de l'élite. Et là intervient nécessairement la culture dont j'ai esquissé les éléments, il y a un instant. Un beau talent de parole ne suffirait pas, il serait même dangereux, s'il n'était l'expression d'idées saines, mûries, agencées en système logique. Le "leader" doit tendre à l'"efficacité", et il n'aurait pas cette efficacité s'il se bornait à remplir en vrac, devant ses auditeurs, des idées originales mais irréalisables.

Le "bon citoyen", qu'il soit simple collaborateur ou chef de ligne, doit avoir en vue le bien-être et l'amélioration de la communauté nationale et municipale, et des divers groupements plus spéciaux auxquels il appartient. Mener à bien une pareille tâche peut remplir aisément une vie. Si elle exige beaucoup d'efforts et un dévouement constant, elle comble de grandes satisfactions. N'y aurait-il que le témoignage intime de la conscience: ce serait déjà quelque chose, ce serait même l'essentiel. Mais parfois la communauté elle-même, le public, sortant de son indifférence collective, proclame les mérites d'un de ses membres, dont l'activité bienfaisante l'a frappé.

M. Maurault ajoute ici qu'il connaît un septuagénaire, encore jeune, qui lui servira d'exemple. Il s'agit de Me Victor Morin. Il donne quelques détails: famille de douze enfants (excellente manière de travailler au bien du pays), profession qui constitue une oeuvre bienfaisante, sens de la mutualité, souci constant du progrès de ses concitoyens canadiens-français, hommes de culture, bibliophile averti, préoccupation de l'éducation patriotique, direction de sociétés savantes, professionnelles et nationales, auteur d'ouvrages qui ont exigé de longues recherches, etc.

M. Maurault termine en présentant ses hommages à Me Morin, depuis longtemps membre de la Ligue du progrès civique.

A Québec

La séance de la Chambre, ce matin

Le pont de Bellefeuille — L'hôpital St-Michel-Archange — La vente des métaux précieux

Québec, 20. — La Chambre a étudié, ce matin, en comité plénier et voté en troisième lecture le bill 35: Loi relative à la vente des métaux précieux bruts. On sait que ce bill a pour objet d'empêcher le trafic illégal de métaux précieux bruts en imposant un permis à tous ceux qui se livrent à ce commerce et en prévoyant une réglementation appropriée.

D'après l'article 6: c'est le lieutenant-gouverneur en conseil qui fixe le coût du permis. M. Duplessis a critiqué cette clause, disant qu'elle donne au gouvernement un mandat en blanc, un pouvoir de taxer sans limite.

M. Rochette a répondu qu'il ne s'agit pas d'une taxe et que le prix sera à peu près le même dans les autres provinces ou une pareille législation existe déjà.

Ou nadopie le bill en 3e lecture.

La Chambre étudie ensuite le bill 79 qui a pour titre: Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel-Archange.

Par cette mesure, le gouvernement est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence d'un capital n'excédant pas trois millions et d'un taux d'intérêt ne dépassant pas 4 pour cent, tout emprunt que la communauté des Soeurs de la Charité de Québec contracte pour la reconstruction de l'hôpital St-Michel-Archange et de ses annexes. Le gouvernement est autorisé, de plus, à consentir à cette institution une augmentation du minimum des malades confiés à ses soins et du montant annuel payable pour chaque malade jusqu'à concurrence de \$228.

Cette augmentation est de \$28 et vaut pour deux mille malades. Cette augmentation se trouve également divisée quant au paiement entre le gouvernement provincial et les municipalités.

M. Godbout dit que le contrat de construction a été donné à la maison Dansereau et Dansereau par la communauté elle-même, sans que le gouvernement ait rien eu à voir.

M. Duplessis dit que lors du contrat du même genre à Montréal la maison Dansereau avait acheté des obligations du journal le Soleil pour \$75,000.

Les résolutions du bill sont adoptées ainsi que le bill qui est basé

DECLARATION DE PETAÏN

Au début de la guerre actuelle, la France avait 500,000 soldats de moins que les 3,280,000 qu'elle avait encore après trois ans de la première grande guerre

L'aviation française a livré sa bataille 1 contre 6 — "Moins d'amis qu'en 1914-18, moins de jeunes gens, moins d'armes, pas assez d'alliés"

"Nous retiendrons la leçon de cette bataille perdue" — "L'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice"

BORDEAUX, France, 20 (A.P.) — Le premier ministre de France, le maréchal Henri Pétain, a déclaré aujourd'hui dans un discours radiodiffusé à la nation française qu'il avait demandé un armistice à l'Allemagne "parce que la situation militaire n'avait pas justifié les espoirs que nous avions mis en la ligne de la Somme et de l'Aisne".

"Le général Weygand avait regroupé nos armées, son nom seul était un gage de victoire, dit-il. La ligne a cependant cédé et la pression de l'ennemi a forcé nos troupes à battre en retraite. Le 13 juin, j'ai demandé un armistice."

Soulignant le contraste entre la dernière guerre et la guerre actuelle, le maréchal a dit qu'au début de la bataille actuelle la France avait 500,000 soldats de moins que les 3,280,000 qu'elle avait encore après trois ans de la première grande guerre. "En mai 1918, dit-il, nous avions 85 divisions anglaises; en mai 1940, nous en avions 10. En 1918, nous avions avec nous 58 divisions italiennes et 42 divisions américaines. Aujourd'hui l'Italie combat aux côtés de l'Allemagne et les

Etats-Unis sont neutres. L'infériorité de notre matériel était encore plus grande que celle de nos effectifs. L'aviation française a livré sa bataille un contre six. La France a perdu sa bataille contre l'Allemagne parce qu'elle avait moins d'amis qu'en 1914-18, moins de jeunes gens, moins d'armes, pas assez d'alliés."

Le maréchal a poursuivi d'un ton attristé que toute nation doit connaître ses jours de succès et ses heures de revers. La France connaît aujourd'hui des jours de tristesse, dit-il. J'étais avec vous aux jours de gloire, je suis et je demeurerai avec vous en vos jours de tristesse. Les Français ne nient pas le défaite quand ils doivent l'envisager. Tous les peuples ont connu des succès et des revers. C'est par leur réaction qu'ils s'affirment faibles ou grands. Nous retiendrons la leçon de cette bataille perdue.

Depuis notre victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. Nous avons cherché à obtenir plus que nous ne voulions donner. Nous n'avons pas donné assez d'effort. Et nous nous trouvons aujourd'hui en détresse.

La France nomme ses plénipotentiaires chargés de négocier un armistice

Ils ont voyagé à bord d'un avion peint en blanc et se sont rendus en un point situé derrière les lignes allemandes

Les hostilités prendraient fin vendredi ou samedi — Laval remplacerait Pétain — On répète que le gouvernement français s'établirait à Alger

BERLIN, 20 (A.P.) — La radio allemande a annoncé aujourd'hui que le gouvernement français avait informé l'Allemagne que ses plénipotentiaires chargés de mener les négociations en vue d'un armistice sont le général Huntziger, M. Léon Noël, ancien ambassadeur à Varsovie, le vice-amiral Leluc et le général d'aviation Bergeret.

L'annonceur de la radio allemande a ensuite poursuivi en ces termes:

"En raison de la difficulté de transmission des nouvelles par voie de l'Espagne, la communication du gouvernement français n'a atteint le gouvernement du Reich que ce matin à 1 h. (7 h. du soir à notre heure hier) et n'a pu être transmise au Fuchrer qu'à 4 h. ce matin.

"Le haut commandement des forces allemandes a donné immédiatement les instructions nécessaires et procédé aux préparatifs pour recevoir la délégation française chargée de négocier un armistice."

On apprend de source allemande que les plénipotentiaires français ont voyagé à bord d'un avion peint en blanc et qu'ils se sont rendus en un point situé derrière les lignes allemandes.

ROME, 20 (A.P.) — Dans une dépêche

de Berne, Suisse, l'agence italienne Stefani dit que les plénipotentiaires français qui doivent recevoir les conditions allemandes d'armistice ont déjà eu un entretien avec les représentants de l'Allemagne. La dépêche ne précise pas l'endroit où s'est déroulé cet entretien, mais elle affirme que les représentants de la France sont retournés à Bordeaux après l'entretien et que l'on s'attend à ce que les hostilités prennent fin vendredi ou samedi.

MADRID, 20 (A.P.) — Des dépêches espagnoles de Bordeaux laissent entendre que l'ancien premier ministre Pierre Laval remplacerait le maréchal Pétain comme premier ministre de France.

BORDEAUX, 20 (A.P.) — On sait que le conseil des ministres a tenu une réunion d'une heure et demie ce matin sous la présidence du président Albert Lebrun, mais il n'y a pas eu de communiqué émis à l'issue de la séance.

Il circule beaucoup de rumeurs à Bordeaux. Une de ces rumeurs voudrait que le président Lebrun, M. Edouard Herriot, président de la Chambre, et M. Jules Jeanneney, président du Sénat, se rendent à Alger pour maintenir un gouvernement et poursuivre la résistance.

M. Houde proteste contre un article de la "Gazette"

Québec, 20 — A la séance de ce matin, à la Chambre, M. Houde se lève sur une question de privilège pour protester contre le compte rendu de la Gazette, qui dit que ceux qui ont voté pour la motion Chaulout ont souillé l'histoire de la province.

"Je désire protester de toutes mes forces, dit-il, contre un article éditorial publié ce matin par la Gazette, ce journal qui est devenu pur en vieillissant, parce qu'il n'est plus capable de faire le mal. Cet article condamne ceux qui ont voté

M. Sauvé en appelle de cette décision à la Chambre

On prend le vote qui maintient la décision de M. Bienvenue. M. Leduc vote avec l'opposition. Le vote est de 48 contre 10.

M. Sauvé, l'an dernier, avait fait exempter la population du comté de tout péage sur ce pont. Cette année, il voulait demander le même privilège pour les estivants.

On adopte le bill en seconde lecture sur division de la part des ministériels.

Puis M. Bouchard propose que la loi de l'an dernier soit abrogée, faisant ainsi disparaître les exemptions que M. Paul Sauvé avait obtenues du gouvernement Duplessis.

M. Sauvé proteste contre l'amendement et soutient qu'il est contre les règlements parce qu'il est la négation même du principe du bill, ce qui est interdit. M. F.-J. Leduc appuie M. Sauvé.

M. Valmore Bienvenue, président du comté, maintient le point de vue de M. Bouchard.

M. Sauvé en appelle de cette décision à la Chambre

On prend le vote qui maintient la décision de M. Bienvenue. M. Leduc vote avec l'opposition. Le vote est de 48 contre 10.

M. Sauvé, l'an dernier, avait fait exempter la population du comté de tout péage sur ce pont. Cette année, il voulait demander le même privilège pour les estivants.

On adopte le bill en seconde lecture sur division de la part des ministériels.

Puis M. Bouchard propose que la loi de l'an dernier soit abrogée, faisant ainsi disparaître les exemptions que M. Paul Sauvé avait obtenues du gouvernement Duplessis.

M. Sauvé proteste contre l'amendement et soutient qu'il est contre les règlements parce qu'il est la négation même du principe du bill, ce qui est interdit. M. F.-J. Leduc appuie M. Sauvé.

M. Valmore Bienvenue, président du comté, maintient le point de vue de M. Bouchard.

M. Sauvé en appelle de cette décision à la Chambre

On prend le vote qui maintient la décision de M. Bienvenue. M. Leduc vote avec l'opposition. Le vote est de 48 contre 10.

M. Sauvé, l'an dernier, avait fait exempter la population du comté de tout péage sur ce pont. Cette année, il voulait demander le même privilège pour les estivants.

On adopte le bill en seconde lecture sur division de la part des ministériels.

Puis M. Bouchard propose que la loi de l'an dernier soit abrogée, faisant ainsi disparaître les exemptions que M. Paul Sauvé avait obtenues du gouvernement Duplessis.

M. Sauvé proteste contre l'amendement et soutient qu'il est contre les règlements parce qu'il est la négation même du principe du bill, ce qui est interdit. M. F.-J. Leduc appuie M. Sauvé.

M. Valmore Bienvenue, président du comté, maintient le point de vue de M. Bouchard.

A LA SCENE, AU CONCERT ET A L'ECRAN



RADIO-GAZETTE

Jeudi, 20 juin

Ondes courtes

LONDRES — 8 p.m. — Background to the news — GSD, GSC.
CITE DU VATICAN — 8.30 p.m. — Commentaires — 9.55 m. — 31.95 m. — Commentaires — 9.55 m. — Extraits d'opéras — Orchestre de concert — 2RO-3, 2RO-4, 2RO-5.

Radio-Canada

Ici l'on chante!

Mlle Marthe Lapointe, soprano, M. Paul Letourneau, baryton, et M. Robert Scott, ténor, ont préparé pour ce concert de Radio-Canada, ici l'on chante, le jeudi, 20, à 7 h. 15 du soir, le programme suivant: Sérénade, pour l'orchestre; Amours de porcelaine, Ferré, Martre Lapointe et le quintette; The Donkey Serenade, Radford, Fris, et le quintette; Le soir, solo, Paul Letourneau et le quintette.

Récital de piano à Radio-Canada

Mlle Gilberte Martin fera entendre lors de son récital de piano du jeudi, 20 juin, à Radio-Canada, deux pièces de Liszt: Variations sur Wienien, Klagen, Sorgen et Consolation no 3, en ré bémol.

Les grands concerts symphoniques à Radio-Canada

Radio-Canada fera le relais, par les postes de son réseau Halifax-Vancouver, des concerts qui donnera, de neuf heures à dix heures du soir, les jeudi, 20 et 27 juin, la Société des Concerts Symphoniques, au châtelet du mont Royal. M. Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre au Metropolitan, dirigera.

Kirsten Flagstad au Kraft Music-Hall

Mme Kirsten Flagstad du Metropolitan Opera, chantera le jeudi, 20 juin, à 10 h. du soir, deux de ses airs favoris lors d'une audition du Kraft Music Hall, concert dont CBM fait le relais chaque semaine. Les auditeurs apprécieront avec plaisir cette addition intéressante à une émission de concert symphonique.

Vendredi, 21 juin

Ondes courtes

BUDAPEST — 6.35 p.m. — Rhapsodie hongroise de Liszt — HAT-5, 9.62 m. — 31.7 m.
LONDRES — 8.15 p.m. — At his Black Dog — GSD, GSC.
TOKYO — 8.30 p.m. — Band music by Toyama Military Band — JLS-2, 11.94 m. — 16.8 m.

Le pianiste Brenner à ce radio-concert

M. Vladimir Brenner, pianiste, sera le soliste du concert de la BBC, le vendredi, 21 juin, à 2 h. et de l'après-midi, concert dont Radio-Canada fera le relais. Joseph Honfi dirigera l'orchestre. Brenner jouera avec l'orchestre, la Symphonie rhapsodique de Turina, Conrad Thibault, baryton, chantera un extrait de Sempele, de Hindemith, "Where are you walking", Charming Chloe, d'Edward German, et O Promise Me, du Robin Hood, de DeKooven.

Sur les Boulevards

Lucienne Delval, contralto José Delaquerrière, ténor, et chef d'orchestre André Durieux, ont les Boulevards revivront au micro de Radio-Canada, le vendredi, 21, à 9 h. du soir, avec un nouveau programme de chansons et de musique d'orchestre populaire. Programme: You're First on the Beach, de Joseph Delaquerrière, ténor; The Necessity of you, Carmichael, Lucienne Delval, contralto; Ça n'a pas d'importance, Oberfeld, orchestre; Sur un bateau de position, José Delaquerrière, ténor; I'm Nobody's Baby, Benny Davis, orchestre; All the Things you are, Jerome Kern, orchestre; José Delaquerrière, ténor; Charing Cross, de Edward German, et O Promise Me, du Robin Hood, de DeKooven.

Le pianiste Brenner à ce radio-concert

M. Vladimir Brenner, pianiste, sera le soliste du concert de la BBC, le vendredi, 21 juin, à 2 h. et de l'après-midi, concert dont Radio-Canada fera le relais. Joseph Honfi dirigera l'orchestre. Brenner jouera avec l'orchestre, la Symphonie rhapsodique de Turina, Conrad Thibault, baryton, chantera un extrait de Sempele, de Hindemith, "Where are you walking", Charming Chloe, d'Edward German, et O Promise Me, du Robin Hood, de DeKooven.

Le pianiste Brenner à ce radio-concert

M. Vladimir Brenner, pianiste, sera le soliste du concert de la BBC, le vendredi, 21 juin, à 2 h. et de l'après-midi, concert dont Radio-Canada fera le relais. Joseph Honfi dirigera l'orchestre. Brenner jouera avec l'orchestre, la Symphonie rhapsodique de Turina, Conrad Thibault, baryton, chantera un extrait de Sempele, de Hindemith, "Where are you walking", Charming Chloe, d'Edward German, et O Promise Me, du Robin Hood, de DeKooven.

Le pianiste Brenner à ce radio-concert

M. Vladimir Brenner, pianiste, sera le soliste du concert de la BBC, le vendredi, 21 juin, à 2 h. et de l'après-midi, concert dont Radio-Canada fera le relais. Joseph Honfi dirigera l'orchestre. Brenner jouera avec l'orchestre, la Symphonie rhapsodique de Turina, Conrad Thibault, baryton, chantera un extrait de Sempele, de Hindemith, "Where are you walking", Charming Chloe, d'Edward German, et O Promise Me, du Robin Hood, de DeKooven.

Le pianiste Brenner à ce radio-concert

M. Vladimir Brenner, pianiste, sera le soliste du concert de la BBC, le vendredi, 21 juin, à 2 h. et de l'après-midi, concert dont Radio-Canada fera le relais. Joseph Honfi dirigera l'orchestre. Brenner jouera avec l'orchestre, la Symphonie rhapsodique de Turina, Conrad Thibault, baryton, chantera un extrait de Sempele, de Hindemith, "Where are you walking", Charming Chloe, d'Edward German, et O Promise Me, du Robin Hood, de DeKooven.

7.00 La Pension Velder Sketch de M. Robert Choquette.
7.15 Ici l'on chante. Orch. sous la dir. de Bob Singier.
7.30 Sérénade. Orch. sous la dir. de G. Goussier.

7.57 Malet de nouvelles.
8.00 Gilberte Martin, pianiste.
8.30 Orch. Zuckert.
8.50 Concert symphonique de Montréal.
9.00 Wishart Campbell, chanteur.
10.30 Orch. Stokes.

11.00 Radio-journal et chroniques sportives.
11.20 Musique de danse NBC.
11.30 Orchestre de danse NBC.
11.57 Radio-journal.
12.00 min. Fin des émissions.

12.00 min. — 288 mètres — 960 kilocycles.
12.00 min. — 288 mètres — 960 kilocycles.
4.30 Intermède.
4.45 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermède musical.

5.00 Radio-journal.
5.03 Intermède musical.
5.05 Musique de la Home. Causerie de Mlle Gwen Mullock.
5.30 La Bourne.
5.45 Nouvelles de la BBC.

6.25 La chronique sportive Chicteta.
6.30 Radio-journal en anglais.
6.45 Allard, ténor.
7.00 Ici l'on chante.
7.30 Le courrier de la BBC.
7.45 Causerie.
7.57 Radio-journal.

8.00 Récital de piano.
8.30 Concert. Orch. Zuckert.
8.50 Concert symphonique.
10.00 Le Music-Hall Kraft, avec Bing Crosby et Bob Burns; orch. sous la dir. de John W. Johnson.

11.00 Radio-journal en anglais.
11.15 Causerie de Bartlett.
11.30 Star Party.
11.57 Radio-journal.
12.00 min. Fin des émissions.

12.00 min. — 288 mètres — 960 kilocycles.
4.00 Ray Bloch présente CBS.
4.15 Les événements sociaux.
4.30 Four clubmen.
5.00 L'heure du thé.
5.15 Pierre Pierrette.

5.30 Concert. Orch. Zuckert.
5.30 Concert symphonique.
10.00 Le Music-Hall Kraft, avec Bing Crosby et Bob Burns; orch. sous la dir. de John W. Johnson.

11.00 Radio-journal en anglais.
11.15 Causerie de Bartlett.
11.30 Star Party.
11.57 Radio-journal.
12.00 min. Fin des émissions.

12.00 min. — 288 mètres — 960 kilocycles.
4.00 Ray Bloch présente CBS.
4.15 Les événements sociaux.
4.30 Four clubmen.
5.00 L'heure du thé.

5.30 La Bourne.
5.45 Nouvelles de la BBC.
6.15 Intermède.
6.25 Chronique Chicteta.
6.30 Radio-journal en anglais.

6.45 Récital d'orgue par Joy Redden.
6.50 Programme musical.
7.15 Variétés.
7.30 Récital.
7.45 Commentaires.
7.57 Nouvelles.
8.00 Royal Air Force B.

8.30 The Army Singa.
9.00 Heures de la valse, avec Frank Munn, ténor, le choriste Manhattan et l'orch. Lyman.
9.30 Sur les boulevards Orch. Durieux, violoniste.
10.00 Musique de chambre, Arthur Leblanc.

10.30 The Bon Window.
10.45 Orch. Turner.
11.00 Radio-journal en anglais.
11.15 World Affairs. Causerie.
11.30 Woodie Hawkins, comédiens.
11.57 Radio-journal.

12.00 min. Fin des émissions.
12.00 min. — 288 mètres — 960 kilocycles.
4.00 Ray Bloch présente CBS.
4.15 Les événements sociaux.

4.30 Four clubmen.
5.00 L'heure du thé.
5.15 Pierre Pierrette.
5.30 Concert. Orch. Zuckert.
5.30 Concert symphonique.

10.00 Le Music-Hall Kraft, avec Bing Crosby et Bob Burns; orch. sous la dir. de John W. Johnson.

11.00 Radio-journal en anglais.
11.15 Causerie de Bartlett.
11.30 Star Party.
11.57 Radio-journal.
12.00 min. Fin des émissions.

12.00 min. — 288 mètres — 960 kilocycles.
4.00 Ray Bloch présente CBS.
4.15 Les événements sociaux.

4.30 Four clubmen.
5.00 L'heure du thé.
5.15 Pierre Pierrette.
5.30 Concert. Orch. Zuckert.
5.30 Concert symphonique.

10.00 Le Music-Hall Kraft, avec Bing Crosby et Bob Burns; orch. sous la dir. de John W. Johnson.

11.00 Radio-journal en anglais.
11.15 Causerie de Bartlett.
11.30 Star Party.
11.57 Radio-journal.
12.00 min. Fin des émissions.

Grand festival de théâtre chrétien à Montréal

Les Compagnons de Saint-Laurent interpréteront "Le Mystère de la Messe"

Mise en scène à grand déploiement — Choeurs et personnages principaux

Les studios des Compagnons de saint Laurent connaissent de ce temps-ci une fiévreuse activité. Les Compagnons sont à mettre la dernière main à la présentation du grand spectacle religieux du "Mystère de la Messe", d'Henri Ghéon. Vous aurez une petite idée du travail énorme que la présentation de ce spectacle demande lorsque vous saurez que des choeurs parlants de 400 voix doivent évoluer sur l'estrade. Ces choeurs, en costumes, exécutent des mouvements d'ensemble d'une véritable ampleur. Le maître de ballet Morenoff, de Montréal, voit lui-même à la parfaite exécution de ces mou-

France

Quatre groupes d'armées

La situation militaire, hier

Bordeaux, 20. (P.C.-Havas). (Par Axel de Holstein). — On sait que nos armées, coupées en différents endroits, constituent actuellement quatre groupes. D'après les informations parvenues au début de mercredi après-midi, l'ennemi poursuit ses efforts dans l'ouest, présentant notre premier groupe d'armée dans la région de Rennes, en direction de Saint-Malo. Il semble que les Allemands, au lieu de poursuivre vers Nantes ont l'intention de s'emparer de toutes les côtes de la Manche, sans doute pour menacer la Grande-Bretagne. Les combats se poursuivent dans la région d'Avranches. Dans la région qui sépare notre armée de Bretagne de notre armée de la Loire, les Allemands attaquent en plusieurs lieux de pont de l'autre côté de la Loire. Mais on peut dire que de façon générale, nous tenons sur le fleuve, notamment dans la région de Tours. De Nevers-Sancerre au front de Suisse, la situation est très confuse. Notre résistance dans cette région est très faible. On ne sait exactement la situation de certains de nos éléments ou des éléments allemands. Ce qui est certain c'est que plusieurs colonnes ennemies se dirigent vers Bourges et principalement avec des forces plus considérables dans la vallée de l'Allier que de la Seine. L'armée allemande qui occupe Châlons-sur-Saône ralentit son avance en direction de Lyon, sans doute pour compléter ses efforts en temps voulu avec les colonnes de la vallée de l'Allier.

De l'armée de l'est, on sait seulement qu'elle continue à combattre. Quant à l'armée des Alpes, elle n'a pas encore eu à se défendre contre les attaques allemandes et italiennes.

Arrivé du nouveau vice-roi

Ottawa, 20 (C.P.). — Pour la première fois dans l'histoire canadienne un vice-roi, le comte d'Athlone, sera officiellement accueilli et assermenté dans la capitale même du Canada au lieu de l'être au port de débarquement. Le comte d'Athlone sera accueilli hier à Halifax sous la pluie. Peu après le train spécial qui l'attendait s'est mis en marche. Il s'est arrêté à Sackville pour la nuit. Il en est reparti ce matin à 8 h. 30. La police fédérale monte la garde dans le train et autour du train aux arrêts.

La traversée de l'Atlantique s'est accomplie dans le secret, en raison de la guerre. C'est la deuxième fois que le Canada reçoit son vice-roi en temps de guerre. Pendant la guerre précédente, le duc de Devonshire était arrivé ici comme vice-roi en novembre 1916 et avait été assermenté à Halifax.

A son arrivée à Ottawa demain, le vice-roi Athlone sera accueilli en chef de la Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême et administrateur du Canada, et par le premier ministre King. Un cortège se formera de la gare au Parlement où ministres, sénateurs et députés et autres invités d'honneur formeront un groupe imposant. Il y aura présentation des drapeaux à la porte du Parlement.

On s'adressera au vice-roi en disant "Son Excellence". A sa femme, la princesse Alice, on devra dire "Son Altesse Royale".

Le comte d'Athlone est le seizième vice-roi du Canada depuis la Confédération.

Le vice-roi du Canada reçoit un traitement de \$50,000 par année et une somme de \$100,000 pour ses frais de bureau et de voyage.

Ottawa, 20 (D.N.C.). — Voici le texte de la dépêche envoyée par le premier ministre au comte d'Athlone à son arrivée à Halifax: "Je suis des plus heureux d'apprendre que vous-même, la Princesse Alice et les membres de votre personnel êtes arrivés sains et saufs à Halifax. Mes collègues et moi nous exprimons de vous adresser, ainsi qu'à Son Altesse Royale, la plus cordiale bienvenue de la part du gouvernement et du peuple canadien. C'est avec joie que nous attendons le moment de pouvoir vous souhaiter la bienvenue à votre arrivée à Ottawa vendredi matin. Les membres des deux Chambres de notre Parlement attendent égale-

L'horaire des spectacles

SAINT-DENIS "Chauve-Souris" 12 h. 05, 2 h. 45, 5 h. 35, 8 h. 30. "L'Or dans la montagne" 1 h. 20, 4 h. 15, 6 h. 55, 9 h. 40.

CINEMA DE PARIS "Menaces" 11 h. 20, 1 h. 15, 3 h. 32, 5 h. 38, 7 h. 44, 9 h. 50.

LOEW'S "Waterloo Bridge" 11 h. 06, 1 h. 46, 4 h. 26, 7 h. 06, 9 h. 46.

PALACE "For Freedom" 10 h. 16, 12 h. 36, 3 h. 5, 5 h. 22, 7 h. 44, 10 h. 06.

CAPITOL "20 Mule Team" 10 h. 23, 1 h. 19, 4 h. 15, 7 h. 11, 10 h. 07.

"The Ghost Comes Home" 11 h. 47, 2 h. 43, 5 h. 39, 8 h. 35.

PRINCESS "Alias The Deacon" 12 h. 06, 1 h. 59, 4 h. 44, 7 h. 29, 10 h. 14.

"Enemy Agent" 10 h. 12, 12 h. 45, 3 h. 30, 6 h. 16, 9 h. 0.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui (Titres et textes enregistrés — Tous droits réservés. Ottawa 1937)

Premières

"Cinéma de Paris" MENACES — Drame d'actualité. Interprètes: Mireille Balin, John Lodge, Eric Von Stroheim, Ginette Leclerc, Maurice Maillet, Jean Galland, Marcelle, la comtesse Vanda Gréville, René Charle, Henri Bosc, Madeleine Lambert. Pour public averti.

SCENARIO — Un étudiant très sportif, un jeune peintre de talent, un savant autrichien, chassé de son pays, une vendeuse de grande maison de couture, un Tchécoslovaque réfugié, d'autres encore. De septembre 1938 à septembre 1939, une vendueuse de grande maison de couture, un Tchécoslovaque réfugié, d'autres encore. De septembre 1938 à septembre 1939, une vendueuse de grande maison de couture, un Tchécoslovaque réfugié, d'autres encore.

"Saint-Denis" L'OR DANS LA MONTAGNE — Vedettes: Jean-Louis Daviau, Suzy Prim Alerme, Janine Crispin, Jim Gérald-Dumont. Pour tous.

SCENARIO — Farnet est un illuminé qui fabrique de la fausse monnaie avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

CHAUVE-SOURIS — Opéra comique. Musique de Johann Strauss. Pour tous.

"Capitol" 20 MULE TEAM — Film d'aventures et d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

CHAUVE-SOURIS — Opéra comique. Musique de Johann Strauss. Pour tous.

"Princes" ALIAS THE DEACON — Comédie. Vedettes: Bob Burns, Jack Carson et Thurston Hall, Misha Auer. Pour public averti.

ENEMY AGENT — Film d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

CHAUVE-SOURIS — Opéra comique. Musique de Johann Strauss. Pour tous.

"Loew's" WATERLOO BRIDGE — Histoire d'amour inspirée de la guerre. Vedettes: Vivien Leigh, Robert Taylor, Lucie Watson, Virginia Field. Pour tous.

"Palace" FOR FREEDOM — Film documentaire, mi-fictif qui traite des événements de la guerre actuelle. On y voit entre autres choses le sabotage du Graf Spee par les Allemands, la libération des prisonniers de l'Altmarr sur les côtes de Norvège, etc. etc. Pour tous.

"Loew's" ALIAS THE DEACON — Comédie. Vedettes: Bob Burns, Jack Carson et Thurston Hall, Misha Auer. Pour public averti.

ENEMY AGENT — Film d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

CHAUVE-SOURIS — Opéra comique. Musique de Johann Strauss. Pour tous.

"Loew's" WATERLOO BRIDGE — Histoire d'amour inspirée de la guerre. Vedettes: Vivien Leigh, Robert Taylor, Lucie Watson, Virginia Field. Pour tous.

"Palace" FOR FREEDOM — Film documentaire, mi-fictif qui traite des événements de la guerre actuelle. On y voit entre autres choses le sabotage du Graf Spee par les Allemands, la libération des prisonniers de l'Altmarr sur les côtes de Norvège, etc. etc. Pour tous.

"Loew's" ALIAS THE DEACON — Comédie. Vedettes: Bob Burns, Jack Carson et Thurston Hall, Misha Auer. Pour public averti.

ENEMY AGENT — Film d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

Le soir, à la montagne

L'inauguration de la troisième saison des Concerts d'été au Châtelet de la montagne, aura lieu ce soir, 20 juin à 8 h. 45.

A cette occasion, la Société des Concerts Symphoniques, est heureuse d'annoncer que son directeur artistique, le docteur Wilfrid Pelletier, viendra de New-York pour diriger un programme de musique française, avec le concours du célèbre pianiste canadien Jean Dauvergne.

Le programme: Le Roi d'Ys; ouverture, Lalo; La Procession Nocturne, de Ravel; Fantaisie Hongroise, de Liszt pour piano et orchestre, Jean Dauvergne; Kamancha, suite no 2, de Pierne; Extraits de la Damnation de Faust, de Berlioz; Polonaise, de Chopin pour piano et orchestre; Rhapsodie Romaine, Enesco.

En cas de pluie, le concert sera remis au vendredi soir, alors qu'il sera donné à l'intérieur ou à l'extérieur du Châtelet, selon la température. La remise du concert au vendredi soir sera annoncée aux postes de Radio-Canada, CBF et CBN à 7 heures précises ce soir.

Au Princess

C'est une histoire pleine de réalisme et bien humaine qui sera présentée à partir de vendredi dans le film "Saturday's Children". Les principaux rôles sont John Garfield et Anne Shirley. A leurs côtés on verra encore Claude Rains, Deanna Moore, Roscoe Karns, Lee Patrick, Elizabeth Risdon, George Parkes et Burton Churchill.

Ce film nous conte l'histoire simple de deux jeunes gens dont l'avenir est né comme naissent la plupart des amours, au milieu des préoccupations de la vie quotidienne. Les jeunes gens se marient et l'avenir s'ouvre heureux devant eux lorsque soudain la jeune femme perd la situation qu'elle occupait et le jeune ménage se trouve soudain obligé de nouer les deux bouts avec 20 malheureux dollars par semaine. Comment il arrive souvent dans ces cas, la discordance naît dans le ménage et les jeunes gens songent à se séparer. Mais la vie leur apporte de nouvelles et rudes leçons et ils arrivent à comprendre que sans l'existence il faut lutter dur pour surmonter toutes les difficultés et arriver au salut.

La foi de millions de croyants

Preuves du catholicisme, par l'abbé John-A. O'Brien. Traduction et adaptation par le R. P. Hilaire-Morin. Tarif, 80 c. Ouvrage indispensable pour les cercles d'études, les militants de l'action catholique, tous ceux qui s'intéressent aux questions religieuses.

Un fort volume in-8 de plus de 500 pages. Au comptoir 75c. Par la poste 85c. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

ST DENIS

Un trésor vaut-il l'Amour? ANNIE ONDRA CHAUVE-SOURIS MARCELLE DENVA - ROBERT PLIANT

Le chef-d'oeuvre de Johann Strauss

J. L. BARRAULT SUZY PRIM ALERME ENEMY AGENT L'OR DANS LA MONTAGNE

FOR FREEDOM — Film documentaire, mi-fictif qui traite des événements de la guerre actuelle. On y voit entre autres choses le sabotage du Graf Spee par les Allemands, la libération des prisonniers de l'Altmarr sur les côtes de Norvège, etc. etc. Pour tous.

"Loew's" WATERLOO BRIDGE — Histoire d'amour inspirée de la guerre. Vedettes: Vivien Leigh, Robert Taylor, Lucie Watson, Virginia Field. Pour tous.

"Palace" FOR FREEDOM — Film documentaire, mi-fictif qui traite des événements de la guerre actuelle. On y voit entre autres choses le sabotage du Graf Spee par les Allemands, la libération des prisonniers de l'Altmarr sur les côtes de Norvège, etc. etc. Pour tous.

"Princes" ALIAS THE DEACON — Comédie. Vedettes: Bob Burns, Jack Carson et Thurston Hall, Misha Auer. Pour public averti.

ENEMY AGENT — Film d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

CHAUVE-SOURIS — Opéra comique. Musique de Johann Strauss. Pour tous.

"Loew's" WATERLOO BRIDGE — Histoire d'amour inspirée de la guerre. Vedettes: Vivien Leigh, Robert Taylor, Lucie Watson, Virginia Field. Pour tous.

"Palace" FOR FREEDOM — Film documentaire, mi-fictif qui traite des événements de la guerre actuelle. On y voit entre autres choses le sabotage du Graf Spee par les Allemands, la libération des prisonniers de l'Altmarr sur les côtes de Norvège, etc. etc. Pour tous.

"Loew's" ALIAS THE DEACON — Comédie. Vedettes: Bob Burns, Jack Carson et Thurston Hall, Misha Auer. Pour public averti.

ENEMY AGENT — Film d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du poste et remplace les billets par de l'or. Farnet les pend-mes alertés, veut s'emparer du faussaire, mais celui-ci qui tient le maquis ne se laisse pas approcher. Finalement, il tombe blessé par les gendarmes. Transporté chez Romallet, il s'enfuit de nouveau.

CHAUVE-SOURIS — Opéra comique. Musique de Johann Strauss. Pour tous.

"Loew's" WATERLOO BRIDGE — Histoire d'amour inspirée de la guerre. Vedettes: Vivien Leigh, Robert Taylor, Lucie Watson, Virginia Field. Pour tous.

"Palace" FOR FREEDOM — Film documentaire, mi-fictif qui traite des événements de la guerre actuelle. On y voit entre autres choses le sabotage du Graf Spee par les Allemands, la libération des prisonniers de l'Altmarr sur les côtes de Norvège, etc. etc. Pour tous.

"Loew's" ALIAS THE DEACON — Comédie. Vedettes: Bob Burns, Jack Carson et Thurston Hall, Misha Auer. Pour public averti.

ENEMY AGENT — Film d'action qui se déroule dans l'ouest, avec de l'or qu'il a trouvé dans la montagne. Plusieurs fois arrêté, il trouve toujours le moyen de s'évader et retourne dans son village où la population qui l'aime le protège des gendarmes. La servante d'une Aubergine, Josephine, l'aime et le ravitaille. Thérèse Romallet, jalouse, elle s'enfuit de son mari, se voit la caisse du



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice : Germaine BERNIER

Euphrosine et la guerre

Afin de fuir ce monde agité par les nouvelles de bombes, de tanks, ravaageurs de villes, semeurs d'incendie et de sang, Euphrosine s'achemine vers le cimetière. Le séjour des morts est une oasis de paix, de lumière pour les chrétiens. Dans l'herbe humide où le soleil perle d'or chaque brin vert recourbé par une fugitive averse, elle s'agenouille aux pieds de ses morts, dont le nom semble déjà s'effacer sur l'épithaphe blanche.

A gauche, dans un bosquet, une grive nourrit ses petits, en jetant dans l'air des cris de tendresse et d'amour.

Elle Euphrosine prie :
"Et lux perpetua luceat eis!
Que la lumière luisse à jamais sur eux!"

Mieux que les oiseaux, les morts qui ont aimé — pour Dieu — continuent à chanter éternellement dans la Lumière, l'Amour vers lequel toutes les autres doivent converger sur cette terre.

"Requiescant in pace! Amen!
Qu'ils reposent en paix! Ainsi soit-il!"

Et Euphrosine, pacifiée à la pensée de la délivrance des siens, songe tristement aux millions de morts sans tombeaux, aux millions de vivants sans paix d'outre-mer! Aux millions de foyers sans lumière!
Du sang, de la lumière, de la canonnade, des sirènes, des clochers en pleurs, de la détresse ambulante... des prières désespérées.

— Mon Dieu, pourquoi cette monstrueuse guerre?

— Pourquoi, Euphrosine? Parce que j'ai créé le monde afin qu'il me glorifie. Il glorifie l'or, la chair, le meurtre de l'enfant qui n'a pas encore vu le jour. Il glorifie sa propre force, sa propre puissance, même dans la bataille infernale présente... Alors, je frappe. Il en fut de même autrefois, il en est de même aujourd'hui. Ecoute ce qu'il est dit au Livre des juges: "Les enfants d'Israël firent ce qui est mal aux yeux de Yahweh, il s'abandonnèrent à Yahweh. La colère de Yahweh s'enflamma contre Israël. Il les livra aux mains des pillards, qui les pillèrent, et il les vendit entre les mains de leurs ennemis d'alentour, et cela uniquement pour l'instruction des générations d'Israël..."

C'est l'histoire du monde. Le Christ a passé, remplaçant la loi de la crainte par la loi d'Amour. Depuis, les hommes continuent à trouver la paix dans l'Amour et la guerre dans la Haine, la soif du moi satisfait, le matérialisme.

Et Euphrosine conclut que Dieu veut dans la sang, laver la terre de ses iniquités. Et le carnage s'étendra plus au loin jusqu'à ce que l'Allemagne soit aussi punie de ses brutales conquêtes des nations, dans sa propre ruine...

En face de la dévastation du vieux monde, que décide le nouveau? De se gagner le cœur de Dieu en l'aimant et en le servant de fait, autrement qu'en laissant voltiger au vent les bandières de décadence pendant que son âme s'attache de plus en plus fortement aux plaisirs de la terre sans s'élever vers le Maître céleste?

Où, le petit nombre l'aime de fait, de cœur, par des détachements, des sacrifices, consommés à la parole d'autres juges, car Dieu

"VEenez ICI ! ! !"
ou commandez simplement par téléphone

Saumon de Gaspé	Pêtoncles	Cuisses de grenouilles
Fruite de lac	Filets de sole	Crevettes
Doré	Maquereau	Harong
	Bar rayé	Filets d'aiglefin

Jeunes homards frais, bouillis, chacun 20¢
Gros homards frais, bouillis, la livre 45¢

POUR LA FIN DE SEMAINE
Dindes dodues de choix à rôtir, poulets à rôtir, poulets à griller, pigeonneaux et canetons du lac Brome.

A servir avec des légumes Gatehouse "sertant de potager".

Gatehouse
PL. 8121

Feuilleton du "Devoir"

Le Drame de l'Etang-aux-Biches

par DELLY

10. (Suite)

A la jaune lueur des cierges, le visage aux beaux traits fins apparaissait très pâle, un peu contracté. Les paupières baissées ne laissaient pas voir le regard. Pensait-il, lui aussi, à ce sourire? Se lisait-il, comme Elisabeth, qu'il ne l'oublierait jamais?

En frissonnant, elle détournait les yeux. Maintenant, elle regardait Judith qui prenait le goupillon des mains de son mari. La colère montait en elle devant ce doux visage, cet air grave, recueilli. Quand on l'avait vue, comme elle, quand on

CONSOLATION

sur la route du jour vieilli,
Lorsque chaque tournant a fut
Marqué d'une épreuve nouvelle...
Mon chapelet est là, fidèle...

Ah! oui, il m'attend sans détour...
Il me parle de la tendresse
D'une mère... de son amour...
Et du prix de l'heure qui blesse...

Quand les larmes tombent longtemp
De mes paupières déjà lourdes...
Il devine, il sait, il entend
Dans mon cœur quelques plaintes sourdes...

Humble, modeste et bien discret,
Il redit la sainte espérance
A ce cœur plein d'insuffisance
Toujours faible et trop inquiet...

En retenant mes doigts, sa chaîne
Bénie apaise ainsi ma peine...
Les chagrins si bien recueillis...
Peu à peu deviennent moins gris...

Ses aérés dans le vent qui passe
Semblent aller haut dans l'espace...
Lorsque le soir s'achève, alors
Près de toi, mère, je m'endors...

Suzanne COMBES

La teinture végétale

La teinture végétale, qui est une spécialité de l'École ménagère de Sainte-Marline, comme on peut le voir actuellement à l'exposition de l'île Sainte-Hélène, intéresse le public de plus en plus.

Voici quelques recettes pour la teinture de la laine.

TANAISIE JAUNE

1 livre de laine,
1 chopine de fleurs de tanaïse,
1 once d'alun,
1 once d'ammoniaque.

Manipulation. — Mordancer la laine avec l'alun pendant vingt minutes, la retirer, rincer à l'eau chaude. Faire bouillir les fleurs de tanaïse une demi-heure, passer au tamis, ajouter l'ammoniaque, y immerger la laine, laisser bouillir vingt minutes, retirer et rincer à l'eau savonneuse.

ECORCE DE BOULEAU ROSE THE

1 livre de laine,
4 onces d'alun,
1 once de soda à pâte,
2 onces de crème de tartre,
2 onces de solution de chlorure d'étain.

2 onces d'écorce de bouleau.

Manipulation. — Faire bouillir les écorces de bouleau avec le soda à pâte pendant trois heures. Laisser tremper toute la nuit. Mordancer la laine dans l'alun 30 minutes, rincer. Ajouter la crème de tartre et la solution d'étain au bain de teinture, y déposer la laine et faire bouillir 30 minutes, puis rincer.

BROU DE NOIX BEIGE ET BRUN

1 livre de laine,
1/2 gallon de brou de noix,
1 tasse de vinaigre.

Manipulation. — Mettre le brou de noix dans une casserole; couvrir d'eau tiède, laisser macérer toute la nuit. Faire bouillir une heure, passer au tamis.

Rincer la laine à l'eau chaude, la mettre dans le bain de teinture, laisser bouillir une demi-heure, retirer la laine, ajouter le vinaigre, remettre la laine dans le bain de teinture, laisser bouillir quelques minutes, retirer, rincer, faire sécher.

Pour obtenir une couleur plus foncée, doubler la quantité de brou et ajouter une demi-cuillerée à thé de sulfate de fer.

PELURES D'OIGNONS JAUNE PALE ET OR

1 livre de laine,
1 gallon de petits oignons rouges,
1 once d'alun.

Manipulation. — Ebouillanter les

La Croix-Rouge

Société internationale — Comment elle fut fondée

La Croix-Rouge qui s'occupe non seulement des blessés sur les champs de bataille mais de tous ceux que la guerre éprouve comme aussi de l'échange des prisonniers, de la distribution des colis, etc., etc., mérite d'être mieux connue de chacun à l'heure actuelle où le tiers de la population du globe compte sur ses secours.

Un citoyen genevois, Henri Dunant, avait été témoin, pendant la guerre d'Italie de 1859, de l'abandon dans lequel étaient laissés les blessés sur le champ de bataille. En 1862, il publia, à ce sujet, son livre intitulé: *Un souvenir de Solferino*. Ce fut le signal du mouvement d'ou devait naître la Croix-Rouge. Dans ce livre, l'auteur proposait la consécration de "quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays de l'Europe." Grâce à ses efforts persévérants, Henri Dunant devait obtenir au delà de cette simple consécration.

La Société genevoise d'utilité publique s'intéressa à son projet. Elle nomma, en février 1863, une commission de cinq membres chargée de l'examiner. Le résultat de cet examen fut la réunion à Genève, en octobre 1863, d'une conférence formée des délégués de 16 Etats européens, qui fut saisie d'un projet prévoyant la création de comités nationaux destinés, avec l'agrément des gouvernements intéressés, à secourir le service sanitaire des armées. C'est cette conférence qui posa, une fois pour toutes et pour tous les pays, les bases uniformes et fondamentales de la Croix-Rouge.

Cette conférence, qui n'avait eu qu'un caractère consultatif, fut suivie, en 1864, d'une conférence diplomatique des représentants officiels des Etats, convoqués par le Conseil fédéral suisse. Cette assemblée, présidée par le général genevois Dufour, était composée de 26 délégués représentant 16 Etats européens. Le résultat de ses travaux fut la signature de la Convention de Genève du 22 août 1864, dont le but était d'assurer, en tout temps et en toutes circonstances, le respect et la protection des malades et des blessés en temps de guerre, des ambulances et des hôpitaux qui les abritaient. Elle prescrivit aussi aux belligérants le devoir de recueillir et de soigner les militaires blessés ou malades: quelque nation qu'ils appartenaient.

Cette Convention de 1864 a été mise à jour par les conférences diplomatiques de 1906 à 1929.

La Convention de 1864 avait choisi le symbole de la croix rouge comme emblème de la neutralité de l'Institution. Les Conventions de 1906 et de 1929 précisèrent ce qu'était par honneur pour la Suisse le signe héraldique de la croix rouge sur fond blanc, intervention des couleurs fédérales, avait été maintenu.

Soit dit incidemment, cette intervention est cause, hors de Suisse, d'une erreur assez fréquente. Nombreux sont ceux qui croient que la "croix de Genève" est la croix fédérale suisse. D'où leur surprise, en venant en Suisse, de voir une croix blanche sur fond rouge, au lieu d'une croix rouge sur fond blanc.

Les sociétés de secours issues de la Convention de Genève furent connues peu à peu sous le nom de Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le comité de Genève, qui est international, s'est vu reconnaître une autorité morale exceptionnelle, sous le titre de Comité international de la Croix-Rouge.

Il faut distinguer, en effet, entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et le Comité international. Actuellement, il existe une Société

oignons, laisser refroidir, les peler, garder l'eau et les pelures, faire bouillir une demi-heure. Mordancer la laine à l'alun pendant vingt minutes, la rincer à l'eau chaude, la mettre dans le bain de teinture, laisser bouillir vingt minutes, retirer du feu, rincer à l'eau chaude savonneuse. Faire sécher à l'ombre.

té nationale de la Croix-Rouge dans 62 pays qui comptent, au 1er janvier 1939, plus de 40 millions de membres. Par définition, ces sociétés sont des auxiliaires des services de santé militaires. Ce sont ces services de santé qui ont, en tout premier lieu, le droit de se servir du signe de la croix rouge sur fond blanc. Les sociétés nationales forment entre elles la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Elles doivent tenir prêts, du personnel, du matériel et des hôpitaux.

Quant au Comité international, son origine a été la commission de cinq membres nommée par la Société genevoise d'utilité publique, en février 1863, pour examiner le projet d'Henri Dunant. Afin que sa neutralité soit au-dessus de tout soupçon, il est composé uniquement de citoyens suisses, dont le nombre, non compris les membres honoraires, ne doit pas dépasser vingt-cinq. Il n'a eu jusqu'à présent que trois présidents: Gustave Moynier (1863-1910), Gustave Ador (1910-1928) et son président actuel, M. Max Huber, ancien président de la Cour permanente de justice internationale. Il se réunit périodiquement en conférences internationales, dont la première a eu lieu à Paris en 1867, et la dernière à Londres en 1938.

Etant donné que le Comité international, à cause de la guerre qui sévit, a à jouer un rôle important, il sera utile d'en rappeler la composition actuelle, qui est comme suit (d'après les dates d'entrée au Comité):

Membres: Max Huber, président, Paul Des Gouttes, Jacques Chenevère, Paul Logoz, Giuseppe Motta, Suzanne Ferrière, Rodolphe de Haller, Dr G.-E. Audéoud, Dr Georges Patry, Lucie Odier, Franz-odolphe de Planta, Guillaume Favre, Dr Henrich Zangger, Carl Burckhardt, Jacques-Barthélemy Micheli, Georges Wagnière, Paul-E. Martin, Lucien Naville, Walter Yung, Edouard Chapuisat, René Bordier, Dr Alec Cramer. Membres honoraires: Edmond Boissier, Frédéric Barbey-Ador, Ed. Frick-Cramer, Bernard Bouvier, Lucien Cramer. Chef du secrétariat: Etienne Clouzot.

Un contraste s'impose entre la Croix-Rouge et de nombreuses institutions internationales qui ont pour but de servir la cause de la paix. Bien intentionnées, certes, ces institutions ont peu de besogne utile. Elles se manifestent, en temps de paix, par des discours, des congrès, des banquets. Leurs membres ou leurs fonctionnaires en tirent parfois profit. Survient une guerre, elles rentrent dans l'ombre et se lamentent sur leur impuissance.

La plus haute de ces institutions, qui a son siège à Genève, et sur l'apparition de laquelle le monde avait mis bien des espérances, n'a pas échappé à ce peu glorieux sort!

Il en va tout autrement de la Croix-Rouge. Modeste, peu prétentieuse et peu bruyante en temps de paix, elle apparaît en temps de guerre pour faire, avec dévouement et abnégation, une oeuvre utile et humanitaire.

Nul doute qu'elle va se montrer digne de son fondateur et de son passé.

En septembre 1939 le 75e anniversaire de la Croix-Rouge a été fêté à Genève.

A cette époque le conseil fédéral du pays avait ouvert un crédit de 200,000 francs au Comité pour qu'il puisse entreprendre sa tâche humanitaire, rendant ainsi à l'Institution tout entière l'hommage public et officiel qu'elle mérite. Par ce geste, le gouvernement suisse a, en même temps, prouvé d'une manière symbolique sa neutralité bienveillante à l'égard de tous les belligérants, puisque la Croix-Rouge ne fait aucune distinction entre les belligérants, et même les non-belligérants, lorsqu'il s'agit d'atténuer les misères causées aux uns et aux autres par la guerre.

Avant même l'explosion de la nouvelle guerre, l'hommage de la Confédération à la Croix-Rouge s'était manifesté sous une autre forme: l'émission, à l'occasion de son 75e anniversaire, d'un timbre-poste qui pouvait rappeler aux plus humbles du peuple, pendant des mois, et non pas simplement sous l'aspect d'un article de journal vite oublié, la naissance et la survie d'une institution d'une utilité universelle.

La réception que le Conseil d'Etat du canton de Genève et le conseil administratif de la ville avaient organisée, au palais Eynard, en l'honneur du Comité international de la Croix-Rouge, à l'occasion du 75e anniversaire, M. le conseiller d'Etat Balmer, parlant au nom du gouvernement genevois, a dit ceci, en s'adressant aux membres du Comité:

"Cet anniversaire confère au Comité international de la Croix-Rouge une autorité infrangible. La guerre et ceux qui la souhaitent ou la décrètent peuvent abolir tout jugement, toute conscience et tout honneur: il restera pourtant, par l'effet d'un prestige sans égal, que la fureur des combattants fera trêve et s'inclinera devant la magna-

EATON FERME LUNDI fête de la St-Jean-Baptiste

SPECIAL POUR LA SAINT-JEAN-BAPTISTE!

Sièges pliants



T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Petits sièges peu encombrants et si légers à porter que vous pouvez même en transporter deux à la fois! Pourquoi rester debout pour voir le défilé de la Saint-Jean-Baptiste? Hâtez-vous d'acheter à prix spécial un de ces pliants solidement fabriqués, à siège en plaqué. Commodés aussi pour régates, parties de pêche, tournois de golf. Spécial vendredi, chacun... **.85**

Articles de sport, au quatrième

Les activités féminines

Retraites fermées

Au couvent de Marie-Réparatrice, 1025, Mont-Royal ouest, Outremont, le R. P. Robert Fortin, S.S.S., prêchera une retraite fermée pour jeunes filles du 21 au 24 juin. Les personnes désireuses de la suivre sont priées de s'adresser au couvent pour obtenir leur place au plus tôt: Dollard 0776-5737.

Aux Trois-Rivières

Au couvent de la rue Saint-Charles, aux Trois-Rivières, les retraites auront lieu aux dates suivantes: jeunes filles, du 21 au 24 juin; du 12 au 15 juillet; du 30 juillet au 2 août.

Institutrices: du 25 au 28 juin; du 4 au 7 et du 20 au 23 juillet.

Jeunes filles de 15 à 18 ans: du 29 juin au 2 juillet.

Dames: du 8 au 11 juillet.

Aux employées de bureaux

Une retraite fermée pour les employées de bureaux et leurs amies aura lieu du 30 août au 2 septembre, chez les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie, 80 est, Laurier, et sera prêchée par le R. P. Gagnon, O.M.I. Pour tous renseignements on est prié de téléphoner le soir, après 6 h., à AM 5964.

Faits et glanes

La carte postale

Il est assez souvent risqué de prétendre fixer une date exacte à la naissance de telle ou telle invention pratique ou scientifique. Plusieurs dates sont souvent proposées par divers pays: c'est le cas pour la carte postale.

Fut-elle imaginée par un Suisse, un Anglais ou un Allemand? Il semble plutôt que ce fut un Autrichien qui, le premier (octobre 1869, imagine la carte postale. Pourtant, tous les dictionnaires allemands attribuent à von Stephan la paternité de cette petite chose, si importante cependant et d'un si grand avenir.

von Stephan avait, en 1865, au congrès postal de Karlsruhe, présenté à titre personnel sa *Postblatt*, feuille postale qui pouvait se comparer à la future carte postale, du fait qu'elle était ouverte. L'invention de von Stephan, cette feuille mise à la poste sans enveloppe, ne présentait que l'avantage d'une remise rapide, car il n'était pas nécessaire de la porter aux bureaux ordinaires.

L'Autrichien, au contraire, qui quatre ans plus tard lança la carte postale, à peu près du format actuel, avait imaginé une réduction sensible de tarif et il estimait

due, les beaux yeux assombrés. Elle sentait qu'Elisabeth parlait sérieusement. Depuis la mort de sa grand-mère, elle la trouvait changée, d'habitude plus sombre, plus silencieuse. Mais elle ne comprenait pas comment cet événement pouvait influer sur elle, Elisabeth ne lui ayant rien dit de la scène surprise par elle au chevet de la mourante.

—Que vous prend-il, ma petite fille? Qu'avez-vous donc? Que vous a-t-on fait?

Elle penchait vers Elisabeth son bon visage inquiet. La fillette se leva d'un bond et lui entoura le cou de ses bras.

—Je trouve le monde affreux, mais il y a ma chère Adélie pour m'aider à le supporter. Vous ne me quitterez pas, Adélie? Jamais, jamais?

—Quelle idée, Elisabeth! Pas de mon plein gré, en tout cas. Il n'y a que si l'on vous envoyait en pension.

—En pension?

Elisabeth se reculait en un mouvement de violente protestation.

—Ne me reparez plus de cela,

était venue...

Elisabeth eut un sursaut. Quelqu'un lui toucha le bras et une main lui tendait le goupillon. Elle le secoua machinalement sur le cercueil et le passa à Agathe. Puis, en réprimant avec peine sa hâte, elle s'en alla vers l'escalier aux larges marches humides où déjà s'engageait sa belle-mère et Mme de Groussel.

Dans la chapelle, la famille s'alignait pour recevoir le salut des assistants. Mais Elisabeth se glissa au dehors et gagna la tour. En montant l'escalier, elle croisa Florestine, la femme de chambre de sa tante, la fidèle Florestine qui vivait près de Calixte depuis l'adolescence. Mince et brune, vêtue avec une simplicité presque monacale, elle avait des yeux calmes et doux, une maigre figure au teint mat. Elle parlait peu, ne disait jamais mot de ce que faisait Calixte. Elisabeth, quand elle se rendait en semaine à la messe, la voyait toujours agenouillée à la même place, dans un entier recueillement. Elle l'intriguait un peu, cette silencieuse

Adélie, arrivant cinq minutes plus tard, trouva Elisabeth absorbée dans ces amères pensées. Elle s'écria, dès l'entrée:

—Pourquoi êtes-vous partie si vite, ma petite fille? Il fallait attendre que les assistants vous eussent saluée, comme les autres...

Elisabeth eut un geste las.

—Cela n'a pas d'importance, Adélie, je suis si peu connue! Certinément, on ne s'est même pas aperçue de mon absence.

—Je crois, au contraire, que vous recevrez des observations, mon enfant.

—Ah! De Judith, peut-être?

Un sourire méprisant soulevait la lèvre d'Elisabeth.

—Eh bien, je les écouterai, comme d'habitude, et je ne m'en porterai pas plus mal.

—Elle n'aura pas tout à fait tort en la circonstance. Votre place était là, Elisabeth. Il faut vous habituer à ne plus agir comme une petite fille sauvage.

Elisabeth se redressa un peu dans le vieux fauteuil où elle s'était jetée en entrant dans sa chambre.

—Je serai toujours une sauvage, Adélie. Je ne veux pas vivre dans le monde. Si j'étais un homme, je me retirerais dans un lieu désert, comme les ermites d'autrefois.

Adélie considérait avec perplexité la mince figure un peu ten-

de, les beaux yeux assombrés. Elle sentait qu'Elisabeth parlait sérieusement. Depuis la mort de sa grand-mère, elle la trouvait changée, d'habitude plus sombre, plus silencieuse. Mais elle ne comprenait pas comment cet événement pouvait influer sur elle, Elisabeth ne lui ayant rien dit de la scène surprise par elle au chevet de la mourante.

—Que vous prend-il, ma petite fille? Qu'avez-vous donc? Que vous a-t-on fait?

Elle penchait vers Elisabeth son bon visage inquiet. La fillette se leva d'un bond et lui entoura le cou de ses bras.

—Je trouve le monde affreux, mais il y a ma chère Adélie pour m'aider à le supporter. Vous ne me quitterez pas, Adélie? Jamais, jamais?

—Quelle idée, Elisabeth! Pas de mon plein gré, en tout cas. Il n'y a que si l'on vous envoyait en pension.

—En pension?

Elisabeth se reculait en un mouvement de violente protestation.

—Ne me reparez plus de cela,

Adélie! Jamais je ne pourrais vivre enfermée, parmi des étrangères. Puis Judith serait capable de prétendre que c'est elle qui paie pour moi, parce que les revenus de mon père sont absorbés par l'entretien de la propriété. Elle m'a insinué cela un jour, je vous l'ai dit. Non, non, je resterais ici jusqu'à ma majorité. Alors, je travaillerai, à n'importe quoi, et je vous rendrai ce que vous dépensez pour moi, bonne chère Adélie.

—Oh! quant à cela...

Adélie considérait avec mélancolie la jeune physionomie résolue. Certes, elle continuerait de dépenser pour Elisabeth, les revenus du petit héritage qui lui était échu après la mort de son frère, car la maigre somme versée par M. de Rûden pour l'entretien de sa fille n'aurait pas permis d'y subvenir complètement. Mais elle savait, elle, que tout ne se passerait pas ainsi, simplement que le suppositif Elisabeth dans son inexpérience, et l'inquiétude la saisissait à la pensée de l'avenir difficile qui semblait attendre cette enfant sensible et fière, dont certains côtés de la nature lui demeuraient encore inconnus.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'imprimerie propriétaire (à responsabilité limitée), Adélie-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

La conscription

La motion Chaloult rejetée par un vote de 56 à 13

MM. Duplessis, Paquette, Elie, Gagnon, Paul Sauvé, Delpha Sauvé, Barrette, Lorrain, Bégin, Langlais, Talbot, Houde et Chaloult votent en faveur de la motion

Les discours

Québec, 20.—Voici la suite d'hier sur la motion anticonscriptionniste présentée par M. René Chaloult, député libéral de Lotbinière, et appuyée par M. Camille Houde, député de Ste-Marie et maire de Mont-Réal.

M. Antonio Talbot, député de Chicoutimi, rappelle comment les parlementaires anglais comprennent la liberté. Débatant le point d'ordre posé, il ajoute que certains députés de la droite (libéraux) auraient des leçons profitables à prendre du Parlement britannique.

Le président de la Chambre, M. Bissonnette, dit qu'il n'a pas compris ce que M. Leduc, député libéral, faisait des allusions personnelles et que, s'il les avait faites, il était hors d'ordre.

M. Leduc continue son discours et dit qu'il est fier d'être Canadien français mais encore plus fier d'être Canadien, qu'il a voyagé dans le pays et a été bien reçu partout. Il dit qu'il vaut mieux mourir que de subir l'hitlérisme et qu'il ne faut pas avoir peur de le dire à la population.

M. Leduc dit que dans la province on a des privilèges uniques au monde, notamment c'est la seule place où les enfants trouvés sont prestés catholiques et canadiens-français, où les immeubles sont hypothéqués pour garantir les dettes des paroisses. Il parle du code civil qu'il faut sauvegarder. Si demain, dit-il, nos armées ne sont pas victorieuses, c'en est fait de la province de Québec, Pas de Canada, pas de province de Québec. Si nos armées sont vaincues, il n'y a que deux solutions, l'indépendance ou l'annexion. Dans les deux cas, ce serait un désastre. J'entends, dit-il, un député dire que l'annexion, ça ne serait pas si mal. Je dis, au contraire, que nous serions des parias, des sans-patrie, que nos droits provinciaux comme Canadiens français disparaîtraient.

M. Leduc termine en disant que ce n'est plus le temps, au moment où notre pays et notre religion même sont menacés, d'analyser les discours et les promesses du passé. Ce n'est pas par des discours que nous allons écarter le danger, dit-il. Et si la province de Québec ne veut pas concourir à la défense du pays, demain, qu'il sera là pour nous défendre?

M. Paul Sauvé

M. Sauvé, député national des Deux-Montagnes, est l'orateur suivant.

M. Sauvé dit qu'il est ridicule, en faisant allusion au point d'ordre, de vouloir empêcher une partie importante de la population de se faire entendre sous prétexte que c'est faire l'oeuvre de l'ennemi. Nous sommes tous disposés à défendre nos petits, dit-il. Personne n'entend se dérober à ce devoir. Mais entre ça

et envisager avec réalisme la situation présente, il y a une marge. Dès notre enfance, on nous a corné les oreilles avec des déclarations comme celles qui ont été répétées au cours de ce débat. Ce n'est pas nous qui avons constamment prêché que la conscription était une infamie, ce sont les gens qui sont en face de nous. Nous avons vu tous les chefs du parti qui dirige actuellement le pays prendre des engagements d'honneur que jamais ils n'imposent la conscription. Pourquoi alors crée cette mentalité dans la province de Québec et pourquoi les mêmes gens viennent-ils dire aujourd'hui que cette mentalité est fautive?

M. Sauvé analyse alors plusieurs déclarations faites par les hommes politiques au cours des campagnes électorales.

Il poursuit en disant que si nous sommes assez grands, assez forts pour porter le fardeau, pourquoi nous avoir bernés comme des enfants avec de telles déclarations? et pourquoi se plaint-on aujourd'hui de n'être pas pris au sérieux quand on dit que le Canada est réclément en danger?

Cette motion, conclut M. Sauvé, représente exactement le sentiment de la province de Québec. Je me demande pourquoi on aurait honte de cette attitude. Nous n'avons pas d'autre devoir que celui d'appuyer la motion.

M. Wilfrid Girouard

M. Wilfrid Girouard, procureur général, est l'orateur suivant. M. Girouard dit que la loi présentée hier à Ottawa est très claire: elle préconise la mobilisation générale pour la défense du territoire canadien. Il dit que les déclarations faites antérieurement par M. Lapointe et les autres étaient à l'effet qu'il n'y aurait jamais de conscription pour service outre-mer. Jusqu'ici, dit-il, chaque fois qu'il s'est agi de conscription au Canada, tout le monde a toujours compris que c'était pour service outre-mer.

Bourassa, Lavergne, le Devoir, tous ceux qui se sont posés en adversaires de la conscription ont toujours dit que quand il s'agirait de la défense du pays, ils seraient les premiers à vouloir les mesures les plus rigoureuses, ils seraient les premiers à s'enrôler. La province de Québec n'acceptera pas les leçons de ceux qui voudraient l'empêcher de faire son devoir dans la présente lutte. Nous avons toujours proclamé que nous, les Canadiens français de la province de Québec, n'avons qu'un seul pays: le Canada!

Il est difficile de concevoir, poursuit M. Girouard, que pendant les jours que nous traversons, il puisse

se trouver des personnes, quelles qu'elles soient, pour dire que si la conscription est imposée, il y aura de la guerre civile dans la province de Québec. Les Canadiens français de Montréal comme ceux des autres parties de la province, préféreront de beaucoup défendre leur pays plutôt que de promouvoir la guerre civile. Si la Chambre acceptait la motion telle que proposée, ce serait la meilleure façon d'amener le pays à la guerre civile.

M. Antonio Talbot

M. Antonio Talbot répond à M. Girouard. Il dit que la question présentée a été discutée lors des élections provinciales générales dans son comté et qu'il a tenu alors l'attitude qu'il a aujourd'hui. On ne discute pas sur la participation, mais sur les moyens à prendre. Le meilleur moyen à prendre pour gagner la guerre, c'est de garder l'unité du pays. Or, rien ne pourrait nuire plus à cette unité essentielle que la présente mesure fédérale.

C'est que pendant trente ans, ceux qui, à Ottawa, dirigent les affaires du pays et ont présenté la loi de conscription, sont exactement les mêmes qui, en 1914, dénonçaient la conscription avec des paroles d'une virulence extraordinaire, qui, en 1921, ont représenté les auteurs de la conscription de 1917 avec des mains tachées de sang, qui ont réédité en 1925, en 1926, en 1931, en 1935, en 1939 l'épouvantail conscriptionniste, en représentant au peuple que seuls les libéraux constituaient le rempart, la muraille contre la conscription.

Or, ce sont ces mêmes gens, les libéraux encore humides de leurs déclarations contre la conscription, qui viennent nous l'imposer en dépit de leurs engagements les plus solennels, et qui viennent nous l'imposer au nom de l'unité. Ils se servent, pour les fins, des mêmes arguments de 1917: la défense de la liberté, les hordes germaniques, etc., etc., et ils traitent de traitres ceux qui ne veulent pas de la conscription. Cependant l'un d'eux, M. J.-N. Francoeur, député libéral, avait présenté en 1917, une motion pour que la province de Québec se sépare du reste du Canada, à cause de la conscription.

Si nous pouvions avoir foi en leur parole, en la parole de ceux qui nous ont juré que le Canada ne participerait pas aux guerres extérieures, et qui ont engagé le Canada dans la guerre, dans la parole des gens qui ont promis solennellement et qui nous l'imposent maintenant nous n'aurions aucune conscription, tout le monde serait d'accord. Mais quelle confiance pouvons-nous avoir en leur parole?

Si l'on suivait l'argument du député de Laval, dit M. Talbot, il faudrait aussi aller en Chine, dans le Bélouchistan, l'Iran, etc.

M. Alexis Caron se lève. M. Duplessis intervient et dit qu'il a consenti à prolonger le débat, mais comme il passa une heure et demie, il veut mieux ajourner le débat. M. Godbout dit qu'il veut mieux prendre le vote. M. Leduc dit qu'il veut parler, mais M. Godbout lui dit qu'il faut voter et M. Plamondon sort de la Chambre en disant qu'il ne peut voter si on ne lui laisse pas expliquer sa situation.

Vote de 56 à 13

On prend le vote. Ont voté contre la motion Chaloult: MM. Godbout, Bouchard, Girouard, P.-E. Côté, Léon Casgrain, Tancrede Bienvenu, Georges Danseur, Thibault, Oscar Drouin, Rochette, Connors, Messier, Bouthilliers, Moreault, Mathewson, Dufour, Delagrave, F.-J. Leduc, Dumaine, Dumoulin, Renaud, Biron, Allard, Fortin, Toupin, Potvin, Fillion, Duffy, Lapointe, Hyde, Alexis Caron, Gagnon, Lawn, Desmarais, Beaulac, Rajotte, Bouchard, Sabourin, Nadeau, Bonvouloir, Duval, Houde (Mégantic), Francoeur (Mercier), Dubreuil, Caron, Kirkland, Hart, Perrault, Casgrain, Boucher, Gosselin, Joyal, Ross, Frégeau, Bullock et Paret.

Ont voté pour la motion Chaloult contre la conscription: MM. Duplessis, Paquette, Elie, Gagnon, Paul Sauvé, Sauvé (Beauharnois), Barrette, Lorrain, Bégin, Langlais, Talbot, Camille Houde et René Chaloult.

Soit un vote de 56 à 13 contre la motion.

"Sois tempérant, tu seras heureux"

Radio-causeries, par le R. P. François Goyer, S.S.S.

Accédant aux désirs maintes fois exprimés de ses nombreux auditeurs, le R. P. François Goyer, S.S.S., nous livre aujourd'hui en volume les dix causeries qu'il a prononcées sur la tempérance, de septembre 1939 à janvier 1940, et qui ont été transmises par les postes du secteur français de Radio-Canada. L'éloquent conférencier acquiert de ce fait un nouveau droit à notre reconnaissance. Dans une lettre de présentation, le Directeur général de l'Heure Dominicale, M. le chanoine J.-A. Chamberland, écrit de ce volume:

"Nos émissions sans nul doute, doivent présentement une part importante de leur succès au conférencier disert qui, chaque quinzaine, depuis septembre, charme de sa chaude éloquence un très vaste auditoire — recruté jusqu'au delà des frontières provinciales — et contribue à semer la pleine lumière des principes catholiques en matière de tempérance. La lecture de ces pages, prolongeant la lumière et la chaleur de sa prédication, devrait amener ainsi nos catholiques sincères à pratiquer mieux encore et à faire pratiquer autour d'eux cette modération chrétienne dont notre siècle fébrile, moins que tout autre, ne saurait se passer.

"C'est donc de tout cœur que nous souhaitons à ces radio-causeries une large diffusion, conscient du grand bien qu'elles nous apportent à faire, spécialement à cette heure où l'enseignement sur la tempérance chrétienne reste la base et le meilleur espoir de la campagne entreprise par NN. SS. les Evêques pour la voir fleurir chez nous."

M. R. Un volume broché: 65 sous. En vente au Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Le contexte de l'hon. M. Godbout

Au cours de la discussion à Québec de la motion Chaloult, contre la conscription, M. Duplessis ayant cité les paroles désormais historiques de M. Godbout prononcées lors de l'ouverture de la dernière campagne électorale provinciale, le premier ministre a cru devoir soulever un point d'ordre.

"Cette déclaration, a dit M. Godbout, si elle n'était pas détachée du contexte, signifierait que j'étais opposé à la conscription pour une guerre en dehors du Canada (Note: les soulignés sont de nous).

Voici, à titre documentaire, le contexte textuel des fameux propos de M. Godbout, prononcés au poste de radio de CKAC, le 30 septembre 1939, et tels que rapportés par le Canada le 2 octobre, page 6, 1ère colonne:

M. Godbout vient de parler du "égotisme de la stratégie électorale" de M. Duplessis, puis il continue (citation textuelle):

"Mais nous le tenons, cette fois, lui et tous ses complices. Rien de ce qu'il peut faire, rien de ce qu'il peut dire ne déplacera le vrai problème. Rien ne plongera dans l'oubli les trois années de gaspillage, les raids sur le trésor public, les lois injustes, les insultes qui forment le bilan de son régime. Ma seule réponse aux déclarations équivoques de M. Duplessis sur l'autonomie de la province, la seule que je ferai de toute la campagne électorale, c'est que les libéraux de la province de Québec combattront ouvertement n'importe quel régime fédéral qui tenterait d'y porter atteinte en temps de paix ou en temps de guerre. J'irai plus loin encore, au début d'une lettre qui doit être lue sur le terrain de la politique provinciale. Je veux qu'il n'y ait plus le moindre doute, le moindre incertitude, le moindre angoisse dans vos cœurs. En provoquant le gouvernement d'Ottawa, M. Duplessis avait une arrière-pensée que tout le monde a comprise, puisqu'il a parlé des mesures de guerre. Sa volonté de politicien l'empêche de prononcer publiquement le mot qui lui brûle les lèvres, le mot qui sera le leitmotiv, l'inspiration, le cheval de bataille de sa campagne. Il veut faire oublier les erreurs de son régime en agitant l'épouvantail de la conscription, comme le larron qui entre chez vous en criant: "Venez grenier est en feu" et qui profite de votre affolement pour empocher vos bijoux. Eh bien, mesdames et messieurs, je n'ai pas cette terreur des mots et je ne redoute pas non plus une censure dont le rôle n'a jamais été l'étouffement de la liberté de parole. Comme chef du parti libéral de la province de Québec (et je suis sûr d'exprimer le sentiment de vos ministres canadiens-français dans le cabinet fédéral), je vous affirme avec toute la force dont je suis capable que le gouvernement d'Ottawa ne décrètera jamais la conscription militaire tant que vous laisseriez la politique libérale diriger vos destinées.

"Et si mes paroles ne sont pas assez vigoureuses, si vous pensez qu'elles sont peut-être dictées par les circonstances, JE M'ENGAGE SUR L'HONNEUR, EN PESANT CHACUN DE CES MOTS, A QUITTER MON PARTI ET MEME A LE COMBATTRE SI UN SEUL CANADIEN FRANCAIS, D'ICI LA FIN DES HOSTILITES EN EUROPE, EST MOBILISE CONTRE SON GRE SOUS UN REGIME LIBERAL OU MEME UN REGIME PROVISOIRE AUQUEL PARTICIPERAIENT NOS MINISTRES ACTUELS DANS LE CABINET DE M. KING. (Les soulignés sont du "Canada" même).

"Qu'il le veuille ou non, M. Duplessis devra donc se battre comme un homme sur le terrain de la politique provinciale, car il ne restera plus dans vos mes aucun des malaises qui font l'affaire des démagogues. Vous suez, pour juger le régime de l'Union nationale, la sérénité que le premier ministre exerce, parce qu'il ne peut plus mentir impunément comme en août 1936."

Sur ce, M. Godbout, sans avoir fait aucune allusion à la "conscription pour une guerre en dehors du Canada", passe à l'examen de la situation financière de la province.

Où est "son" contexte?

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430, rue Notre-Dame (est), Montréal.

Le procès Arcand

Documents transmis au procureur général

Le juge DeSerres croit qu'il y a un complot organisé contre l'Etat — La continuation de l'enquête ajournée au 26

Après que la Couronne eut produit une quarantaine de documents hier, dans le procès d'Adrien Arcand et de dix autres officiers du parti de l'Unité nationale, M. le juge DeSerres a ajourné la cause à la semaine prochaine en disant: "J'ai lieu de croire qu'il y a un complot organisé contre l'Etat. Je n'en ai pas encore la preuve suffisante, actuellement, mais j'ordonne d'enlever au procureur général les exhibits produits. Le procureur général décidera."

Parmi les documents produits se trouve un programme des invasions allemandes prévues. Il a été trouvé au bureau du Dr Noël Décarie, l'un des accusés, et voici ce qu'on y lit: Printemps 1938: asservissement de l'Autriche.

Automne 1938: annexion de la Tchécoslovaquie; Printemps 1939: capture de la Hongrie; Automne 1939: conquête de la Pologne;

Printemps 1940: la Yougoslavie subjuguée; Automne 1940: envahissement de la Roumanie et de la Bulgarie;

Printemps 1941: violation de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark et du nord de la France;

Automne 1941: conquête de l'Ukraine et du sud de la Russie.

Une note explicative, au bas du document, se lit comme suit: "Toute l'Europe en 1918, à l'exception de l'Italie, de la Grèce, du sud de la France et du sud de l'Espagne, sera allemande. Les exceptions seront gouvernées par l'Italie."

Sur un autre document on lit: 10 Armistice entre l'Angleterre et l'Allemagne. L'Angleterre perd l'Afrique du sud;

20 Guerre civile en France (durée deux mois). Intervention allemande par la Suisse, Paris détruit, Avignon nouvelle capitale;

30 Annexion de la Hongrie et de Roumanie;

40 Contrôle de la Baltique;

50 Guerre civile en Angleterre et aux Etats-Unis;

60 Guerre civile en Italie.

La police fédérale a saisi des matrices de papier-monnaie de \$1, \$5 et \$10 à l'effigie du führer Arcand; les billets portent en français et en anglais l'inscription Bons de la victoire de l'Unité Nationale. M. Fauteux a produit plusieurs de ces bons, qui étaient en circulation.

Dans une circulaire, on lit: "Aidez-nous à préparer la marche sur Ottawa. Nous serons le gouvernement à Ottawa en 1940. Heil Arcand! Heil l'Unité nationale!"

Après la production de ces documents, le juge a suspendu la séance et a convoqué à sa chambre l'avocat de la couronne, M. Fauteux, et les avocats de la défense, Mes

Salluste Lavry, Fernand Chaussé, Didier Leroux et J.-H. Cotton. Dix minutes plus tard, le juge a ajourné la cause au 26.

M. Harvison, de la police fédérale, a produit tous ces documents. M. Fauteux l'a interrogé aussi sur les activités du parti de l'Unité nationale en 1940: le témoin a dit que ce parti continuait son travail, qu'on a saisi des formules de demande d'admission et de transfert de membres depuis le début de l'année.

Message des vétérans français au gouvernement français

Voici le texte d'une motion unanimement votée par les Officiers de l'Association de Montréal des Vétérans Français de la Grande Guerre, et transmise au gouvernement français:

"Association Vétérans Français Montréal fait confiance au gouvernement de la France pour refuser toute condition de paix et exprime sa volonté de continuer la lutte en collaboration étroite avec l'Empire Britannique, même au

LA BONNE CHANSON

"Un foyer où l'on chante est un foyer heureux"

Personne n'est obligé d'acheter un album de LA BONNE CHANSON, mais ceux qui aiment à chanter peuvent difficilement s'en passer.

La collection de LA BONNE CHANSON comprend actuellement 100 chansons différentes et la "Série des Jeunes" (paroles et mélodies).

Toutes ces chansons sont choisies avec soin parmi les plus belles du répertoire canadien-français. Une artiste de chez nous a illustré le titre de chaque chanson.

Album relié de 50 chansons \$1.00 chacun (2 albums: 1 à 50 au lieu de \$1.50 chacun) 51 à 100

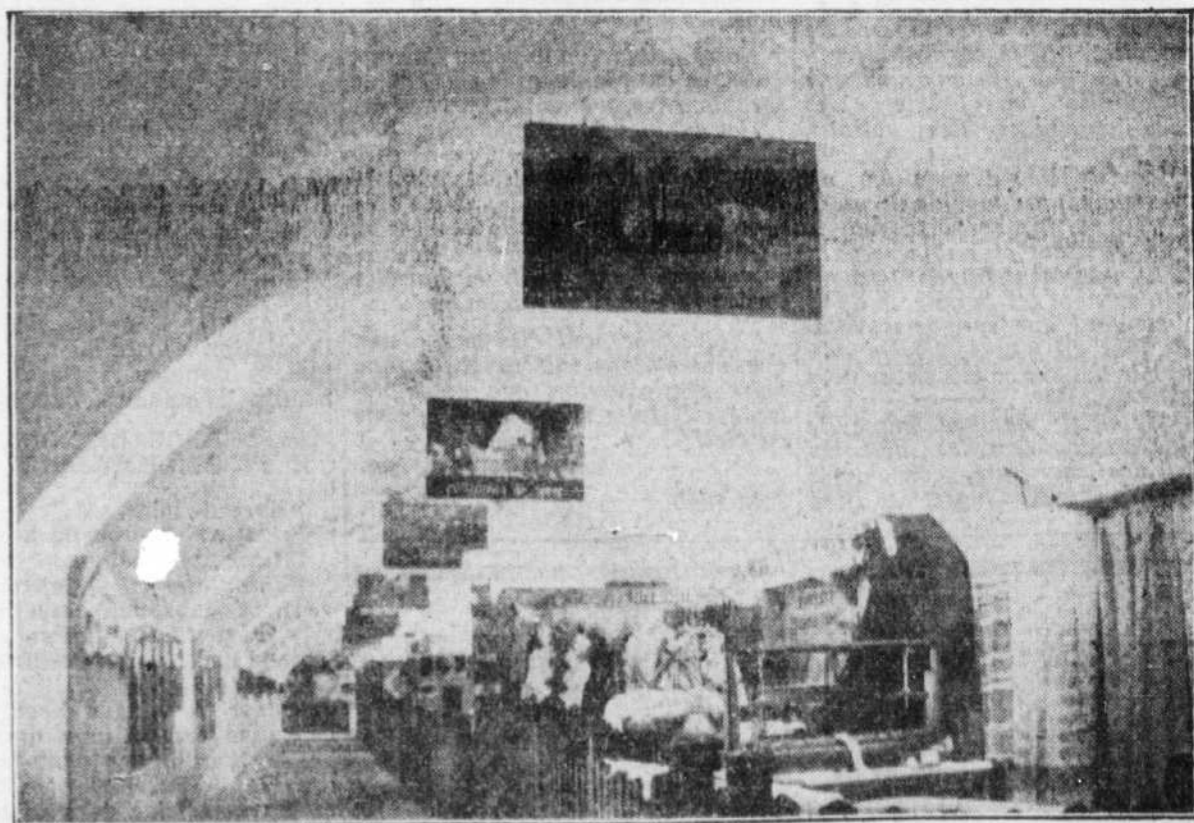
Album relié, couverture simili-cuir \$1.50 chacun (2 albums: 1 à 50 au lieu de \$2.00 chacun) 51 à 100

"Série des Jeunes", album broché35 album relié50

Ajouter 10 sous pour frais de port dans chaque cas.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

ARTISANAT



Quelques kiosques de l'exposition qui se tient actuellement à l'île Sainte-Hélène.

Advertisement for the Jasper train, featuring a scenic image of the mountains and the text 'A L'OUEST! PAR LA ROUTE PITTORESQUE VIA JASPER'.

Le Train climatisé CONTINENTAL LIMITÉ mène à WINNIPEG · SASKATOON · EDMONTON JASPER · VANCOUVER

POUR le voyageur avisé, le Continental Limited, fameux train climatisé du Canadien-National, signifie le confort moderne, le luxe sobre d'un véritable home roulant et, par-dessus tout, le trajet le plus pittoresque vers l'Ouest canadien: l'itinéraire incomparable de Jasper! Le wagon-buffet, qui sert aussi d'observatoire, les couchettes, chambrettes ou compartiments des wagons-lits, la table exquise et modique du wagon-restaurant, le service attentif du personnel: tout cela n'est-il pas une invitation au voyage?

TARIFS D'ÉTÉ ALLER ET RETOUR DE MONTRÉAL

Table with columns for Destinations, Wagons-Lits ordinaires, Toilette, and Première. Rows include Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary-Edmonton, Jasper, and Vancouver-Victoria.

Brochure descriptive de votre agent local du Canadien-National et renseignements complets sur l'itinéraire facilitant en triangle à travers la Colombie britannique, ainsi que sur le merveilleux voyage en mer dans le passage arctique qui mène à l'Alaska, pays du soleil d'été.

Aux Bureaux du Canadien National, 384 ouest, rue St-Jacques ou à la gare Bonaventure. Téléphones: MA. 4731.

Advertisement for the Canadian National train, featuring the text 'A L'OUEST! PAR LA ROUTE PITTORESQUE VIA JASPER' and 'CANADIEN NATIONAL MÈNE PARTOUT AU CANADA'.

PLATS SAVOUREUX CUITS SUR LE POÊLE Avec un Filet de Saveur Supplémentaire!

MÊME la Cuisine la Plus Simple prend un Attrait tout à fait Nouveau quand vous y ajoutez du Ketchup aux Tomates Heinz—ce Mélange Exquis de Vinaigre Heinz, d'Épices Piquantes et de Tomates Racées Heinz, Juteuses et Charmes.

Croquettes de Morue

Faites mijoter ensemble 2 tasses de morue salée déshuée et 3 tasses de pommes de terre crues coupées en dés, dans suffisamment d'eau pour les couvrir. Quand les pommes de terre sont tendres, égouttez—écrasez—battuez jusqu'à consistance duveteuse. Ajoutez 2 c. à soupe de beurre, 2 œufs bien battus et 2 c. à soupe de Ketchup aux Tomates Heinz—et mélangez bien. Faites tomber par cuillerées à soupe enfilées sur une plaque chaude graissée et aplatissez avec la cuiller. Faites frire des deux côtés jusqu'à couleur dorée. Servez chaud avec du Ketchup.

Jambon avec Sauce Ketchup

Faites rissoler des tranches épaisses de jambon. Mélangez 1/4 tasse de Ketchup aux Tomates Heinz, 1/4 tasse d'eau, 1 c. à soupe de Vinaigre de Cidre Heinz, 2 c. à thé de farine, 1 c. à thé de sucre et 1/2 c. à thé de Moutarde Préparée Heinz. Versez sur le jambon et faites mijoter 1/2 heure—en retournant une fois pendant la cuisson. Garnissez de rondelles de pommes frites.

Advertisement for Heinz Ketchup, featuring a large image of a Heinz Ketchup bottle and a bowl of food. Text includes 'KETCHUP AUX TOMATES HEINZ' and '57'.

La conscription

Le discours de M. Cardin

Le bill actuel fera marcher la finance avec nos soldats — Pouvoirs accordés au gouvernement, en cas de nécessité, de prendre les moyens nécessaires de protéger même la vie de ceux qui s'opposent à cette législation

Ottawa, 20. — Nous empruntons au "Droit" d'Ottawa, le résumé du discours prononcé à la Chambre, mardi, sur le bill de la conscription, par M. Cardin, ministre des Travaux publics.

Le bill actuel fera marcher la finance avec nos soldats. C'est ce que l'honorable M. P. J. A. Cardin, ministre des travaux publics, a déclaré hier à la Chambre des Communes, au cours du débat sur le bill visant à donner au gouvernement le pouvoir de mobiliser les ressources nationales, hommes et biens, pour la défense du pays.

Le temps d'agir, continua M. Cardin, n'est pas demain, mais aujourd'hui. Si les événements nous démontrent qu'il n'est pas nécessaire de nous servir de pouvoirs demandés, alors tant mieux. Mais il faut prendre les moyens de se défendre.

Voici quelques extraits textuels du discours du ministre des Travaux publics:

M. le président, je désire ajouter un très humble tribut à votre discours français que nous avons eu l'avantage d'écouter cet après-midi. Les discours que nous avons écoutés à l'encontre du projet de loi maintenant sous considération m'ont rappelé cette vérité ou ce principe souvent énoncé, qu'il y a en réalité peu de différence entre les hommes dans leurs idées et dans leurs principes; que toute difficulté résulte presque toujours de la façon de considérer le problème.

Écoutant ces discours je me suis demandé, avec bonne foi et avec tout le respect qui me dois à ceux qui ont parlé avant moi, s'ils avaient bien lu le bill sur lequel ils basaient leurs critiques. J'ai beau le lire et le relire, je ne trouve rien dans ses dispositions pour justifier l'attitude des honorables députés qui s'opposent au principe de ce bill.

Monsieur le président, on vous a parlé comme si la mesure présentée devant la Chambre était une mesure de conscription entrant en vigueur immédiatement, et permettant aux autorités militaires de s'emparer de tous les enfants, de tous les jeunes gens et de tous les hommes valides au pays. Ce n'est pas du tout

l'esprit de la loi; ce n'est pas le sens du projet de loi qui est maintenant à l'étude.

Tout simplement, par ce projet de loi, le gouvernement demande le pouvoir de décréter, suivant les circonstances et les besoins, les mesures nécessaires à la protection du Canada. C'est tout ce qu'il y a dans le bill.

Et pourquoi apeurer la jeune population de notre province et de notre pays; pourquoi se faire peur à soi-même en se dressant dans l'esprit des canadiens ou des rêves d'hommes fatigués? Il s'agit tout simplement pour le gouvernement, à une heure de danger dans une situation dont la gravité est reconnue par tout le monde, par tous les esprits bien pensants, il s'agit tout simplement de demander le pouvoir d'adopter, suivant qu'il sera jugé à propos, et suivant les circonstances, les moyens nécessaires pour protéger la vie de ceux qui s'opposent à l'adoption de cette législation.

Je comprends qu'on n'a peut-être pas eu le temps de lire le bill. Il n'y a pas très longtemps qu'il nous a été présenté. La gravité des heures actuelles et le danger qui nous menace présentement ont grandi depuis ce matin, ont grandi depuis ce midi, se sont développés depuis six heures. Il ne faut pas faire reproche au gouvernement de ne pas suivre exactement les délais fixés par la procédure parlementaire et d'arriver quelquefois un peu en retard avec des mesures d'urgence comme celle qui nous est présentée aujourd'hui. Cependant le bill est très court et on aurait pu le lire, se pénétrer de son esprit, comprendre sa signification par une lecture qui aurait duré une minute à peine.

Ce pouvoir que le gouvernement en définitive peut avoir, si ce bill est adopté, de demander aux hommes capables de le faire de servir dans notre pays, est limité dans son action. On ne saurait trop le répéter ou le souligner, ce pouvoir est limité dans son action par la déclaration quatre fois répétée dans le bill lui-même que le service militaire sera restreint à la défense du Canada, au Canada. Point n'est besoin d'être un grand savant ni un grand législateur pour comprendre ce qu'il y a dans ce bill.

Les nouvelles taxes provinciales

Sur le revenu: 15% de la taxe fédérale, avec maximum de \$7,000 — Sur le tabac: 10% du prix de vente — Sur les corporations: 5% au lieu de 2 1/2%

Québec, 20 (DNC) — Le gouvernement distribué hier soir ses nouveaux bills de taxes sauf celui qui a trait à la taxe de vente.

L'impôt provincial sur le revenu sera de 15% (au lieu du maximum de 17% annoncé au début) du produit de l'impôt fédéral sur le revenu. Mais en aucun cas, cet impôt provincial ne devra dépasser \$7,000. On évite ainsi le cas où le contribuable, devant par exemple \$1,020,000 comme impôt fédéral, se trouverait en définitive à payer \$1,026,000 en calculant les impôts provinciaux, fédéral et municipal sur le revenu.

Cet impôt est dû par toute personne qui réside au moins 183 jours par année dans Québec, qui est employée dans Québec durant l'année, ou qui, ne résidant pas dans Québec, exerce un commerce dans Québec durant l'année, ou qui, ne résidant pas dans Québec, retire un revenu pour services rendus dans Québec pendant l'année, autrement que dans le cours d'un emploi régulier continu, à toute personne résidant ou exerçant des opérations dans Québec.

L'impôt s'applique aussi à toute personne qui, antérieurement à sa nomination, résidait dans Québec, et est maintenant, était pendant cette année ou une partie de cette année ou devient désormais ministre, haut commissaire, fonctionnaire, serviteur ou employé du gouvernement du Canada, ou un agent général pour l'une des provinces du Canada, ou tout fonctionnaire, serviteur ou employé de cette province résidant hors du Canada, sauf sur le revenu reçu par voie de traitement dudit gouvernement.

Le contribuable visé par la loi devra faire son rapport d'abord le 31 août 1940, pour l'année 1939, puis subséquentement le 30 avril de l'année subséquente de chaque année, en même temps que la déclaration faite au gouvernement fédéral pour l'impôt fédéral sur le revenu, et cet impôt provincial est payable au receveur général du Canada pour le compte de la province de Québec. On pourra payer d'abord un tiers de la somme, puis le reste (pour 1940), dans les trois mois qui suivent, à intérêt de 2%, et pour les autres années dans les quatre mois qui suivent à intérêt de 5%. Pour l'impôt de 1940, la personne qui néglige de faire les versements dans les limites du temps prescrit devra payer une pénalité complémentaire de 2%. Pour les autres années, ladite pénalité supplémentaire sera de 3%.

Les autres articles mentionnent que le gouvernement a créancie privilégiée sur les autres créanciers ordinaires ou privilégiés à d'autres titres, qu'il aura droit de saisir-arrêter sur les biens du contribuable qui néglige de payer, après avis réglementaire de dix jours donné par poste, et publication d'avis dans les journaux locaux.

Perception par Ottawa

En fait, l'impôt sera perçu par le gouvernement fédéral puis remis au trésorier de la province, mais la loi autorise le gouvernement à constituer tout l'organisme nécessaire pour faire la perception comme le gouvernement provincial l'entendra.

Les renseignements communiqués par les contribuables sont strictement tenus secrets, par les employés du gouvernement fédéral ou provincial et la violation de ce secret peut entraîner une pénalité maximum de deux cents dollars.

Si un contribuable omet de déclarer ses revenus ou partie de ses revenus il est imposable comme s'il avait reçu le double du revenu qu'il a ainsi omis de déclarer.

De plus, toute personne qui contrevient à une des dispositions générales ou particulières de la loi est passible, sur conviction sommaire, d'une amende d'au plus mille dollars.

La loi entre en vigueur le 1er juillet 1940 et s'applique à tous les revenus de 1939, aux exercices financiers se terminant durant l'année 1939, et au revenu de toutes les années et exercices financiers subséquents.

Sont soumis à cet impôt provincial toute association, fiducie, corporation personnelle ou autre groupement, héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et curateurs ou autres représentants légaux de pareille association, etc., mais ne comprend aucune corporation autre qu'une corporation personnelle.

Une corporation personnelle signifie une compagnie par actions, d'où qu'elle provienne, et quel que soit l'endroit où elle opère, et où son actif est situé, et qui est contrôlée directement ou indirectement par un particulier qui réside dans Québec, ou qui est contrôlée par un tel particulier et son épouse ou un membre de sa famille, ou par toute autre personne ou corporation, pour leur compte, soit en détenant la majorité des actions de ladite corporation personnelle, ou de toute autre façon, et dont le revenu brut provient dans la proportion d'au moins un quart, de la propriété, ou négoce d'obligations, actions hypothèques, billets, etc., de prêts ou rentes, annuités, redevances, intérêts ou dividendes, de quelque droit, titre ou intérêt dans un héritage ou fiducie.

Impôt sur le tabac

Tout d'abord personne ne pourra vendre du tabac dans cette province sans obtenir au préalable une licence de vendeur, au prix de un dollar par année. L'expression légale "tabac" ne comprend pas le tabac en feuilles ni les cigares de 5 cents ou moins chacun. De la sorte on pourra vendre du tabac en feuilles ou des cigares de cinq sous ou moins, sans avoir besoin d'une licence.

Le vendeur devra faire rapport au gouvernement et verser les sommes perçues en taxes.

Toute personne chargée de la perception, etc., doit garder strictement le secret sur le travail qu'il accomplit.

Le vendeur qui ne perçoit pas la taxe, viole la loi ou les règlements, refuse aux personnes autorisées l'examen de ses livres, est passible sur conviction sommaire, en plus de la remise de l'impôt au gouvernement d'une amende d'au moins \$10, et d'au plus \$1,000 pour chaque vente et pour chaque jour de refus ou à défaut, de trois mois de prison.

De même tout consommateur qui achète du tabac dans la province sans payer l'impôt exigible, est passible de poursuite sommaire, en plus du paiement dudit impôt et des frais de la cause, d'une amende de \$10 au moins et de \$200 au plus, ou d'un emprisonnement d'un mois.

Le vendeur qui ne fait pas au ministre le rapport exigé par celui-ci, est passible d'une amende de \$10 à \$1,000 et les frais ou d'un emprisonnement d'un à trois mois; et pour chaque offense subséquente, d'un emprisonnement de trois mois, en sus des frais.

L'employé provincial attaché à la perception de la taxe et qui ne garde pas le secret sur son travail, est passible d'une amende de \$25 à \$200 avec les frais ou à défaut de trois mois de prison.

Les poursuites sont inscrites devant un juge de paix, un juge des sessions de la paix, un magistrat de police ou un magistrat de district. Mais si on ne réclame que le produit de l'impôt il faudra aller devant la Cour supérieure.

Le gouvernement peut enlever à un vendeur récalcitrant qui n'observe pas la loi, sa licence de vendeur.

Le gouvernement pourra ordonner que la perception de l'impôt se fasse au moyen de timbres.

L'impôt sur les corporations

L'impôt sur les corporations est porté de 2 1/2 pour cent à 5 pour cent, mais il ne s'applique pas aux corporations personnelles telles que définies dans le bill de l'impôt provincial sur le revenu.

De plus, l'augmentation de la taxe date du 1er avril 1940 et l'impôt accru est exigible pour toute partie de l'année financière, à partir du 1er avril 1940.

Dans le cas de compagnies dont la taxe sur les profits était payable entre le 1er avril et le 1er juillet 1940, le paiement de la taxe imposée par le bill doit être fait le 1er août 1940.

Le bill sur la taxe de vente provinciale n'a pas encore été distribué.

Oiseaux de mon pays

PAR ALICE DUCHESNAY

Le livre de Madame Duchesnay que précède une préface élogieuse du Frère Marie-Victorin, est une oeuvre de vulgarisation. L'auteur veut faire connaître à tout le monde, petits et grands, cette science ornithologique trop négligée chez nous, qui procure pourtant à ses adeptes tant de plaisirs intellectuels et artistiques.

Oeuvre de vulgarisation, mais, en même temps, oeuvre d'art. Madame Duchesnay n'a pas la science mélancolique. Elle tient à nous instruire en souriant. Chaque chapitre prend la forme d'un conte, d'un dialogue, parfois d'un apologue. Toujours, en tous cas, la matière nous est présentée d'une façon attrayante.

Il existait déjà au Canada des catalogues d'oiseaux. En français, nous n'avions guère que ceux de Dionne ou de Le Moine. Mais ces ouvrages, bien vieux d'ailleurs, s'adressaient à spécialistes. Le livre de Madame Duchesnay comble une lacune puisqu'il joint à l'agrément littéraire la sûreté d'une documentation au fait des recherches les plus récentes. On l'ouvrira dans les écoles; on le donnera en prix; on l'emportera à la campagne pour se renseigner sur les très fascinants que sont les oiseaux. Il ne sera pas inutile à la ville, car les citadins aiment leur faune ornithologique.

De beaux dessins de Mademoiselle Françoise Desrochers ajoutent à l'agrément du livre et à son utilité.

Madame Duchesnay n'est pas une inconnue dans le monde de nos lettres. Elle a dirigé des revues et les lecteurs de la Revue Moderne ou de la Revue Populaire se rappellent ses contes aimables, et écrits d'une plume alerte. Son premier livre consacra une réputation due au seul talent.

Oiseaux de mon pays, édité chez Arneau à Québec, se trouve au Devoir. Il se vend 75c l'exemplaire.

A Québec

La journée parlementaire d'hier

Le débat sur la conscription — Les nouvelles taxes

Québec, 20-VI-40 — La Chambre des députés a vécu hier des heures brûlantes, lorsque le parti libéral en bloc, sous la direction du premier ministre Adélard Godbout, s'est prononcée en faveur de la conscription et de la mobilisation générale des personnes et des biens pour la défense du pays.

L'opposition dirigée par M. Maurice Duplessis a maintenu son attitude des élections d'octobre 1939; elle était irrévocablement opposée à la conscription pour l'envoi de nos soldats dans les guerres étrangères, ajoutant que la politique du gouvernement fédéral actuel nous y entraînerait fatalement.

La loi actuelle du gouvernement fédéral, dit M. Duplessis, est le plus terrible coup porté à l'unité nationale que l'on a tant prêchée aux dernières élections provinciales et fédérales. Les chefs politiques libéraux du Québec ont, pendant vingt ans, dit au peuple de la province de Québec qu'ils étaient opposés à la participation du Canada aux guerres extérieures; les ministres, les uns après les autres, ont redit que jamais ils n'envoieraient un soldat dans les guerres en dehors du Canada. Ces mêmes hommes ont, pendant vingt ans, soulevé le peuple de la province contre ceux qui avaient été responsables de la conscription de 1917.

Lors de la dernière campagne, ils ont encore redit, avec les engagements les plus solennels, qu'ils avaient fait un compromis avec les autres provinces et que la participation volontaire à la guerre avait été le compromis contre la conscription; ils ont dit dans tout le pays que voter la conscription serait détruire l'unité nationale.

Aujourd'hui, les mêmes gens établissent la conscription. Mais la population sait que ce sera pour aller plus loin, et qu'on arrivera fatalement à la conscription pour l'outre-mer. On ne peut plus ajouter foi en la parole de gens qui ont démenti si catégoriquement des engagements aussi solennels et précis.

MM. Sauvé, Chaloult, Houde et Talbot ont ajouté que les chefs libéraux avaient eux-mêmes, depuis vingt ans, créé la mentalité hostile à la conscription dans la province, qu'ils s'y sont liés entièrement, au point que la province est maintenant hostile à toute idée de conscription et qu'on a pris le plus sûr moyen de briser l'unité nationale et de nuire à l'effort de guerre.

M. Godbout a pris une autre attitude: "Si le gouvernement canadien, quel qu'il soit, à l'heure où la France est presque sous la botte de Hitler, alors que le Canada reste allié le plus efficace de la Grande-Bretagne et de la France, ne réclame pas de chaque citoyen qu'il soit prêt à verser s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de son sang, et de servir dans la capacité de ses moyens à la défense du Canada, il ne ferait pas son devoir. C'est cela,

tout cela, rien que cela que demande la loi de mobilisation. "Il s'agit de défendre notre pays, et le gouvernement du Canada a le droit de demander à chaque citoyen tout ce qui dépend de lui pour le faire servir à la défense du territoire, de ses biens et de la civilisation qui nous est plus chère que toutes les valeurs matérielles."

Cette discussion est venue lorsque M. René Chaloult, député de Lotbinière, appuyé par M. Camille Houde, maire de Montréal, a invoqué l'urgence de la situation pour présenter une motion contre l'établissement de la conscription au Canada.

MM. Chaloult, Houde, Duplessis, Sauvé, Talbot ont parlé pour la motion et MM. Godbout, F.-J. Leduc et Girouard ont dénoncé la motion et se sont déclarés en faveur de la conscription.

Le débat a pris fin à une heure et demie et tous les ministériels ont voté avec M. Godbout contre les oppositionnistes et MM. Chaloult et Houde.

Les ministériels ont multiplié les applaudissements pendant les discours de leurs chefs, mais, le vote pris, les figures se firent plus graves et inquiètes, d'aucunes presque lugubres.

La Chambre a fait une grosse journée de travail. Elle a presque adopté huit bills ministériels. Dans la soirée, le gouvernement a fait distribuer trois de ses projets de lois, dont on trouvera l'exposé ailleurs. En résumé, l'impôt sur le revenu est de 15 pour cent du produit de l'impôt fédéral avec plafond de \$7,000 comme impôt provincial; l'impôt sur les tabacs est de 10 pour cent, calculé sur chaque article de vente et non sur la somme des achats, avec exception faite pour les cigares de cinq sous et le tabac en feuille. Le tabac sera libre de la taxe de vente municipale. Chaque vendeur de tabacs devra se procurer un permis d'un dollar, révoquant en cas de violation de la loi. L'impôt sur les profits des corporations est augmenté de 2 1/2 à 5 pour cent.

Alexis GAGNON

Comment rendre l'argent au peuple?

Par le

R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.

3 volumes, (près de 700 pages) PRX \$1.50: PAR LA POSTE, \$1.65

George-Herman DERRY, S.T.B., Ph. D., LL.D. K.C.S.G. En vente au Service de Librairie du Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Les Italiens ont perdu au moins huit avions

Révolte contre les Italiens en Ethiopie

Nombreuses attaques aériennes italiennes

Le Caire, Egypte, 20 (CP) — La Royal Air Force rapporte aujourd'hui que certaines de ses escadrilles ont livré combat à des avions italiens au large de Bugbuq, en Egypte, qu'elles ont descendu trois appareils ennemis et endommagé deux autres, ne perdant elles-mêmes qu'un seul avion.

Le combat s'est déroulé hier près de la côte libyenne, à 35 milles environ au large de la frontière égyptienne. Le communiqué de la Royal Air Force précise qu'au cours des 24 dernières heures les Italiens ont perdu au moins 8 avions et peut-être même treize, que les Anglais n'ont perdu que deux appareils.

Londres, 20 (CP) — Une dépêche de Djibouti, en Somalie française, à l'Agence Reuters, dit que la révolte est commencée contre les Italiens dans toutes les provinces de l'Ethiopie et que les aviateurs italiens survolent Djibouti trois ou quatre fois par jour sans y jeter de bombes.

Rome, 20 (AP) — Le bulletin militaire italien rapporte de nombreuses attaques aériennes contre les bases françaises et anglaises en Tunisie, en Corse, en Egypte, à Aden, dans le Soudan et dans le Kenya. Il rapporte également qu'un sous-marin italien a torpillé et coulé un contre-torpilleur français de 2,500 tonnes.

CROISIERES TERRENEUVE

De Montréal tous les 15 jours de mai à septembre

12 JOURS. — Escalas à Québec, le Cap Breton, St-Pierre Miquelon et St-Jean Terre-Neuve, tous frais compris.

Cabine extérieure, à 3, \$79.50 par personne

Cabine extérieure à 2, \$90.00 par personne

(Réduction de \$35.50 et \$50.00 sur les prix de l'an dernier)

LACS ONTARIO HURON, SUPERIEUR BAIE GEORGIENNE

Tous départs de Montréal

A—Tous les lundis du 17 juin — 1 jour à Toronto, hébergement et visite — Cabine et tous \$90.

B—Tous les vendredis du 21 juin — 2 jours à Toronto — Hébergement, visite, cabine, repas — \$93.

Lettres personnelles des souverains à l'empereur Napoléon Ier

publiées par le Prince Napoléon et Jean Hanoteau — Un vœu de Napoléon est accompli...

Alors qu'en décembre dernier la France commémora le retour des cendres de l'empereur sur les rives de la Seine, il vient d'être rempli un vœu, à maintes reprises formulé par Napoléon à Sainte-Hélène.

Celui-ci attachait une importance particulière aux lettres que les souverains de l'Europe lui avaient adressées au cours de son règne. Il disait qu'elles constituaient "un monument pour l'Histoire" et que leur publication serait "au plus haut point flatteuse pour l'amour-propre national".

A maintes reprises, le captif donna l'ordre de publier ces documents ou l'insolence et la platitudes, tour à tour, ont bien de la peine à sauver un peu de sincérité. Mais les originaux avaient disparu. On savait que l'empereur les avait emportés à Rochefort. On dut les lui voler puisque, en 1830, on les offrit au tsar Alexandre de Russie et à l'empereur d'Autriche. Depuis lors, tout demeurait obscur, malgré les minutieuses recherches auxquelles s'était livré Frédéric Masson.

A une date inconnue, elles avaient cependant été remises à Napoléon III, qui les avait conservées si jalousement que personne de son entourage ne semble avoir connu leur provenance. L'impératrice Eugénie, dans sa retraite de Farnborough, les fit relire et en fit don en 1913 au prince Victor-Napoléon. C'est des archives de ce dernier que son fils et M. Jean Hanoteau les ont extraites, en vue de leur publication.

Pour obéir à l'un des derniers ordres de l'empereur, répété encore sur son lit de mort, le livre est dédié au roi de Rome.

Volume de près de 400 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$1.50.

VOUS VOUS SENTEZ VIEUX? Plus vieux que votre âge? Essayez la cigarette... PRENEZ LA PLUS SENSIBLE VOS SELS KRUSCHEN

Un volume idéal pour récompenses scolaires, cadeau à des gens de goût raffiné, offrande à des amis de l'étranger, livre de chevet à la campagne et en forêt, etc., etc. DANS LE BOIS, volume dû à la plume de SYLVAIN (Dr Auguste Panetton); 180 pages de beau texte reposant; 28 dessins originaux d'Henri Beaulac, format 7 1/4 x 9 3/4, \$1.00. En vente au Service de Librairie du "Devoir"

VOYAGE UNIQUE DE SEPT JOURS par les lacs HURON et SUPERIEUR et la BAIE GEORGIENNE avec la chorale St-Louis-de-France De Montréal, 28 juin 1940 par train à Toronto: hébergement hôtel Royal York — Puis à bord du "Manitoba" par la baie Géorgienne et les lacs à Fort William, Sault Ste-Marie et l'île Mackinac. Tout compris: transport, \$75 cabine, hôtel, repas..... S'INSCRIRE SANS RETARD Le Devoir-Voyages 430, Notre-Dame est, Montréal Tél. BElair 3361

Les SWEET CAPS ont TOUS LES ATOUTS. Voici POURQUOI: C'est la formule. Les Sweet Caps sont plus douces, plus agréables, plus savoureuses, plus conquérantes parce qu'elles sont faites d'un mélange des meilleurs tabacs virginiques provenant de 38 classifications. C'est pour cela qu'il y a plus de gens qui fument et apprécient les Sweet Caps qu'il n'existe de fumeurs de toute autre marque au Canada. Que votre prochain paquet de cigarettes en soit un de Sweet Caps, pour que vous éprouviez plus de plaisir à fumer. Cigarettes SWEET CAPORAL "La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé."

Le Canada recevra les étrangers et les prisonniers de guerre allemands internés en Grande-Bretagne

Invitation aux enfants du Royaume-Uni, âgés de 5 à 16 ans, pour les sortir de la zone de guerre

Ottawa, 19 (D. N. C.). — Le premier ministre Mackenzie King a déclaré hier, à la Chambre des Communes, que le Canada a accepté la responsabilité de garder les étrangers et les prisonniers de guerre allemands internés en Grande-Bretagne.

Le gouvernement anglais, dit le premier ministre, a fait cette demande au gouvernement canadien. Il lui avait également demandé de recevoir des enfants anglais, mais, à cause du danger plus grand que ces étrangers et ces prisonniers peuvent constituer pour l'Angleterre, la préférence est accordée d'abord à l'évacuation de ces derniers. Le gouvernement canadien s'efforce de satisfaire les requêtes anglaises dans l'ordre de leur importance.

Ottawa, 19 (D. N. C.). — On a lancé une invitation aux autorités du Royaume-Uni d'envoyer au Canada les enfants âgés de 5 à 16 ans, pour les sortir de la zone de guerre.

Le comité Haïti-Canada consacra une heure radiophonique à la fête nationale des Canadiens français — Message de M. Philippe Cantave

Le 24 juin est une date qui est doublement chère, parce que c'est l'anniversaire de naissance de ma mère bien-aimée et aussi la fête nationale des Canadiens français, que j'apprends de plus en plus à apprécier.

En Haïti — comme l'an dernier, nous aurons, le soir du 24 juin, à la radio, au poste HHS, "une heure canadienne" organisée, sur ma demande, par le Comité Haïti-Canada, dont le distingué président est M. Dantès Bellegarde et le vice-président Me Dominique Hippolyte — deux noms bien connus au Canada. Au cours de cette "heure canadienne" nous ferons dire des poésies canadiennes, chanter des chants canadiens et la clôture du programme se fera par le chant O Canada.

C'est la meilleure façon d'associer la République d'Haïti à cette fête nationale des Canadiens français. Je souhaite, pour ma part, malgré les heures sombres que nous vivons, à cause du conflit européen, que les Canadiens français jouissent pleinement des grandes manifestations patriotiques et historiques qui se dérouleront et qu'ils aient la fierté de leurs origines et de leurs traditions ancestrales françaises!

Philippe CANTAVE, Lauréat de l'Académie française.

Funérailles de Mme Joseph Guindon

Ces jours derniers, ont eu lieu à l'église Saint-Edouard les funérailles de Mme veuve Joseph Guindon, née Lavioie, Marie, décédée dimanche dernier, le 16 juin 1940. Mme Guindon laisse dans le deuil ses fils, MM. Wilfrid, Alphonse et Armand Guindon, ses filles, Mmes A. Chartrand, Ida, Mme Vve H. Chevrette, Rosa; Mme Henri Turpin, Albina; Mme René Gagné, Aïda; ses frères: MM. Aimé et Alphonse Lavioie, ses bruns: Mme V. Guindon — A. Guindon, A. Guindon, M. Guindon, Louis Sauvé; — ses belles-sœurs: Mmes Aldéric Renaud, Alphonse Lavioie et Aimé Lavioie, ses petits-enfants: M. et Mme Lippin, M. et Mme Gagnon, Guy, Juliette, Thérèse Leblanc, Lucienne et Lorette Chartrand, Gertrude et Marguerite Chevrette, Michèle Gauthier et Juliette Racette, et à elle plusieurs cousins et cousines et neveux et nièces.

Le deuil était conduit par M. l'abbé J. Gauthier, les chants R. Primeau chantant le service, assisté de M. l'abbé Georges Hurlbut comme diacre, et de M. l'abbé G. Bédard, comme sous-diacre et Boy, G. G. Dans le sanctuaire on remarquait MM. les abbés E. Poltras et J. Gauthier. Les porteurs étaient: Mmes L. Gauthier, Gérald, Roussel, Cardinal, Dugas et Saint-Amour.

Le deuil était conduit par ses fils, Wilfrid et Armand; ses frères, Alphonse et Aimé Lavioie; ses gendres: Charles Leblanc, Joseph Racette, Armand Chartrand, Henri Turpin, Dr. René Gauthier, ses petits-fils, Alphonse, Bombé et Emilie Racette, Girard et Fernand Leblanc, Jean-Paul et Lucien Chartrand, Maurice et Georges Chevrette, Emilie, Roland, Béal et Jean Guindon, Lionel Dupuis, S. Léona, Guy Boudreau; son arrière-petit-fils, Raymond Dupuis; ses neveux et nièces: M. et Mme G. G. Gagnon, Guy, Armand, Robert Lavioie; ses cousins, Jean, Adélard, Auguste, Joseph Hudon et Georges Malouin.

Dans le cortège on remarquait: le notaire J.-F. Cardinal, Me J.-C. Girard, N.P. M.M. P.-A. Panneton, Fernand Panneton, vice-président et secrétaire général de l'Association libérale Saint-Denis et Dorion, J.-P. Charlier, F. Lafleur, E. Bouvillier, Léon Bouchamp, W. Beauchamp, W. Boitillier, G. Leblanc, Donat Laporte, H. Valiquette, C.-H. Desjardins, Georges Malouin, Lucien et Emilie Landreville, A. Raymond, A. Dandurand, Charles B. Chausse, Victor Raynault, L. Raynault, H. Valade, A. Drotier, G. Mérimée, J.-A. Denis, Maurice Jarry, Dr. Roland Béland, Edouard Boudreau, A.-E. Sylvestre, Aimé Souillard, A.-R. Lecavalier, André Saint-Amour, A. Lespérance, Me Roger Brossard, avocat, Dr. H. Berthelme, R. Dupras, mais aussi, W. Gingras, W. Denis, J. Trudeau et autres.

Pavoisons le 24 juin

La Société Saint-Jean-Baptiste invite les Canadiens à pavoiser à l'occasion du 24 juin. Voici ce qu'elle nous communique: Le 24 juin, tous les Canadiens français doivent avoir assez de fierté pour affirmer hautement leur nationalité, pour pavoiser et décorer leurs maisons, leurs fenêtres, leurs drapeaux de bleu et de blanc, et faire flotter partout le drapeau fleurdelisé à fond bleu et à croix blanche.

Excursion unique au Saguenay avec la chorale Saint-Nicolas d'Ahuntsic à bord du "RICHELIEU" De Montréal, vendredi 28 juin — retour: 1er juillet Arrêts à Chicoutimi, Tadoussac, la Malbaie, Québec Cabine extérieure à 2 et tous repas — \$25. Avec vérandas... \$27.50 Toilette et douche... 30.00 Vérandas et douche... 32.50 Toilette, bain, lit double... 35.00 Toilette, bain, lits jumeaux... 37.50 Grande affluence prévue S'inscrire tot LE DEVOIR-VOYAGES 430, Notre-Dame est Tél. BÉloir 3361 - Montréal

L'avertissement des Etats-Unis

Washington, 20 (AP). — Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a donné instruction à ses représentants à Berlin et à Rome d'avertir le gouvernement allemand et le gouvernement italien que les Etats-Unis s'opposent au transfert de toute la possession de l'hémisphère occidentale d'une puissance non-américaine à une autre puissance non-américaine. On a également averti les puissances qui ont des colonies en Amérique — la Grande-Bretagne, la France et le gouvernement exilé des Pays-Bas.

Les instructions ont été envoyées aux représentants des Etats-Unis dès lundi soir, si on ne les a fait connaître qu'hier. Elles s'inspirent de la résolution adoptée par la Chambre des représentants et qui est actuellement soumise à la ratification du Sénat. Par cette résolution, les Etats-Unis déclarent qu'ils ne reconnaîtront pas le transfert d'un territoire d'une puissance non-américaine à une autre puissance non-américaine et qu'ils ne signeront pas une tentative de transfert. S'il se produisait une tentative de ce genre, en outre des autres mesures qu'ils pourraient prendre, les Etats-Unis consulteraient immédiatement les autres républiques américaines pour décider des mesures à prendre pour sauvegarder leurs intérêts communs.

La demande d'un armistice que la France a faite à l'Allemagne a soulevé la question du sort des possessions françaises en Amérique — les îles de Saint-Pierre et Miquelon, au large de Terre-Neuve, la Martinique et la Guadeloupe dans les Antilles, et la Guyane en Amérique du Sud.

On s'attend que le secrétaire d'Etat Cordell Hull redéfinisse la politique étrangère des Etats-Unis dans le discours qu'il doit prononcer demain à la collation des grades de l'Université Harvard.

Funérailles de M. C.-O. Couillard

Samedi, le 8 juin, à Montréal, ont eu lieu les funérailles de M. Cyprien-Odilon Couillard, décédé le 5 juin 1940, à l'âge de 52 ans, et veuf d'Elisabeth Couillard, née Angus, et veuf d'Elisabeth Couillard.

Lui survivent, ses trois filles, Marie-Thérèse et Gabrielle (Mme A. De Roy); ses trois frères, Félix, Ambrose et Arthur; ses deux sœurs, Mme H.-L. Brown et Soeur Hyacinthe de Polaris; ses neveux, M. et Mme de Marie, et ses nombreux neveux et nièces.

Précédé d'un landau de fleurs, le convoi funéraire est parti des salons Monty, Gagnon et Monty, 4041 rue Adam, pour se rendre à l'église du T. St-Rémi, pour la levée du corps faite par M. l'abbé P. Galarneau, qui chanta le service, assisté des abbés Roger Jeannotte et P.-E. Emilie Marsan, comme diacre et sous-diacre.

Dans le sanctuaire, on remarquait le R. P. Girard, C.S.C., aumônier de l'école Baril, M. l'abbé Antonio Mondor, vicaire à St-Anselme.

Le deuil était conduit par son gendre, M. Antonio de Roy; ses frères, Ambrose et Félix Couillard; ses neveux, M. H. L. Brown; son petit-fils, M. Claude De Roy; ses neveux, MM. Paul Brown, Georges Brown, Maurice Brown, Yves et Laurent Couillard, Lionel, René, Arthur et J.-E. Couillard.

Assistèrent également au service Soeur Marie-Thérèse de Polaris, supérieure de l'école St-Anselme, Soeur Georgianna Marie, nièce du défunt, les Soeurs de l'Immaculée Conception, Soeurs de la direction des SS. NN. de Jésus et de Marie, un groupe de Croisades de l'école St-Anselme et de l'école St-Nom de Jésus.

Dans le cortège on remarquait: MM. A. Boucher, le Dr. P. Gagnon, G. G. Gagnon, Ed. Leclanche, M. Bolvin, A. Houde, H. Vaillancourt, Art. Amyot, A. Morrissette, R. Bayeur, O. et P. Bengis, Théo Derome, L. Leclanche, Albert Leclanche, Dr. Laurent, Zoël Tardif, H. Gaudet, P.-E. Gaudet, Joe. Dagenais, J. Carter, S. Secom, J.-F. Tardif, Maurice DeFoy, Roger Bédreau, Jean et M.-E. Asselin, Joe. et E. Roy, Armand Contant, Alexis Baloise, Léon Vadeboncoeur, P.-L. Lemay, Albert Amyot, M. J.-C. Panneton, J. Laurent, O. Beauchamp, J. Bisson, R. Laplante, Ed. Archambault.

La visite à Montréal du major et de madame A. Rolland

Le major A. Rolland, commandant du département militaire du sud d'Haïti, a visité, cette semaine, Montréal et Québec, avec sa femme.

Le Dr J.-A. Mousseau Tirage des RR. Pères du Saint-Sacrement

4444, K. Héralpa, \$25. 58 rue Guibault: 21444, J.-B. Ponton, \$10. 3880 Côte des Neiges: 24226, Marcel Boucher, \$5. 2290 est, rue Sherbrooke: \$4073, Mlle S. Headman, \$3. 2055 rue Berri: 15363, Mme Vachon, \$3. 7434 Casgrain.

Le prélèvement sur les salaires

Le groupe de la Croix-Rouge du club des employées des magasins Eaton, a réussi à former la somme de \$2,500 pour l'achat d'une voiture-ambulance.

En plus de cette contribution, les employées ont déjà répondu à un autre appel de la Croix-Rouge en fournissant des centaines de tricots pour nos soldats ainsi qu'un grand nombre de couvertures de laine.

La question de Tien-Tsin en partie réglée

Londres, 20 (A.P.). — Le sous-secrétaire à l'Affaires étrangères, M. Richard Butler, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes qu'il venait de signer à Tokyo un accord anglo-japonais qui règle la question de Tien-Tsin.

Le groupe de la Croix-Rouge du club des employées des magasins Eaton, a réussi à former la somme de \$2,500 pour l'achat d'une voiture-ambulance.

En plus de cette contribution, les employées ont déjà répondu à un autre appel de la Croix-Rouge en fournissant des centaines de tricots pour nos soldats ainsi qu'un grand nombre de couvertures de laine.

La question de Tien-Tsin en partie réglée

Londres, 20 (A.P.). — Le sous-secrétaire à l'Affaires étrangères, M. Richard Butler, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes qu'il venait de signer à Tokyo un accord anglo-japonais qui règle la question de Tien-Tsin.

Le groupe de la Croix-Rouge du club des employées des magasins Eaton, a réussi à former la somme de \$2,500 pour l'achat d'une voiture-ambulance.

En plus de cette contribution, les employées ont déjà répondu à un autre appel de la Croix-Rouge en fournissant des centaines de tricots pour nos soldats ainsi qu'un grand nombre de couvertures de laine.

La question de Tien-Tsin en partie réglée

Londres, 20 (A.P.). — Le sous-secrétaire à l'Affaires étrangères, M. Richard Butler, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes qu'il venait de signer à Tokyo un accord anglo-japonais qui règle la question de Tien-Tsin.

Le groupe de la Croix-Rouge du club des employées des magasins Eaton, a réussi à former la somme de \$2,500 pour l'achat d'une voiture-ambulance.

En plus de cette contribution, les employées ont déjà répondu à un autre appel de la Croix-Rouge en fournissant des centaines de tricots pour nos soldats ainsi qu'un grand nombre de couvertures de laine.

La question de Tien-Tsin en partie réglée

Londres, 20 (A.P.). — Le sous-secrétaire à l'Affaires étrangères, M. Richard Butler, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes qu'il venait de signer à Tokyo un accord anglo-japonais qui règle la question de Tien-Tsin.

Le contrôle de la force motrice en temps de guerre

Pouvoirs extraordinaires accordés à la Régie des services publics

Texte du bill Girouard

Quebec, 20. — Voici le texte du bill Girouard pour le "contrôle de la force motrice en temps de guerre":

Attendu que les industries de guerre exigent la meilleure utilisation possible de toute la force motrice disponible;

Attendu que pour assurer cette utilisation, en même temps que la distribution la plus équitable et la plus économique, il y a lieu d'accorder à la Régie des services publics des pouvoirs extraordinaires;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Dans la présente loi a) "Régie" désigne la Régie des services publics;

b) "service public" a le sens donné à cette expression par le paragraphe 2 de l'article 2 du chapitre 46A des Statuts révisés, 1925 (décreté par la loi 25-26 George V, chapitre 24, article 1), et comprend, en outre, les entreprises visées au sous-paragraphe e du paragraphe 3 de l'article 2 de la loi 3 George VI, chapitre 16;

c) "force motrice" comprend l'énergie hydraulique, électrique et thermique.

2. La Régie peut contrôler, dans cette province, la production, la transformation, la transmission, la distribution, l'approvisionnement et l'usage de la force motrice pour en assurer la meilleure utilisation possible, et spécialement

a) restreindre ou prohiber l'usage d'aucune force motrice par certaines personnes, répartir la force motrice entre les usagers, accorder la priorité à certains d'entre eux, le tout de façon à obtenir l'utilisation qui paraîtra à la Régie la plus économique et la plus avantageuse;

b) obliger tout service public à produire et fournir la force motrice au taux qu'elle indique jusqu'à la pleine capacité de l'entreprise;

c) entendre et juger tout différend entre un service public et un usager sur toute question au sujet de laquelle la juridiction est conférée à la Régie par la présente loi;

d) rendre toute ordonnance qui semble nécessaire en rapport avec telle décision;

e) décider à qui, à quel prix et à quelles conditions toute force motrice doit être fournie par un service public;

f) faire tout ce qui est nécessaire pour mettre à effet la présente loi et les règlements qu'elle prévoit.

Assurances

HORACE LABRECQUE COURTIER EN ASSURANCE

441, St-François-Xavier - Montréal

AVOCATS

Vanier & Vanier

AVOCATS

BREVETS D'INVENTIONS

MANUEL DE L'INVENTEUR

COMPTABLES

Anderson & Valiquette

Caron & Caron

VOYAGEZ par TRAIN

LAURENTIDES

Trains supplémentaires

P.-A. GAGNON

Léon-A. Hurlbut

LaRUE & TRUDEL

Enfin, un auteur de chez nous chante la forêt canadienne!

SYLVAIN, (pseudonyme du docteur Auguste Panneton), offre au public un très beau livre entièrement consacré aux gens et aux choses de la forêt. DANS LE BOIS ravira tous les amis de la forêt et tous les amis de la bonne littérature.

DANS LE BOIS, volume de 180 pages, format 7 1/4 x 9 3/4, orné de 28 gravures de l'artiste trivouien Henri Beaulac. \$1.00

En vente (1.10 par la poste; 1.00 au comptoir) au SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Le DEVOIR

Tarif d'abonnement (hors Montréal)

Canada

Etats-Unis

Assurances

AVOCATS

BREVETS D'INVENTIONS

COMPTABLES

ENCADREURS

IMPORTATEURS

OPTOMETRISTES-OTCIENS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCES

AVOCATS

BREVETS D'INVENTIONS

COMPTABLES

ENCADREURS

IMPORTATEURS

OPTOMETRISTES-OTCIENS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS

Compagnie d'Assurance sur la Vie La Saubegarde MONTREAL. NARCISSE DUCHARNE PRÉSIDENT

Etats-Unis

Les républicains dénoncent le service militaire obligatoire

Offensive contre Roosevelt — "Conscrivez Roosevelt, il vous conscrira" — Les Alliés n'ont pas encore payé la dette de 1914-18 — La conscription: une insanité, une bêtise tragique, dit le colonel McCormick

Philadelphie, 20. (A.P.) — On signale une offensive républicaine contre les mesures du gouvernement susceptibles de jeter les Etats-Unis dans la guerre. Vingt-six représentants républicains, ayant à leur tête Hamilton Fish, de New-York dénoncent la politique extérieure du président Roosevelt et déclarent: "La politique des républicains est de garder l'Amérique hors de la guerre".

—Draft Roosevelt and he'll draft you, a lancé comme slogan le représentant du Wisconsin, M. Joshua Johns. Le sens de ce slogan serait: "Conscrivez Roosevelt (comme président) et il vous conscrira (pour la guerre)".

A Québec

Taxe de vente de 2 pour cent

La taxation commerciale dans les municipalités

Québec, 20 (D. N. C.) — La Chambre s'est réunie ce matin à onze heures et demie. Le gouvernement a inscrit au feuilleton de la séance deux nouveaux bills, un de M. J.-A. Mathewson, trésorier provincial, imposant une taxe de vente provinciale de deux pour cent et un de M. Oscar Drouin, ministre du Commerce et de l'Industrie, intitulé "Loi modifiant la loi des exemptions de taxes municipales".

On se rappelle qu'au cours de la discussion de bills privés présentés par diverses municipalités et où l'on demandait à la Législature, le pouvoir de taxer les magasins-chaine, les différents commerces, M. T.-D. Bouchard avait annoncé que le gouvernement ferait une loi générale pour la taxation commerciale dans les municipalités.

En effet, bon nombre de municipalités de villes possèdent, de par des chartes octroyées à des périodes différentes et où nécessairement les conditions économiques différaient, des pouvoirs de taxation sur le commerce. Il en résulte pour le commerce en général une inégalité de traitement préjudiciable au fonctionnement normal du commerce.

Le bill de M. Drouin a pour but de remédier à cette situation. Ainsi certaines municipalités ont imposé des taxes sur le commerce grossiste qui va livrer des marchandises au commerce de détail. Le bill fera disparaître ces pouvoirs locaux, dans toute la province.

De même, on va établir pour la taxation de magasins-chaine une taxation plus normale et uniforme, en sorte que dans toute la province les municipalités auront, suivant leur situation, des pouvoirs égaux.

Il est aussi question d'assurances, mais on ne sait pas encore exactement ce qui en est.

Défense à nos soldats d'entrer aux E.-U.

Ottawa, 20 (P. C.) — Le ministère de la Défense vient de réaffirmer sa défense aux membres des forces militaires canadiennes d'entrer aux Etats-Unis en uniformes ou en habits civils. Cette mesure est en vi-

A Québec

Les droits sur les successions

Exceptions pour les legs, dons ou souscriptions pour fins de religion, de charité ou d'éducation

Texte du bill Mathewson

Québec, 20 — Voici le texte du bill Mathewson modifiant la loi des droits sur les successions: Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 11 de la Loi des droits sur les successions (Statuts révisés 1925, chap. 20, modifié par les lois 20 George V, chapitre 28, article 5, et 22 George V, chapitre 26, article 1, est remplacé par le suivant: "Il est exempt de droits tout legs, don ou souscription pour des fins de religion, de charité ou d'éducation à une corporation ou société qui a un établissement en cette province ou à une personne qui y a son domicile, à la condition que lesdites fins soient poursuivies en cette province.

Toute somme payable en vertu de la Loi de l'assurance sur la vie au bénéfice de maisons d'éducation (Statuts révisés, 1925, chapitre 245) bénéficie de la même exemption.

Sont également exonérés de droits les legs, dons ou souscriptions pour des fins de religion, de charité ou d'éducation poursuivies en dehors de la province, s'il est établi de façon satisfaisante que la province ou l'état où ces biens seront employés accorde la même exemption aux legs, dons ou souscriptions de ses ressortissants pour des fins identiques dans la province de Québec."

2. Ladite loi est modifiée en y ajoutant, après l'article 13, le suivant:

"13a. En cas de renonciation à une part de succession, une institution contractuelle ou une disposition testamentaire, les droits dus sur les biens ainsi répudiés, par celui qui en profite, ne peuvent être inférieurs à ceux que le renonçant aurait dû acquitter.

La renonciation faite par un successible du chef de son auteur à une succession ouverte au profit de ce dernier ne peut porter préjudice à la couronne.

Dans le cas de renonciation à la communauté par les héritiers de la femme, les droits dus par l'époux ne peuvent être inférieurs à ceux que lesdits héritiers auraient dû acquitter."

3. L'article 30 de ladite loi, remplacé par la loi 20 George V, chapitre V, article 12, et modifié par la loi 22 George V, chapitre 26, article 5, est remplacé par le suivant:

"30. Est exempt de droits la transmission de tout legs, don ou souscription pour des fins de religion, de charité ou d'éducation à une corporation ou société qui a un établissement en cette province ou à une personne qui y a son domicile, à la condition que lesdites fins soient poursuivies en cette province.

Toute somme payable en vertu de la Loi de l'assurance sur la vie au bénéfice de maisons d'éducation (Statuts révisés, 1925, chapitre 245) bénéficie de la même exemption."

4. Ladite loi est modifiée en y ajoutant, après l'article 32, le suivant:

"32a. En cas de renonciation à une part de succession, une institution contractuelle ou une disposition testamentaire, les droits dus à raison de la transmission des biens ainsi répudiés, par celui qui en profite, ne peuvent être inférieurs à ceux que le renonçant aurait dû acquitter.

La renonciation faite par un successible du chef de son auteur à une succession ouverte au profit de ce dernier ne peut porter préjudice à la couronne.

Dans le cas de renonciation à la communauté par les héritiers de la femme, les droits dus par l'époux ne peuvent pas être inférieurs à ceux que lesdits héritiers auraient dû acquitter."

A Tien-Tsin

Levée du blocus des concessions française et anglaise

Accords signés entre le Japon, la Grande-Bretagne et la France

Tokyo, 20 (C. P.). — Le ministère japonais des Affaires étrangères a annoncé aujourd'hui que le blocus des concessions anglaise et française de Tien-Tsin avait été levé à midi aujourd'hui (11 h. du soir hier à notre heure) à la suite de la signature d'accords avec la Grande-Bretagne et la France. On sait que l'armée japonaise avait dressé des barrières autour des concessions le 14 juin 1939 à la suite de différends au sujet des terroristes chinois qui se seraient trouvés dans les concessions et des réserves d'argent déposées par le gouvernement chinois. On apprend que les accords conclus ne mentionnent pas spécifiquement le blocus et le commandant de la garnison japonaise de Tien-Tsin, le lieutenant-général Masaharu Homma, a déclaré que l'on tentait simplement une expérience et que l'on reprendrait le blocus si les circonstances l'exigeaient.

Par les accords en question, les Japonais obtiennent la libre circulation de la monnaie japonaise dans les concessions, mais non le retrait de la monnaie chinoise.

Policier tué par un étranger en Ontario

Navan, Ont., 20 (P. C.). — L'agent de police provinciale Harold Dent a été tué, d'un coup de revolver, près d'ici, ce matin, alors qu'il interrogeait un étranger qui avait pris la fuite. Dent, qui était attaché au poste de Rockland, Ont., a succombé pendant qu'on le transportait à l'hôpital d'Ottawa. On est à la recherche du meurtrier dont on ignore l'identité.

Le général de Gaulle désavoué et rappelé de Londres en France

BORDEAUX, France, 20. (A.P.) — Le gouvernement français a ré- pudie une déclaration qu'un général français, ancien membre du cabinet Reynaud, a fait à la radio de Londres pour demander aux Français de continuer la résistance.

M. Charles Pomaret, ministre de l'intérieur, s'est chargé de semoncer le général de Gaulle, secrétaire de la défense nationale sous Reynaud, qui, la veille, à la radio anglaise s'était fait l'avocat du plan anglais d'une "Union franco-britannique", en disant que cette dernière, avec l'appui matériel des Etats-Unis, pouvait écraser l'ennemi.

Voici le communiqué que M. Pomaret a publié au sujet de cette affaire:

"Le général de Gaulle qui a parlé à la radio de Londres n'est plus un membre du gouvernement français et il n'est aucunement qualifié pour faire des déclarations publiques.

"Il a été rappelé de Londres par un ordre qui le met en demeure de rentrer en France pour se mettre à la disposition de ses chefs. Ses déclarations doivent être considérées comme non avenues."

Message du Résident général de Tunisie aux Tunisiens

"Rien n'est fini, mais tout se paye" — "Nous vécûmes trop longtemps dans le verbalisme de l'utopie" — "L'action est maintenant aux mains des honnêtes gens"...

Tunis, 20 (PC-Havas) — M. Peyroulout, résident général de Tunisie, parlant par radio aux Tunisiens, déclara:

"Habitants de Tunisie! Depuis notre dernier entretien, des faits graves se sont produits... Le nouveau gouvernement du maréchal Pétain — la figure la plus pure du temps présent — s'est vu, sous la pression de circonstances inéluctables, obligé d'examiner dans quelles conditions on pourrait terminer honnêtement le carnage éventuel, ne respectant ni les femmes ni les enfants. Peut-être un jour prochain, la France mutilée, mais glorieuse, devra déposer les armes. Nos soldats, de leur sang, auront payé l'imprévoyance et les sophismes de naguère. L'honneur demeure et l'Empire aussi. Les soixante millions d'hommes de notre Empire, à qui nous apportâmes, malgré les doctrines, la paix, la justice et la santé. Tous, en Afrique du Nord, nous ne devons pas laisser abattre ni la France ni l'Empire. Laissons l'affaiblissement aux lâches. Personne ne doit croire les bruits perfides lancés par l'ennemi, ni les propager. Ce serait de la trahison et les sanctions prévues joueront impitoyablement dans ce cas. Les agents des services publics doivent donner l'exemple du calme et du courage. Défense de partir ou d'évacuer. L'ennemi nécessite le mensonge pour triompher. Rien n'est fini, mais tout se paye. Nous vécûmes trop longtemps dans le verbalisme de l'utopie. L'action est maintenant aux mains des honnêtes gens, seuls animés par le sens national, qu'ils se montrent et s'imposent! Ils sauveront la Tunisie et sa mère crucifiée, la France."

Attaques aériennes allemandes contre les côtes anglaises

Bombardements anglais en Allemagne et en France

Londres, 20 (CP) — On apprend de source autorisée que plus d'une centaine d'avions allemands ont participé aux attaques aériennes de la nuit dernière contre les côtes anglaises, les attaques les plus étendues depuis le début de la guerre. On a jeté un grand nombre de bombes en divers endroits, depuis la côte nord-est jusqu'au sud du pays de Galles. La Royal Air Force a descendu trois de ces appareils allemands et la défense contre avions en aurait descendu un quatrième. Les aviateurs allemands auraient visé cette fois les centres industriels plutôt que les aéroports, mais on assure que les dommages causés aux usines ne sont pas considérables, qu'ils sont même insignifiants, si l'on tient compte du grand nombre de bombes qui ont été jetées. Les bombardements ont fait au moins six morts et une soixantaine de blessés. L'alerte s'est prolongée pendant cinq heures en certaines régions. Les bombes ont allumé des incendies en trois localités différentes, mais ces incendies ont été vite maîtrisés.

Pendant que les aviateurs allemands bombardaient la Grande-Bretagne, les aviateurs anglais sont allés de leur côté bombarder la Ruhr, la Rhénanie, l'ouest de l'Allemagne ainsi que des bases aériennes allemandes à Amiens et à Rouen, en France. La Royal Air Force n'a perdu qu'un seul appareil au cours de ces expéditions.

Des milliers de soldats australiens et néo-zélandais sont arrivés en Grande-Bretagne

Un port du nord-est de la Grande-Bretagne, 20 (CP) — Des milliers de soldats de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont arrivés ces jours derniers à bord de paquebots célèbres transformés en transports de troupes pour participer à la défense de la Grande-Bretagne. Le secrétaire parlementaire du ministère des Dominions, M. Geoffrey Shakespeare, leur a adressé un discours de bienvenue.

Au cours de leur long voyage, les soldats des Antipodes n'ont pas rencontré un seul avion allemand et il n'y a eu qu'une alerte lorsque l'on a cru apercevoir un sous-marin: la flotte a aperçu au cours du voyage deux épaves de navires.

Nouveautés canadiennes-françaises

- DANS LE BOIS, par Sylvain — Volume de 178 pages, grand format, avec 28 gravures originales. Au comptoir \$1.00, par la poste \$1.10.
LA CONQUÊTE ECONOMIQUE — tome II, par Edouard Montpetit. Volume de 268 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, \$1.00.
ARTISANS DU QUEBEC, par Jean-Marie Gauvreau. Volume de 230 pages, grand format, nombreuses illustrations. Au comptoir ou par la poste, \$1.00.
VIE INTIME DU PERE PRO, par le R. P. Antonio Dragon, S.J. Volume de 360 pages, format bibliothèque, nombreuses illustrations. Au comptoir ou par la poste, \$1.00.
QUE SONT-ILS DEVENUS? — 17 entrevues et biographies des artistes du théâtre d'avant-guerre dans la province de Québec, par Robert Prévost. Volume de 129 pages, plusieurs illustrations, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$1.00.
LES LORTIE — Rue principale — roman par Edouard Beaudry. Volume de 240 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, 75c.
SOIS TEMPERANT... TU SERAS HEUREUX, par le R. P. Francis Goyer, S.S. Volume de 155 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, 65c.
PAR LA CROIX ET LA CHARRUE — Cinq reportages et trois nouvelles sur l'Abitibi — par Arthur Prevost. Volume de 115 pages. Au comptoir ou par la poste, 50c.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" 430, Notre-Dame est Montréal

* SACS DE THÉ ORANGE PEKOE "SALADA" * Ils sont si commodes!

Le service postal, lundi

Le directeur du district postal de Montréal désire informer le public du fait que le 24 courant, fête de la Saint-Jean-Baptiste, sera observé à l'Hôtel des Postes à Montréal comme un demi-jour férié civique.

Le couloir du bureau principal sera ouvert entre 8 h. du matin et 7 h. du soir, afin de permettre aux locaux de visiter leurs cases postales. Cependant, tous les guichets seront fermés à midi.

Les facteurs feront la distribution de la correspondance durant l'avant-midi seulement, c'est-à-dire une distribution dans les quartiers résidentiels et deux distributions dans le district des affaires.

La levée des boîtes à lettres se fera comme suit: Dans le district des affaires: Midi, 4 heures de l'après-midi, 7 heures et 9 h. 30 du soir.

Dans les quartiers résidentiels: 11 h. 30 de l'avant-midi, 4 h. 30 de l'après-midi, 7 h. 30 et 8 h. 30 du soir (une collection).

Le service de distribution par express se fera comme à l'ordinaire.

Toutes les succursales postales fermeront leurs portes à midi.

NOUVEAUTE Le Drame franco-allemand par Léon DAUDET "Les raisons de cette guerre" Table des matières: De Bismarck à Guillaume. Wagner, Nietzsche et la Laboratoire. Alphonse Daudet. L'impressionnisme. Le Militarisme allemand et le Panzerisme. L'Etat-Major prussien. Contre les projets de Guillaume II. Mangin et l'Armée noire. L'arrivée de la seconde guerre. La Marne et Verdun. Le moral des Armées du printemps 1917 au printemps 1918. Du 19 juillet au 11 novembre 1918. La Ruhr. L'armoire. Stresemann et Illusions. Angor Patria. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, 90 sous. Service de Librairie du "Devoir"



Trois associés

- 1o L'Architecte incorpore la Solidité et l'Harmonie des lignes dans ses plans;
2o Le Constructeur transforme les plans en une Réalité par un travail soigné;
3o Le Fournisseur coopère avec tous deux en emmagasinant et livrant les matériaux nécessaires à l'Endroit et à l'Heure spécifiés.

Nous sommes fiers de nos relations avec ceux qui s'occupent de l'industrie du bâtiment. Nous les invitons cordialement à visiter nos salles d'échantillons.

La Cie Matériaux Construction La SALLE 159 ouest, Jean-Talon MONTREAL

VERS LA CÔTE DU PACIFIQUE PAR LE Dominion via BANFF et LAC LOUISE Service quotidien rapide pour Port Arthur, Fort William, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Swift Current, Lacombe, Vancouver, Victoria. Sièges confortables et allées spacieuses, wagon-salon avec bibliothèque, repas à prix modiques, wagons climatisés. LA ROUTE PITTORESQUE VERS LE PACIFIQUE Pacifique Canadien

EXPOSITION de NEW-YORK PRIX EN DOLLARS CANADIENS Hébergement compris dans tous les cas, hôtel de 1ère classe, location centrale, chambre 2, lit double et gainoire (léger supplément ch. à 1 ou 2 lits). *Les visites diverses comprennent: — Studios de Radio et Télévision. — Rockefeller Centre et toit panoramique R.C.A. — Musée des Sciences. TOUS DEPARTS DE MONTREAL TOUS LES VENDREDIS (A) — Train de nuit "coach" climatisé — 2 jours à N.-Y. — hôtel et visites diverses* \$17 (B) — Fêtes Victoria, St-Jean-Baptiste, 1er juillet et Travail. De nuit "coach" climatisé — 3 jours à N.-Y. — hôtel et visites diverses* \$19.50 TOUS LES JOURS (C) — Autobus de nuit — 4 jours à N.-Y. — hôtel, visites \$27 de la ville et diverses* (D) — Autobus aller de jour, retour de nuit, le reste comme (C) \$29.50 (E) — Ch. de fer "coach" aller de jour, retour de nuit, le reste comme (C) \$32.50 VOYAGE D'UNE SEMAINE DEPARTS QUOTIDIENS (F) — Autobus aller de jour, retour de nuit — 6 jours à N.-Y. — hôtel, excursion en bateau sur l'Hudson, visites de la ville et diverses* \$37 (G) — Ch. de fer "coach" aller et retour, le reste comme (F) \$41.00 PRIVILEGES DE PROLONGATION (H) — Par l'Hudson au retour journée entière, hôtel à Albany — 5 jours à N.-Y. — hôtel, visite de la ville et diverses* \$40 Autres VOYAGES INDIVIDUELS à TOUS ENDROITS aux MEILLEURS PRIX PASSEPORT OBLIGATOIRE S'inscrire 15 jours à l'avance. LE DEVOIR-VOYAGES (16 ans d'expérience) 430, Notre-Dame est - Montréal Tél. BELair 3361



"L'ASSURANCE BUDGET" POURQUOI CRAINDRE DE VIEILLIR?

"Je ne suis plus inquiet de l'avenir — Je cesserais de travailler à 65 ans!"

L'HOMME DEFOURNU DE TOUT, à 65 ans, sans biens, sans revenus, constitue l'argument le plus vigoureux en faveur d'une retraite prospère. "JE SUIS MAINTENANT TRANQUILLE. J'ai fait une revue de mes affaires à 40 ans. Et j'ai découvert que j'avais négligé, dans le tourbillon de ma vie quotidienne, deux choses essentielles: mon avenir et, si je disparaissais, celui de ma famille. "C'est là une situation assez sérieuse, me suis-je dit. S'il m'arrive de mourir, ma famille aura besoin d'argent comptant — non de valeurs immobilisées. Par ailleurs, pour restreindre un revenu mensuel de \$100 à 65 ans, il me faudrait un capital de \$50,000 placé à 4%. Que faire? "C'est alors que j'ai adopté le plan d'assurance budget de la Dominion Life. Je suis maintenant tranquille. Je sais que je recevrai \$100 par mois dès l'âge de 65 ans, aussi longtemps que je vivrai.

Remplissez le coupon ci-dessous THE DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY 3010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal (C) Pai... ans. Marié... Célibataire... Veuf... Nombre d'enfants... Occupation... Désire me renseigner davantage sur votre assurance budget. NOM... ADRESSE...

THE DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY

BOURSE DE MONTREAL

Table of Montreal stock market data including various stocks like Alcoa Steel, Bell Telephone, and Canadian Pacific.

LE CURB DE MONTREAL

Table of Montreal stock market data for the Curb market, listing various companies and their prices.

Comité de l'épargne en temps de guerre

Plusieurs associations et groupements importants aident le Comité national à populariser les certificats et les timbres d'épargne.

Chaque directeur d'un établissement d'enseignement dans tout le Canada a reçu une lettre du Comité national.

Les comités locaux peuvent aider au succès de ce plan par les écoles en vérifiant ce qui est expliqué aux enfants.

COMMERCE ET FINANCE

La Bourse

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées. Cash Register Importers Reg'd. 20 est, rue Notre-Dame, Dave Freedman, marié.

Le prix du blé, à Winnipeg et à Chicago, était à la baisse. Les cours étaient généralement fermes en Bourse locale avec une légère tendance à la hausse.

Obligations Internationales. 15000 Argentine 4 1/2 1972 65% 64 64

Bourse de Calgary

Table of Calgary stock market data including various stocks and their prices.

Fruits et légumes

Les wagons suivants de fruits et de légumes sont arrivés à Montréal pendant la semaine finissant le 18 juin 1940.

Les rendements

Table of interest rates and yields for various banks and financial institutions.

Les obligations

Les prix des obligations ont été stabilisés hier, et le nombre de transactions a été peu élevé.

Groupe Securities Inc.

Table of securities data for Groupe Securities Inc., listing various stocks and their prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table of New York stock market data including various stocks and their prices.

BOURSE DES MINES DE TORONTO

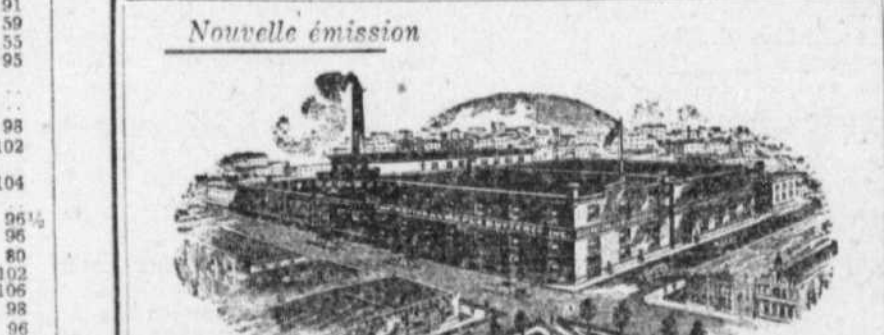
Table of Toronto mining stock market data including various stocks and their prices.

Marché des changes

Après le taux de la Banque du Canada, le prix d'achat du dollar américain est de 100 cent et le prix de vente de 101 cent.

Bilan du C. N.

Le bilan de mai du Canadian National accuse un surplus de \$3,439,969 de recettes d'exploitation et une augmentation de \$2,638,900 de recettes nettes comparativement au mois de 1939.



LA CIE NATIONALE DE BEURRE D'ERABLE INC.

La Cie Nationale de Beurre d'Erable fut incorporée selon les lois de la Province de Québec en 1933 et fondée par un groupe d'hommes d'affaires en 1924.

50 000 Actions Privilegiées 7% CUMULATIVES et RACHETABLES

La présente émission fait partie d'un programme d'expansion de la compagnie, en même temps qu'elle vise à financer des commandes considérables en voie d'exécution.

Geo. Lacombe & Cie

Suite 203 — Edifice Insurance Exchange 276 ouest, rue St-Jacques MONTREAL

Advertisement for La Pierre Angulaire, featuring a large image of a stone and text describing its use in construction and as a testament.

THE ROYAL COMPANY

Table of various products and services offered by The Royal Company.

LA VIE SPORTIVE

La Bourse Mont-Royal à Cattari

Cattari, courant sous les couleurs de J. B. Miller, sportsman local, a remporté les honneurs de la victoire hier dans la principale épreuve à l'effiche sur la piste Mont-Royal alors qu'il a triomphé de Little Cleora et Bon Marché.

Le coursier de M. Miller a pris le devant dès le départ de la barrière Cattari et a conservé la tête jusque sous le fil et c'est par près de deux longueurs que ce pur-sang a vaincu son plus proche concurrent.

Marsail a ouvert la matinée par une victoire facile sur Stonewood et Sleaford, tandis que Old Dominion a gagné le premier argent de la deuxième épreuve de la journée. Les autres vainqueurs furent Kissinbug, Odessa Billy, Wenet et Jack Snipe.

La Quinella a rapporté \$9.90 à ceux qui détenaient des billets sur la combinaison Marsail-Stonewood tandis que le double, plus libéral, a rapporté \$141.30 à ceux qui avaient placé leur confiance en Wenet et Jack Snipe.

Personne n'a pu désigner les six premiers gagnants d'hier dans le concours des handicappeurs et la direction a dû diviser la prime de \$200. entre MM. F. A. Storen et John V. McAvoy, qui ont eu huit gagnants pour les deux derniers jours.

Résultat des épreuves d'hier:

PREMIERE course, 6 furlongs.—Bourse \$400. Pour chevaux de 3 ans et plus nés au Canada. Temps: 1:20 1-5.

Marsail, 111, McTague, Stonewood, 116, Vallée, Sleaford, 111, Wolfe, Minthera, 111, Mills, Smoke Ring, 111, Halliburton, Troublemaker, 116, Chinn, Stone Chatter, 114, Mann, Depresin Chink, 113, Trépanier, \$2.00 au mutuel sur — Marsail: \$4.70, \$2.50, \$2.35; Stonewood, \$3.80, \$3.00; Sleaford, \$4.00. La Quinella a rapporté \$9.90.

DEUXIEME course, 5 furlongs. Bourse \$300. Pour chevaux de 4 ans et plus. Temps: 1:17 4-5. Old Dominion, C. Mills, 116, Shepherd Boy, J. Wood, 116, Coxa, F. Mann, 114, Bogertin, F. Vallée, 116, Bushmaster, J. Wilson, 116, Legion Girl, F. McTague, 106, Miss Paula, W. Halliburton, 111.

Le mutuel a payé: Old Dominion, \$3.70, \$3.25, \$2.55; Shepherd Boy, \$6.70, \$2.70; Coxa, \$2.25.

TROISIEME course, 1 mille et 70 verges. Bourse \$400. 3 ans et plus. Temps: 1:55.

Kissinbug, H. Chinn, 110, Bâton d'Amour, F. Mann, 114, Trajectory, J. Wood, 114, Murier, F. McTague, 106, Tern Hill, W. Halliburton, 114, Donald M. C. Cotton, 116, No Room, T. Kenwood, 114.

Le mutuel a payé: Kissinbug, \$8.20, \$3.55, \$2.35; Bâton d'Amour, \$2.75, \$2.35; Trajectory, \$2.50.

QUATRIEME course, 6 furlongs. Bourse \$400. 4 ans et plus. Temps: 1:17 1-5.

Odessa Billy, F. Mann, 116, Kawagoe, J. Lynn, 116, Chancabit, F. McTague, 108, Richstrike, H. Chinn, 116, Eileen D., W. Halliburton, 107, Helen Macaw, J. Wilson, 108.

Le mutuel a payé: Odessa Billy, \$7.10, \$3.95, \$3.15; Kawagoe, \$3.00, \$2.80; Chancabit, \$3.10.

CINQUIEME course, 6 furlongs. Bourse Ville Mont-Royal. 3 ans et plus. Temps: 1:17.

Cattari, F. Mann, 114, Little Cleora, F. Vallée, 114, Bon Marché P. Trépanier, 119, Concybare, L. Fontaine, 117, Jorufus, F. McTague, 106.

Le mutuel a payé: \$4.60, \$2.25, \$2.05; Little Cleora, \$2.25, \$2.05; Bon Marché, \$2.10.

SIXIEME course, 6 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. 1:17 2-5.

Wenet, J. Lynn, 111, Machero, J. Cartwright, 116, Raffles Problem, Trépanier, 116, Investor, F. Mann, 116, Come Seven, W. Halliburton, 111, Mixed Goods, F. McTague, 111, Joe Jay, A. Wolfe, 111, Stentorian, C. Cotton, 116, Attaquechee, G. Bailey, 116.

Le mutuel a payé: Wenet, \$17.70, \$6.60, \$5.00; Machero, \$4.70, \$4.35; Raffles Problem, \$9.65.

SEPTIEME course, 5 1/2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps: 1:10.

Jack Snipe, F. Mann, 116, Lugano, C. Mills, 116, Notrouble, H. Chinn, 111, Black Ribbon, Halliburton, 116, Army Game, J. Lynn, 106, Kempville, C. Cotton, 116, Chambly Boy, F. Vallée, 111, Some Fox, F. McTague, 111.

Le mutuel a payé: Jack Snipe, \$6.20, \$5.15, \$4.10; Lugano, \$7.70, \$7.20; Notrouble, \$12.95.

Le pari double: \$141.30.

Le Canadien gagne contre Outremont

L'équipe de la classe "B" du club de tennis Canadien a triomphé hier de celle du club Outremont, par 3 à 2, dans les séries inter-clubs. Voici les résultats:

C. Carignan, Outremont, bat L. Derome, \$-8, 6-4, 6-4.
R. Lamallice, Canadien, bat J.-P. Elle, 7-5, 6-0.
M. Denis, Canadien, bat L. Evans, 6-6, 7-5, 6-4.
Marc Forget, Outremont, bat G. Sabram, 8-6, 1-6, 9-7.
Dr René Bolté-Ram Lamallice bat A. Pontbriand-R. Langevin, 13-11, 7-5.

Les Royaux de nouveau vainqueurs

Jersey City, 20 — Les Royaux de Montréal ont mis une autre victoire à leur crédit hier après-midi, alors qu'ils étaient aux prises avec les Giants de Jersey City. Les visiteurs remportèrent la palme par un résultat de 9 à 6, pour enregistrer leur troisième victoire consécutive sur le club local.

Deux parties devaient avoir lieu hier, mais la pluie a forcé les arbitres à contremander la deuxième joute.

Lee Grissom a débuté sur le monticule et il a été crédité de sa deuxième victoire, tandis que Roy Henshaw a été chargé de la défaite. Ni l'un ni l'autre n'ont terminé la partie. Macon remplaça Grissom à la sixième, et à la neuvième Red Lucas fut envoyé au monticule.

Alors que deux coureurs étaient sur les buts, Lucas vint dans la joute et força Gordon à frapper dans un double-jeu, et Ambler fut ensuite retiré par Becker pour mettre fin à la joute.

Henshaw a pris le chemin des douches à la quatrième, après avoir accordé dix coups sûrs. Gassaway et Harris lui succédèrent par la suite. Les Royaux ont groupé une douzaine de leurs quatorze coups sûrs, dans les six premières manches pour compter tous leurs points.

Bert Haas a joué au premier but pour permettre à Gus Sulz de prendre un repos et d'avoir un frappeur droitier de plus sur l'alignement. Haas obtint deux simples à ses deux premières apparitions pour produire deux points.

Boze Berger a dirigé l'attaque avec trois simples et un double. Ross a cogné deux doubles; Staller un double et un simple. Ce dernier coup obtenu alors que les buts étaient tempiés a produit deux points.

Résultat détaillé de la joute:

MONTREAL					
	AB	P	CS	R	A
Stainback, cc	3	1	1	0	0
Staller, cd	4	0	2	1	0
Ripple, cc	4	1	2	0	0
Ross, 3b	5	2	2	0	1
Haas, 1b	5	2	2	1	1
Berger, ac	5	1	4	1	7
Bell, 2b	3	0	0	4	4
Becker, r	4	1	1	6	1
Grissom, 1	2	1	1	0	0
Macon, 1	2	0	0	0	0
Lucas, 1	0	0	0	0	0
Total	37	9	14	27	14

JERSEY CITY					
	AB	P	CS	R	A
Sturgeon, ac	4	0	1	3	4
Jensen, cc	2	1	0	2	0
Epps, cc	4	0	2	0	0
Neill, cg	5	1	1	1	0
Vernon, 1b	5	1	2	10	1
Blaemire, r	5	0	3	6	2
Gordon, 3b	5	0	0	1	1
Ambler, 2b	4	2	3	3	2
Henshaw, 1	1	0	0	2	2
Gassaway, 1	1	0	0	0	0
S Stewart, 1	0	1	0	0	0
Harris, 1	1	0	0	1	1
Total	38	6	13	27	13

z Frappa pour Gassaway à la 6e. Montréal 022221000 — 9

Jersey City 300102000 — 6

Sommaire: Erreurs: Sturgeon, Cooke, Jensen, Grissom. Points produits par Blaemire 2, Haas 2, Bell, Ripple, Ross, Sturgeon, Staller 2, Berger, Epps, Cooke. Deux-buts: Ross 2, Ambler, Berger, Staller, Vernon. Trois-buts: Blaemire. Sacrifices: Grissom, Staller, Bell 2. Doubles-jeux: Berger à Bell à Haas (3). Laissez sur les buts: Montréal 9, Jersey City 11. Buts sur balles de Henshaw 1, Gassaway 3, Grissom 5, Macon 1. Retirés au bâton, par Henshaw 1, Grissom 3, Macon 1, Harris 2. Coups sûrs, sur balles de Henshaw, 10 en 2-3 manches; Gassaway, 2 en 2-3 manches; Harris, 2 en 3 manches; Grissom, 9 en 5 manches (aucun de retiré à la 6e); Macon, 4 en 3 manches (aucun de retiré à la 9e); Lucas, 0 en 1 manche. Mauvais lancer: Gassaway. Lanceur gagnant: Grissom. Lanceur perdant: Henshaw. Arbitres: Solodare, Parker et Schroeder. Temps 2:24. Assistance: 1,528.

AUTRES JOUTES

Toronto 013000030 — 7 12 2

Baltimore 21041000x — 8 12 2

McCrabb, Eaves, Pezullo et Klimczak; Jones, Trinkle, Bruner et Redmond.

Rochester 0001000 — 1 3 3

Syracuse 310000x — 4 5 1

Gornicki, Lillard et Mueller; Tising et Hartje.

Deuxième partie: Rochester 000700023 — 12 14 2

Syracuse 010000000 — 1 3 4

Roe et Scheffing; Hinckle, Dietz, Clemenson et Boltarini.

Brooklyn bat le Saint-Louis

Brooklyn, 20 — Les Dodgers de Brooklyn se sont replacés sur un pied d'égalité avec les Reds de Cincinnati en première place de la ligue Nationale en battant les Cardinals de Saint-Louis 8 à 3, hier.

Les deux clubs ont donné des preuves de la grande rivalité qui existe entre eux depuis que Joe Medwick a été frappé par un lancer de Bob Bowman hier, mais ce sont les Cardinals qui en ont été le plus affectés.

Le receveur Mickey Owen a été chassé du terrain à la 3e manche après un combat de boxe avec le gérant Léo Durocher des Dodgers, et l'arrêt-court Martin Marion était tellement nerveux qu'il a commis 4 erreurs, dont 3 à la même manche.

Les Cardinals ont commis 3 autres bévues au cours de la joute. Saint-Louis 000100002 — 3 9 7

Brooklyn 21001040x — 8 9 2

McGee, Lanier et Owen, Padgett, Matt et Phelps.

Une double victoire pour le Détroit

Détroit, 20 — Les Tigres de Détroit ont mis deux autres victoires à leur crédit hier après-midi et se sont mis sur un pied d'égalité avec les Indiens de Cleveland pour la 2e position de la Ligue Américaine. Les locaux triomphèrent par 5 à 4 dans la première partie qui dura 10 manches et ils triomphèrent de nouveau dans la 2e joute par 9 à 4.

Buck Newman a pu enregistrer sa 8e victoire consécutive hier tandis que Lynnwood Rowe a reçu le crédit de sa 5e victoire de la saison en triomphant des Athletics dans la 2e joute.

Résultats des deux parties:

PHILADELPHIE					
	AB	P	CS	R	A
Branco, 3b	5	0	1	1	0
Moses, cd	3	0	2	5	0
McCoy, 2b	4	0	1	1	0
Johnson, cg	4	0	1	0	0
Siebert, 1b	4	1	1	2	0
Hayes, r	4	0	1	3	1
Chapman, cc	3	2	2	4	0
Lillard, ac	4	1	1	3	4
Potter, 1	3	0	1	0	3
Total	34	4	10	28	10

DETROIT					
	AB	P	CS	R	A
Bartell, ac	5	0	1	5	5
McCosky, cc	4	3	2	2	0
Gehring, 2b	4	0	1	4	1
Greenberg, cg	5	0	1	0	0
York, 1b	3	0	1	10	1
Campbell, cd	4	0	0	3	1
Higgins, 3b	4	2	3	1	3
Sullivan, r	4	0	0	5	3
Newson, 1	4	0	0	0	0
Total	37	5	9	30	14

Philadelphia 000100200 — 4

Détroit 000000111 — 5

Sommaire: Erreurs: Higgins, Bartell, Branco. Points produits par Gehring, Bartell, Greenberg 2, Higgins, Potter, Chapman, Branco. Deux-buts: McCosky, Bartell. Trois-buts: McCosky, Circuits: Chapman, Higgins. Buts volés: Higgins, Sacrifices: Potter, Gehring. Doubles-jeux: McCoy à Lillard à Siebert; Gehring à Bartell à York; Bartell à York. Laissez sur les buts: Philadelphie 4, Détroit 7. Buts sur balles de Potter 2, Newson 3. Retirés au bâton, par Potter 3, Newson 4. Arbitres: McGowan, Kolls et Ormsby. Temps 2:27.

Deuxième partie: PHILADELPHIE

	AB	P	CS	R	A
Branco, 3b	4	1	1	1	1
Moses, cd	4	1	3	1	0
McCoy, 2b	4	0	1	3	6
Johnson, cg	4	1	1	0	0
Siebert, 1b	4	1	1	9	1
Wagner, r	4	0	1	5	1
Chapman, cc	4	0	1	3	0
Lillard, ac	3	0	1	1	0
x Dean	1	0	0	0	0
Caster, 1	3	0	0	0	2
xx Miles	1	0	0	0	0
Total	36	4	10	24	11

Détroit 000000040 — 4

Philadelphia 02200131x — 9

Sommaire: Erreurs: Siebert, Wagner, Caster. Points produits par Rowe, Tebbetts, Gehring, York, Higgins, Bartell, Wagner, Johnson 2, Siebert. Deux-buts: Rowe, York 2, Moses, Bartell. Trois-buts: Gehring, Siebert. But volé: Tebbetts, Sacrifice: Rowe. Laissez sur les buts: Philadelphie 6, Détroit 6. Buts sur balles de Caster 2, Rowe 1. Retirés au bâton, par Caster 5, Rowe 1. Retirés au bâton, par Caster 5, Rowe 2, Benton 1. Coups sûrs, sur balle de Rowe, 10 en 8 manches; Benton, 0 en 1 manche. Frappé par le lanceur, par Caster (Bartell). Mauvais lancer: Rowe. Lanceur gagnant: Rowe. Arbitres: Kolls, Ormsby et McGowan. Temps 1:53. Assistance: 16,354.

Frank Mann est en tête

Le concours des jockeys à la piste Mont-Royal semble devoir se terminer par une victoire pour Frank Mann car celui-ci a réussi à mettre 56 points à son crédit pendant que W. Halliburton, J. Lynn et H. Chinn sont sur un pied d'égalité pour la deuxième place avec chacun 35 points.

Comme nous l'avons déjà annoncé une magnifique montre-bracelet sera offerte par le Grill Val D'Or au jockey qui aura obtenu le plus grand nombre de points pendant la réunion du Back River Jockey Club tandis que M. Paul Lortie, gérant du Grill Rio, offrira également une magnifique montre à celui qui s'assurera la deuxième place dans ce concours.

Voici le classement actuel chez les jockeys:

F. Mann	56
W. Halliburton	35
J. Lynn	35
H. Chinn	35
C. McTague	24
F. Vallée	20
C. Mills	11
J. Wood	10
J. Cartwright	9
P. Trépanier	8
C. Cotton	8
R. Duggan	6
J. Wilson	3
R. Oliver	3
T. Kenwood	2
L. Fontaine	1

Les Red Sox sont défaits à St-Louis

Saint-Louis, 20 — Les Browns ont eu raison des Red Sox de Boston hier après-midi lorsque les locaux triomphèrent des visiteurs par un résultat de 6 à 4 dans une joute des séries de la Ligue Américaine. Les visiteurs prirent un avantage de 1 point dans les 3 premières manches mais les Browns reprirent le terrain perdu dans les deux manches suivantes pour ensuite s'assurer la victoire dans la 8e manche en enregistrant 2 autres points.

BOSTON

	ab	p	cs	r	a
Doerr, 2b	5	1	3	3	3
Cramer, cc	5	1	1	0	0
Finney, cd	5	1	3	3	0
Fox, 1b	5	0	0	8	1
Williams, cg	4	0	1	4	0
Cronin, ac	4	0	2	1	3
Tabor, 3b	4	0	0	3	3
Desautels, r	3	1	1	2	0
Peacock, r	0	0	0	2	0
Hash, 1	4	0	1	1	1
Heving, 1	0	0	0	0	0
Total	39	4	12	24	11

ST-LOUIS

	ab	p	cs	r	a
Cull'nbine, cd	4	1	2	1	0
Radcliff, cg	5	1	1	0	0
McQuinn, 1b	3	0	0	7	1
Cliff, 3b	2	1	1	0	3
Judnich, cc	4	2	2	8	0
Berardino, ac	4	1	1	2	4
Heffner, 2b	3	0	3	6	4
Swift, r	4	0	1	3	0
R. Harris, 1	0	0	0	0	1
Lawson, 1	4	0	0	0	0
Total	33	6	11	27	13

Boston 00022000x — 4

St-Louis 00022002x — 6

Sommaire: Erreur: Berardino. Points produits par Finney 2, Hash, Fox, Judnich 4, Heffner, Radcliff. Deux-buts: Hash, Cramer, Radcliff. Trois-buts: Doerr, Finney 2, Circuit: Judnich. Doubles-jeux

Le service obligatoire

(Suite de la première page)

traîne. Personne, dans cette Chambre, si puissant soit-il, ne me fera trahir le mandat que j'ai reçu de mes commettants. Ce mandat d'une population libre et honnête s'élève bien au-dessus des insinuations et des injures proférées hier soir, à l'adresse de députés qui n'ont commis et ne commettent d'autre crime que d'accomplir leur devoir, tout leur devoir. De la France, notre mère-patrie, nous ne cesserons de magnifier l'héroïque résistance, n'en déplaçant à qui ce soit. De la France, nous proclamons la valeur, la fierté et la noblesse. De la France qui porte en elle un idéal de justice, de beauté, de force et de vaillance s'amplifiera dans l'histoire le sublime sacrifice. La France, nous ne cesserons d'admirer et de déplorer à la fois le glorieux martyre. Nous le ferons librement et sans contrainte comme les dignes enfants d'une héroïque mère.

"Odieuse trompette"

J'affirme que le peuple canadien a été odieusement trompé lors de l'élection fédérale du 26 mars dernier. La question de conscription, même pour la défense du pays, ne lui a pas été posée. Elle n'a pas été mise non plus devant les représentants du peuple si ce n'est il y a quelques heures à peine. Les députés, comme la population, ont été pris par surprise et à l'improviste. Pourquoi cette attitude digne des dictateurs des démocraties combattant la politique? D'ailleurs, si un vibrant appel avait été lancé par le gouvernement en faveur de l'enrôlement volontaire pour la défense du Canada, je suis certain que ce dernier aurait pu se dispenser de présenter cette exécutable et odieuse mesure de conscription. Oubliions le passé, nous demandant hier soir un des membres du cabinet. Non, mille fois non! Le passé, c'est toute l'histoire sacrée d'un peuple. L'oublier, ce serait trahir. Nous ne nous préterons pas à cette félonie. Malgré les injures et les insinuations de certain personnage nous marcherons droit notre chemin. Nous ne fléchirons pas devant les menaces.

J'en appelle à la Chambre de cette déloyauté envers un adversaire qui n'en était pas un. J'en appelle aux honorables députés de cette déloyauté envers l'un de leurs plus intrépides défenseurs pendant plus de vingt ans.

Fausseté

On dira, on l'a dit d'ailleurs, que nous sommes opposés à la défense du Canada. Cela est absolument faux. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est cette contradiction flagrante entre le projet de loi et le texte de la loi de la milice à l'article 64. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est la soudaine volte-face de la politique du gouvernement et son omission d'avoir d'abord lancé à la population un suprême appel en faveur du recrutement volontaire pour la défense du Canada. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est l'abstention du gouvernement de soumettre au peuple canadien, lors de la dernière élection générale le présent projet de loi. Non, nous ne sommes pas opposés à la défense du Canada. Mais nous réclamons l'épouse-

ment du régime volontaire d'abord. Nous réclamons encore pour notre peuple l'occasion et le droit sacré de se prononcer sur cette mesure par voie de plébiscite. Nous réclamons aussi les modifications nécessaires à la loi de la milice et de la défense pour la rendre conforme à la protection de notre territoire seulement. Ceux qui nous ont jeté la pierre, il y a quelques heures dans ce parlement, ont oublié que celui qui vous parle fit partie de l'armée lors de la dernière guerre. Quelque-uns oublient si vite les sacrifices et la misère des années. Qu'il adienne, nous resterons debout et continuerons de défendre en tout temps et en tout lieu la liberté, la justice et le droit. Le ministre de la Justice a déclaré que défendre son pays c'est le premier devoir d'un citoyen. Très bien! J'ai combattu quatre années durant l'augmentation des crédits militaires, parce que le gouvernement s'est toujours refusé à modifier la loi de la milice et de la défense.

Ces crédits devaient servir à la défense exclusive du Canada. Aije besoin de rappeler ce qui s'est produit? Non, je ne relaterai pas des faits connus de tous et je ne perdrai pas mon temps à les reproduire. Mais, je tiens à déclarer qu'aussi longtemps qu'on s'obstinera à ne pas modifier la loi de la milice et de la défense je resterai ce que j'ai été et ce que je suis.

Au moment où les Etats-Unis appliquent la doctrine Monroe, convient-il que le Parlement canadien applique la conscription au Canada, même pour la défense du territoire canadien? S'est-on assuré de la réponse que la population du Canada donnerait aux autorités du pays, si le gouvernement lançait un appel en faveur d'un enrôlement volontaire intensifié? Je pose cette question, parce que la présente mesure est d'une extrême gravité. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Québec-Montmorency, que tous les mois après "considérant que", dans le préambule du bill, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"La politique de guerre du gouvernement canadien doit demeurer libre et volontaire".

Vote de 202 à 2

C'est par un vote de 202 à 2 que la Chambre des Communes a rejeté ce troisième amendement du bill du premier ministre Mackenzie King, en vertu duquel on décréterait la mobilisation générale au pays.

Le vote n'a pas été pris sur l'amendement même, mais sur la décision du président des Communes, M. J.-A. Glen, qui — tel que la veille encore — avait déclaré hors d'ordre le nouvel amendement Lacombe-Lacroix.

Seuls de tous les députés en Chambre, les deux parrains de l'amendement se prononcèrent contre la décision du président. Le gouvernement avait décidé sur-le-champ de demander un vote enregistré afin de révéler les adversaires du service obligatoire compris dans le bill de la mobilisation générale.

C'était du moins ce que l'on disait dans les milieux orthodoxes. Il est facile de voir qu'il s'agit d'une tactique. La veille, des députés libéraux de la province de Québec s'étaient opposés à l'article du bill de la mobilisation concernant le service obligatoire. Hier, M. Lacombe a présenté son nouvel amendement alors que l'on discutait le bill en comité plénier de la Chambre. L'amendement était le suivant:

"La politique de guerre du gouvernement canadien doit demeurer libre et volontaire".

Le président du comité, M. Thomas Vren, vice-président de la Chambre, déclara que l'amendement était hors d'ordre parce que le comité n'était encore arrivé qu'à l'article 2 du bill et que l'on ne passe au préambule que lorsqu'on considère tous les autres articles.

M. Lacombe en a appelé de la décision du président du comité et le comité fit immédiatement rapport au président Glen, qui mit la question aux voix.

Le vote

Bien que l'on ait pu à peine entendre les "non" des adversaires de la décision du président, le premier ministre Mackenzie King et les membres de son gouvernement se levaient pour exiger un vote enregistré. M. Lacombe et Lacroix se prononcèrent — de toute la Chambre — les deux seuls contre la décision de l'Orateur, tandis que les 202 autres députés présents se rangèrent du côté du gouvernement. Un député libéral québécois s'est exprimé de façon à commenter ce vote comme un endorsement général, généreux et total de toute la politique du gouvernement. Il a exagéré.

Le Dr Gauthier

Par contre, M. le Dr Pierre Gauthier, député libéral de Portneuf, a déclaré que, mardi il avait fait observer qu'il aimerait à consulter ses électeurs avant de prendre une décision relativement au projet de loi à l'étude. C'est ce qu'il a fait hier. On lui a répondu d'appuyer le bill du moment que la phraséologie du projet de loi assure qu'il concerne le service en Canada seulement. Le Dr Gauthier a annoncé, par conséquent, qu'il voterait en faveur de la mesure ministérielle.

Le chef conservateur a fait des remarques assez substantielles au début de la séance. Il a fait un parallèle entre la loi de conscription de 1917 et le bill de mobilisation d'aujourd'hui. Il a dit que, tant que le parlement siège, le gouvernement ne devra pas user des pouvoirs discrétionnaires dont il sera revêtu sans consulter les Chambres.

liés en cas d'urgence. "Tandis que la Chambre, dit-il, s'ajourne le vendredi soir au lundi après-midi, le gouvernement se trouve à avoir les mains liées par rapport aux mesures d'urgence".

Lorsque le gouvernement a demandé le vote en marge de l'amendement Lacombe-Lacroix, M. Colwell a accusé les ministériels de faire la même chose que les C.C.P. la veille. "Et pourtant, a-t-il dit, on nous a accusés de gaspiller un temps précieux et de retarder l'approbation du bill de la mobilisation. Et voilà que le gouvernement fait aujourd'hui la même chose que nous".

"J'ai demandé le vote, a répondu M. Mackenzie King, parce que le temps est venu de faire connaître l'attitude exacte de certains hommes relativement à des mesures telles que celle-ci. Je n'étais pas prêt à laisser le peuple sous l'impression qu'un nombre plus considérable de députés étaient prêts à appuyer l'amendement en question".

Les déclarations de M. Lapointe

Il y a eu de vives passes d'armes lorsque M. Hanson a accusé le ministre de la Justice d'avoir donné l'impression, hier soir, dans son discours à la radio, que les intentions du gouvernement étaient tout le contraire de ce qu'il avait dit l'après-midi même à la Chambre des communes. "Vous ne pouvez chevaucher deux montures à la fois", s'est écrié le chef conservateur.

"Dans ses paroles en français le ministre de la Justice a semblé laisser croire qu'il n'existait pas une grande nécessité d'adopter le bill de la mobilisation".

M. Power, ministre suppléant de la Défense, a répliqué que la traduction anglaise que M. Ralston avait donnée à la radio du discours français de M. Lapointe prouvait tout le contraire.

Le débat se continuera aujourd'hui. Et ce sera alors qu'il sera possible de prendre une vue d'ensemble de toute la discussion.

Leopold RICHER

Bloc-notes

(Suite de la première page)

en citronnier et des légumes, dans la Californie et dans la Floride; celle de la betterave à sucre dans le Wyoming et dans le Montana; celle des canneberges dans le New-Jersey, et ainsi de suite.

Leur année agricole ne manque donc pas de variété, elle manque toutefois de rémunération. Le salaire moyen de chacune de ces familles, dont tous les membres travaillent, y compris les enfants à partir de l'âge de sept ans, est de moins de \$500 par année. Une étude particulière qui a été faite en Californie indique que l'embauche moyen d'une famille d'itinérants dans cet Etat est de 5.9 mois par année, ce qui donne à toute une famille un salaire annuel de moins de \$600. Une autre étude particulière, dans les régions de la betterave à sucre, donne un salaire annuel de \$410 par année pour les itinérants.

Cette armée de familles en migration est le résultat de la crise de ces dix dernières années, crise qui a été marquée, dans le domaine agricole, par la réduction des emplacements de toutes sortes, par le remplacement de plus en plus général des animaux de trait par les tracteurs mécaniques, par la mécanisation du travail agricole en général.

Pour autant que les enquêteurs de Washington ont pu s'en rendre compte, les itinérants sont pour la plupart d'origine américaine. Un très grand nombre d'entre eux sont d'anciens propriétaires terriens et presque tous sont d'anciens ouvriers stables de l'industrie agricole. Leurs troupes comprennent d'anciens ouvriers industriels mais ceux de cette catégorie ne sont pas nombreux. La masse des itinérants sont des terriens déracinés, des terriens sans terre.

Un tel phénomène se produit en Amérique, où ce ne sont pourtant pas les terres encore libres non plus que les terres en friche qui manquent.

Que font les parents ?

Dans un récent discours, que nous avons noté et commenté ici même, le chef de police de Mont-

réal, M. Fernand Dufresne, signalait le danger de plus en plus grand de la criminalité et de l'immoralité chez les enfants et chez les jeunes, il rappelait aux parents le devoir de surveillance qu'ils ont, mais que tous n'exercent pas toujours avec la vigilance qu'il faudrait.

Dans une ville industrielle de province, où se trouve présentement caserné un régiment du corps expéditionnaire, la police a arrêté, le même soir, vers l'heure de minuit, dans un grand parc public, ainsi qu'en divers autres endroits, trente-cinq fillettes de quatorze et quinze ans, en compagnie de soldats. Les parents de ces enfants ont été contraints de payer de fortes amendes et le chef de police de cette ville a donné l'avertissement que ses agents seront d'autant plus intrusants à l'avenir qu'ils ne tiennent pas à ce que les parents contractent l'habitude de se décharger sur la police de leur obligation de surveillance à l'endroit des enfants.

En signalant le récent discours du chef Dufresne, nous disions qu'il serait à propos de faire de la distribuer sous forme de tract, parmi la population montréalaise. Au vrai la distribution ne devrait pas s'étendre à toutes les villes, grandes et petites?

E. B.

Les médecins acceptent une coupure de 20 p.c.

La Commission des affaires municipales songe à effectuer des économies dans le coût des soins médicaux aux secourus. Un comité composé des présidents de toutes les sociétés et associations médicales de Montréal a étudié la question et a adopté une résolution qui vient d'être soumise à M. Honoré Parent, administrateur délégué de Montréal.

Le comité conclut qu'il faut, afin de protéger la santé publique, maintenir le plan actuel des secours médicaux aux chômeurs. Mais pour le cas où il serait impossible de continuer à payer pour ces soins, 25 cts par personne secourue et par mois, la profession médicale est prête à faire une nouvelle concession; tant que la situation financière de Montréal ne sera pas stabilisée, et dans le but de coopérer à la solution de ce problème, elle est disposée à accepter une diminution de 20% du tarif initial.

La France accepte

Tokyo, 20. (C.P.) — Le ministère japonais des Affaires étrangères a annoncé aujourd'hui que la France s'était rendue aux demandes du Japon au sujet du ravitaillement du gouvernement chinois du général Tchiang Kai Chek par l'Indochine et qu'elle avait consenti de permettre à des inspecteurs japonais d'entrer en Indochine pour s'assurer que l'on a mis fin à ce transit.

La presse japonaise avait déjà soulevé la question de l'occupation de certains points stratégiques de l'Indochine.

"Par la Croix et la Charrue"

(Par Arthur PREVOST)

Editions Princeps, Montréal, Canada. C'est du reportage et, aussi, trois nouvelles. Le sujet: l'Abitibi. D'après l'auteur, et son opinion a une certaine valeur, l'Abitibi est le pays par excellence pour les jeunes: une grande promesse d'avenir heureux. C'est le remède sans pareil pour guérir le grand mal moderne qu'on appelle "le chômage" et ses effets, la misère, la poule hie, deux dont les tentacules enserrant tous les faubourgs de nos centres urbains.

Arthur Prevost a raison. Décongestionner les villes est un problème d'extrême urgence. Nous connaissons les objections des adversaires de toute innovation. Nous savons la tâche pénible des colons de l'Abitibi et d'ailleurs. Les emplacements sont durs, très durs, mais quelques années suffisent pour amener une certaine aisance, du pain assuré dans une maison bien à eux, et un avenir souriant de sécurité, tandis que, dans les villes, c'est la misère éternelle de l'éternel chômage, avec la perspective qu'un secours direct, dont on abuse trop, finira par tarir sa source.

Brochure de 95 pages. Au comptoir ou par la poste 50 sous. Service de Librairie du Devoir. (Le Travailleur, Worcester, 11 avril, 1940.)

La vie sportive

(Suite de la page onze)

Léo Lefebvre perd contre Maurice Tillet

Tel que nous le prévoyons hier, Maurice Tillet a triomphé de Léo Lefebvre dans la principale rencontre à l'affiche au Forum alors que le matchmaker Eddie Quinn offrait un programme de lutte très intéressant. L'Ange a eu raison du Canadien français en prenant deux chutes contre une, et cela grâce à sa prise favorite, l'étrangement de Trous.

Tillet prit la première chute puis Lefebvre réussit à river les épaules du Français au tapis mais dans le troisième engagement le protégé de Karl Pojello eut l'avantage et s'assura la victoire.

Dans la semi-finale Lou Thesz triompha d'Elmer The Great pendant que Dynamite Joe Cox vainquit Jim Coffield et que Frank Valois l'emporta au lever de rideau sur Red Ryan.

Moins de deux mille personnes ont été témoins des combats d'hier et le promoteur devra s'assurer les services de Robert s'il tient à réaliser une recette convenable.

Voici le sommaire de la soirée d'hier: Maurice Tillet, 275, défait Léo Lefebvre, 275, deux chutes de trois. (Tillet, 18.28; Lefebvre, 0.29; Tillet, 4.42 minutes).

Lou Thesz, 230, défait Elmer The Great, 233, une chute, 12.54 minutes. Joe Cox, 235, défait Jimmy Coffield, 218, une chute, 22.04 minutes. Frank Valois, 218, défait Red Ryan, 220, une chute, 11.15 minutes.

Joe Louis est favori contre Godoy

New-York, 20. — C'est ce soir qu'a lieu le combat de championnat de la catégorie des poids lourds à la boxe entre Joe Louis, le champion actuel, et Arturo Godoy, l'aspirant au championnat. Ce combat sera limité à quinze rondes et aura lieu au Stade des Yankees, dans la métropole américaine.

Louis, le champion le plus actif dans l'histoire de la boxe, dans la catégorie des poids lourds et un des plus destructifs, est favori à 4 contre 1 pour remporter le victoire et à 2 contre 1 pour enregistrer son trente-neuvième knock-out en quarante-sept combats professionnels.

Si la température est favorable, le promoteur Mike Jacobs anticipe une foule d'environ 35,000 personnes, ce qui représentera une recette d'environ \$200,000.

Godoy est arrivé à New-York en automobile tard hier, de son camp à Carmel, N. Y. Louis et son entourage arrivèrent ce matin de Greenwood Lake, N. Y., en temps pour la pesée. On croit que le champion et l'aspirant peseront environ 200 livres.

Louis est le gros favori des parieurs à cause de son coup de poing supérieur, de son endurance, et aussi parce qu'il a mis hors de combat quatre aspirants qui le rencontrèrent dans des combats-revanches après lui avoir donné du fil à retordre dans des rencontres précédentes. Ces victimes furent Max Schmelling, Bob Pastor, Natie Brown et Lee Ramage.

Cependant, Godoy compte un grand nombre de partisans. Les supporters de Godoy croient qu'il est en bien meilleure condition qu'au mois de février dernier, alors qu'il fut atteint d'une grippe dix jours avant le combat. Godoy encaissa tous les coups de Louis et lui livra un combat si serré qu'un juge vota pour lui.

Louis recevra 40% de la recette nette, et Godoy 17%. Je recevrai environ \$66,000, ce qui portera à \$1,722,500 le total de bourses qu'il a gagnées durant sa carrière.

Voici les mensurations des deux pugilistes:

LOUIS	AGE	GODOY
26 ans	27 ans	
200 livres	200 livres	
6 pieds 1 1/2 p.	grandeur 6 pieds 1/4 p.	
76 pouces	portée 74 pouces	
41 p.	poitrine, normale 43 1/2 p.	
44 p.	poitrine, dilatée 46 p.	
16 1/2 p.	cou 17 1/2 p.	
34 p.	ceinture 35 p.	
14 p.	biceps 15 1/2 p.	
12 p.	avant-bras 12 p.	
8 p.	poignet 7 1/2 p.	
11 1/2 p.	poing 12 p.	
22 p.	cuisse 24 p.	
15 p.	mollet 17 p.	
10 p.	cheville 11 p.	

Les meilleurs frappeurs des ligues majeures

(Par l'Associated Press)

J.	Ab.	Pts.	Ca.	Pc.
Radcliff, Browns	52	202	28	74
McCosky, Tigers	45	186	45	67
Finney, Red Sox	44	202	34	72
Danning, Giants	46	181	27	64
Moore, Giants	46	183	37	63
Walker, Dodgers	40	146	24	50

Yankees vaincus à Chicago, hier

Chicago, 20 — Thornton Lee et Marius Russo ont pris part à un véritable duel de lanceurs hier mais le premier a eu la distinction de sortir victorieux puisque les White Sox ont eu raison des Yankees par



Plateau 5151
HEURES D'AFFAIRES :
9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m.
Le samedi : 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

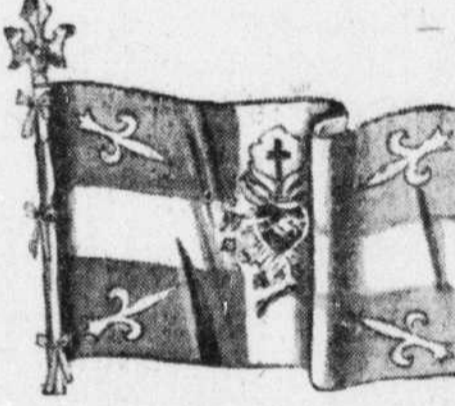
Pavoisez pour le 24 juin NOTRE FETE NATIONALE



DRAPEAUX
National — Canadien — Français
Confection soignée sur étamine ou sur coton

SUR COTON		SUR ETAMINE	
6" x 8"	.05 dz. 50	3' x 2'	chacun..... 2.50
9" x 14"	.10 dz. 1.00	4 1/2' x 3'	chacun..... 5.00
14" x 18"	.15 dz. 1.50	6' x 4'	chacun..... 7.50
16" x 24"	.25 dz. 2.50	7 1/2' x 5'	chacun..... 9.00
22" x 36"	.50 dz. 5.00	9' x 6'	chacun..... 13.00
		12' x 8'	chacun..... 18.00
		15' x 10'	chacun..... 25.00

DRAPEAUX "CARILLON" "SACRE - COEUR"



Confection soignée en étamine de laine ou avec motifs peints à la main.

3' x 2'	5.00
4 1/2' x 3'	6.50
6' x 4'	8.50
7 1/2' x 5'	10.50
9' x 6'	15.00
12' x 8'	24.00

Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, président.
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir. gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

un résultat de 1 à 0. Pendant 7 manches Russo a tenu ses rivaux à 2 coups réussis seulement mais dans la 8e Mike Kreevich et Joe Kuhel frappèrent en lieu sûr puis Luke Appling fit compter Kuhel pour l'unique point de la partie.

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE INTERNATIONALE

HIER. — Montréal 9, Jersey City 6. 2e partie, remise, pluie. Syracuse 4, Rochester 1. Rochester 12, Syracuse 1. Baltimore 8, Toronto 7. Buffalo à Newark, arrêtée à la 4e manche, pluie.

LE CLASSEMENT:

	G.	P.	P.C.
Rochester	37	21	638
Jersey City	34	23	596
Baltimore	32	29	525
Newark	27	26	509
Montréal	28	30	483
Syracuse	25	31	446
Buffalo	23	34	404
Toronto	23	35	397

AUJOURD'HUI: Montréal à Newark, 3 h. Rochester à Baltimore. Buffalo à Jersey City. Toronto à Syracuse.

LIGUE AMERICAINE

HIER. — St-Louis 6, Boston 4. Détroit 5, Philadelphie 4, 10m. Détroit 9, Philadelphie 4. Cleveland 4, Washington 1. Chicago 1, New-York 0.

LE CLASSEMENT:

	G.	P.	P.C.
Boston	31	18	633
Détroit	32	20	615
Cleveland	34	22	607
Chicago	27	26	509
New York	25	30	455
St-Louis	25	30	455
Philadelphie	20	33	377
Washington	21	36	368

AUJOURD'HUI. — Boston à St-Louis 2 parties. Philadelphie à Détroit. Washington à Cleveland. New-York à Chicago.

LIGUE NATIONALE

HIER. — Brooklyn 8, St-Louis 3. Pittsburgh 5, Boston 1. Seules parties au programme.

LE CLASSEMENT:

	G.	P.	P.C.
Cincinnati	35	18	660
Brooklyn	33	17	660
New-York	31	18	633
Chicago	29	27	512
Saint-Louis	21	30	418
Pittsburgh	18	30	375
Boston	17	30	362
Philadelphie	17	31	334

AUJOURD'HUI. — Cincinnati à Philadelphie. Chicago à New-York. Pittsburgh à Boston. Seules parties au programme.

La maison du cadeau
Au Petit Versailles
L.T.E.
Choix remarquable de Cadeaux de bon goût à partir de Un Dollar

930 rue S-CATHERINE 615
à deux pas de la 12^e rue Mont-Royal

EXCURSION
du Pacifique Canadien
vers les Laurentides
fin-de-semaine
22 JUIN
Prix d'aller et retour de Montréal:
STE-AGATHE - \$1.90
Val David - \$1.80 Mont-Rolland \$1.45
St-Marguerite 1.60 St-Jérôme - 1.00
ST-JOVITE - \$2.55
Lac Mercier - \$2.75 Nominique \$3.70
MONT-LAURIER - \$4.75
Barrette - \$4.50 Lacoste - \$3.50
Dép. vendredi p.m. — samedi toute la journée et dimanche matin.
Retour: Lundi P.M.

J.-E.
FOURNIER
Limitée
MANUFACTURIERS
D'ARTICLES
DE VOYAGE
10 magasins

Dans le golfe A GASPÉ
7 jours — Escaltes à Québec, la Malbaie, Baie Comeau, Anticosti, Mont-Joli, Tadoussac, — le Saguenay — nombreuses visites, tous frais compris.
à bord du "New-Northland"
De Montréal... 29 juin
6-13-20-27 juillet
3-10-17-24-31 août
Cabine extérieure à 3, \$90
par personne
Cabine extérieure à 2, \$95.
par personne

COTE GASPESIENNE ILES-DE-LA-MADE